

PROVINCE DE QUÉBEC
MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS

R A P P O R T

— DU —

Ministre des Terres et Forêts

— DE LA —

PROVINCE DE QUÉBEC

Pour les douze mois expirés le 30 juin 1913

Imprimé par ordre de la Législature



QUÉBEC :
IMPRIMÉ PAR E.-E. CINQ-MARS,
IMPRIMEUR DE SA MAJESTÉ LE ROI

1913

RAPPORT

DU

MINISTRE DES TERRES ET FORETS

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

POUR LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1913

A l'Honorable Sir François Langelier,

Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

Qu'il plaise à Votre Honneur de vouloir bien agréer le présent exposé des transactions opérées, sous sa direction, par le Département des Terres et Forêts, pendant l'exercice financier se terminant le 30 juin 1913.

TERRES PUBLIQUES

Le 30 juin 1912, les terres subdivisées et disponibles comprenaient une étendue de 7,056,755 acres.

Depuis cette époque au 30 juin dernier, aucune nouvelle étendue de terrain n'a été divisée définitivement à part des subdivisions en lots de village, mais 62,307 acres sont redevenus la propriété de la Couronne par révocation ou rétrocession de vente, faisant ainsi un total de 7,129,062 acres, subdivisé en lots disponibles.

De ce total, 195,371 acres ont été vendus pour fins agricoles, industrielles, etc., comme le démontre l'appendice No. 50, laissant au 30 juin 1913, une superficie de 6,933,691 acres divisés en lots de ferme et dont le Département peut actuellement disposer.

DOMAINE DE LA COURONNE

Les revenus provenant de la vente ou de la location de lots de grève, de pouvoirs hydrauliques et des seigneuries du Domaine de la Couronne, accusent une augmentation substantielle et ce chiffrent à la somme de \$39,097.77, tandis que la dépense occasionnée par ce service n'a été, cette année, que de \$864.75.

BIENS DES JÉSUITES

En raison des avantages particuliers que le gouvernement a offerts aux censitaires de ces seigneuries, les perceptions provenant de cette source ont été de beaucoup plus élevées.

Un montant considérable d'arrérages de rente a été perçu, et bon nombre de propriétaires en ont profité pour racheter le capital de ces rentes.

Aussi la recette provenant de ces biens a été de \$31,732.81, tandis que la dépense inhérente à ce service n'a été que de \$1,618.32.

SEIGNEURIE DE LAUZON

Il en a été de même des biens de cette seigneurie où les censitaires ont profité des offres faites par le gouvernement.

Le revenu en conséquence s'est élevé à \$6,859.23, et la dépense n'a été que de \$929.86.

Je crois pouvoir ajouter que le Département, dans un avenir assez prochain, sera en mesure de pouvoir disposer, par enchères publiques, de la plus grande partie de ces biens des Jésuites et de la seigneurie de Lauzon.

PARC NATIONAL

\$5,016.00 ont été perçues de cette source comme provenant des affermagés et permis temporaires de chasse et pêche dans ce territoire, et \$5,000.00 ont été dépensés pour payer les gardiens, la construction et l'entretien des bâtisses et des chemins.

BOIS ET FORETS

Les revenus provenant de ce chef, se subdivisent comme suit : Rente foncière \$330,203.09 ; droits de coupe sur licences \$1,134,167.19 ; pénalités pour infractions aux règlements \$20,424.61 ; intérêts accrus, \$11,180.52 ; primes de transfert, \$14,196.00, formant un total de \$1,510,171.41.

DIVERS

Le montant crédité à l'item " Compte en suspens " a été de \$16,728.45 ; les honoraires payés par les candidats à l'examen de mesureur de bois ont produit la somme de \$524.25, et \$786.45 ont été perçus comme provenant des biens en déshérence.

Divers autres montants perçus pour vente de cartes, etc., ont aussi produit un total de \$363 69.

RÉSUMÉ

Le total des montants ci-haut mentionnés porte les recettes générales du Département à la somme de \$1,760,466.25 étant le chiffre le plus élevé qu'ait jamais atteint le revenu du Département des Terres et Forêts depuis la Confédération.

Ces chiffres et les appendices qui suivent parlent par eux-mêmes ; toutefois il me fait plaisir d'ajouter que la Colonisation, spécialement dans la région de l'Abitibi, marche à pas de géant.

L'an dernier, j'étais très fier des 1899 titres parfaits de propriété que nous avons donnés ; cependant, ce chiffre a été surpassé cette année, car il est de 1946.

Notre système de surveillance des opérations forestières et celui de la protection des forêts contre le feu, continuent à nous donner les résultats les plus satisfaisants ; comme l'an dernier, nous avons eu bien peu de feux de forêts à enregistrer, ce qui n'a pu s'obtenir que par une surveillance étroite et continue.

L'importance toujours grandissante des pouvoirs hydrauliques au point de vue industriel, m'a engagé à obtenir plus de renseignements concernant la climatologie de la Province ; dans ce but, dix-sept stations d'observations ont été établies aux endroits suivants : Amos, Beauceville, Causapsal, Drummondville, Huberdeau, Joliette, Lac Mégantic, Malbaie, Maniwaki, Mistassini, Nicolet, Nomingue, Roberval, Saint Lin, Sorel, Tadoussac, Ville-Marie.

Le gouvernement a mis à exécution le projet de la création d'une commission géographique dont il était fait mention dans mon rapport de l'an dernier, laquelle a déjà à son crédit un travail assez considérable tant par la rectification des noms donnés à certains endroits, lacs et rivières, que par les changements qu'elle a apportés à leur dénomination, souvent très étrange et bizarre.

Je tiens à ajouter que le travail fait au Département va toujours en augmentant ; à preuve, nous avons reçu 31870 lettres dans le cours de l'année et en avons expédié 93,572 soit 4634 dans le premier cas et 15,093 dans le second de plus que l'an dernier.

Respectueusement-soumis,

JULES ALLARD.

Département des Terres et Forêts.

3 novembre 1913.

ERRATA

Appendice No 47, page 130, paragraphe " Bassin ", dernière ligne, au lieu de : " elle figure au 18ème rang en exceptant le Saint-Laurent ", lire : " en exceptant le Saint-Laurent et les rivières encore mal connues de la côte Nord du Golfe et du Nouveau Québec ".

INDEX DES APPENDICES

Nos	PAGES
1. Liste des officiers et commis du département des Terres et Forêts pendant l'année 1912-13.....	3
2. Liste des agents des terres et des bois de la Couronne, pendant les douze mois expirés le 30 juin 1913.....	9
3. Liste des employés surnuméraires durant les douze mois finissant le 30 juin 1913.	12
4. Liste des agents des biens des Jésuites, et de la seigneurie de Lauzon, pour les douze mois expirés le 30 juin 1913.....	13
5. État donnant le nombre d'acres vendus, ainsi que les sommes perçues par vente et autrement à compte des terres de la Couronne, pendant les douze mois expirés le 30 juin 1913.....	14
6. Tableau de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et de terres retournées à la Couronne, après révocation des ventes, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1913.....	15
7. Tableau relatif aux terres octroyées par les lettres-patentes, du 1er juillet 1912 au 30 juin 1913, donnant la superficie totale des Terres de la Couronne aliénées jusqu'à la dernière de ces dates.....	19
8. Tableau relatif aux lots de grève et en eau profonde octroyés par Lettres-Patentes, du 1er juillet 1912 au 30 juin 1913.....	21
9. État indiquant le nombre de Lettres Patentes émises chaque année depuis 1869: époque à laquelle l'on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.....	22
10. État des recettes du département des Terres et Forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1913.....	24
11. État des dépenses du département des Terres et Forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1913.....	25
12. Tableau relatif à la loi concernant les pères et mères de 12 enfants.....	26
13. État des sommes payées aux ingénieurs civils, etc., pour inspections des forces hydrauliques, lots de grève, etc., du premier juillet 1912 au 30 juin 1913....	27

BOIS ET FORÊTS

14. État des sommes payées pour le Service Forestier en 1912-13.....	28
15. État des sommes perçues durant les douze mois finissant le 30 juin 1913, dans diverses agences.....	35

Nos	PAGES
16. État du bois manufacturé sur les terres de la Couronne durant les douze mois terminés le 30 juin 1912, et des sommes perçues pour droit de coupe, rente foncière, etc., durant l'année fiscale 1912-1913.	35a
17. État comparatif des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermagés de coupes de bois, etc.	36
18. Tableau indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois depuis la publication du dernier rapport.	38
19. Rapport de Félix Laliberté concernant le Bassin de la rivière Nottaway.	40
20. Rapport concernant la protection des forêts, saison 1913 par W.C.J. Hall, Surt.	56
21. Rapport concernant le parc national des Laurentides, par W.C.J. Hall, Surt.	62

ARPEMENTAGES

22. État général des sommes payées pour les arpentages terminés et pour ceux en cours d'exécution, du 1er juillet 1912 au 30 juin 1913.	65
23. État des dépenses encourues pour le service des arpentages depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1913.	68
24. Tableau des opérations d'arpentage définitivement acceptées pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1913.	70

RAPPORTS D'ARPEMENTEURS

25. Ste-Marie.	Extrait du rap. de J. M. Roy, A. G. concernant les îles	71
26. { Montmorency } { Des Neiges. . }	“ “ Elz. Laberge, A. G. “ rivières	72
27. Nottaway.	“ “ C. E. Lemoine, A.G. “ “	74
28. { Ruban. } { Gatineau affl. }	“ “ Art Du Tremblay A.G. “ “	79
29. { Des Sables . . } { Péribonka affl }	“ “ Jean Maltais, A. G., “ “	83
30. { Serpent (au). } { Etienniche . . } { Poisson Blanc } { Prairies (des). }	“ “ Jean Maltais, A. G., “ “	89
31. { Haut St-Maurice } { Susie . . . } { Ombreuse } { Manouan. . } { Ruban. . . } { et G. ineau } { Mégiskan }	“ “ J. O. Lacoursière, A.G. “ “	93
32. DuMoine.	“ “ Paul Joncas, A. G. “ “	102
33. { Petit Du Moine. } { Carabine. } { l'Original. } { Sangsues. }	Extrait du rap. de P. Malouin, A. G. concernant rivières	105

Nos		PAGES
34.	Coxipi Extrait du rap. de H. Bélanger, A. G. concernant rivières	108
35.	Baies des Rochers “ “ H. Bélanger, A. G. “ “	110
36.	Aux Saumons.. “ “ H. Bélanger, A. G. “ “	111
37.	<div style="display: inline-block; vertical-align: middle; border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 0 5px;"> (Brulé. Coquille. Banc de sable Black. Eternité.) </div> Extrait du rap. de Geo. Leclerc, A. G. concernant rivières	112
38.	Montgay Extrait du rap. de Fafard et Roy, A. G. concernant canton	116
39.	Barraut “ “ Fafard et Roy, A. G. “ “	117
40.	<div style="display: inline-block; vertical-align: middle; border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 0 5px;"> (Pontgravé. Bergeronnes.) </div> “ “ P. C. Talbot, A. G. “ “	120
41.	Newport “ “ C. F. Leclerc, A. G. “ “	121
42.	Courville “ “ Fafard et Roy, A. G. “ “	122
43.	Casgrain “ “ A. Bourgault, A. G. “ “	124
44.	Dionne “ “ A. Bourgault, A. G. “ “	125
45.	Lafontaine “ “ A. Bourgault, A. G. “ “	126
46.	Ligne de base de Waymontaching à la hauteur des terres par J. M. Roy . . .	128

POUVOIRS HYDRAULIQUES

47.	Batiscan rapport par Art. Amos, I. H. concernant Rivière	130
48.	Du Large “ “ Art. Amos, I. H. “ l'île	144
49.	Ulverton “ “ Art. Amos, I. H. “ rapide	148

DIVERS

50.	Tableau indiquant le nombre de ventes de lots opérées dans chaque agence de la province, durant l'exercice 1912-1913 distinguant les ventes de moins de 100 acres, celles de 100 à 125 acres et celles de plus de 125 acres	150
-----	---	-----

APPENDICES

AU RAPPORT DU

MINISTRE DES TERRES ET FORETS

POUR LES

DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1913

APPENDICE No 1

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts, pour l'année se terminant le 30 juin 1913.

Noms.	Fonction.	Date de Nomination.	Traitement.
Hon. Jules Allard.....	Ministre	21 janvier 1909	6,000 00
Elz. Miville Dechêne.....	Sous-Ministre	1er avril 1912.....	3,400 00
Jean Bouffard	Officier en loi	9 avril 1894	1,800 00
F. X. Lemieux.....	Secrétaire-particulier.....	30 novembre 1909.....	1,800 00
ARPENTAGES :			
J. E. Girard.....	Surintendant et Inspecteur des Arpentages.....	10 octobre 1907	2,500 00
D. W. Mill.....	Assistant-Surt. et " "	16 décembre 1910	1,800 00
Frs. Keroack.....	Comptable, Branche des Arpentages.....	15 avril 1880.....	1,700 00
F. X. Fafard.....	Arpenteur.....	5 août 1910.....	1,800 00
C. A. Bourget.....	do	12 juillet 1911.....	1,200 00
Pat. O'Sullivan.....	do	2 août 1911.....	1,200 00
Gustave Rinfret.....	Géographe et Dessinateur en chef	5 décembre 1881.....	1,900 00
A. M. Taché.....	Dessinateur.....	26 mars 1897.....	1,250 00
Léonidas Guénette.....	"	20 décembre 1905.....	1,250 00

APPENDICE No 1—*Suite.*

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts, pour l'année se terminant le 30 juin 1913.

Noms.	Fonction.	Date de Nomination.	Traitement.
<i>ARPENTAGES. — Suite.</i>			
Art. Dorval.....	Dessinateur.....	18 janvier 1909.....	1,000 00
J. C. Michaud.....	“.....	12 juillet 1911.....	1,000 00
J. A. Laferrière.....	“.....	8 novembre 1911.....	1,000 00
C. F. Chartré.....	“.....	12 juillet 1911.....	600 00
Lomer Fugère.....	“.....	8 novembre 1911.....	750 00
Cléophas Brodrigue.....	“.....	1 novembre 1912.....	750 00
W. G. Waide l.....	Gardien des Archives.....	18 décembre 1907.....	1,000 00
H. O. Fortier.....	Commis.....	18 décembre 1907.....	1,100 00
Alb. Martel.....	Dactylographe.....	1 août 1912.....	1,000 00
<i>FORCES HYDRAULIQUES :</i>			
Arthur Amos.....	Ingénieur en chef du service hydraulique.....	16 décembre 1910.....	2,500 00
Benjamin Normandin.....	Assistant-Ing. “ “.....	28 juin 1912.....	1,600 00

COMPTABILITÉ:

J. H. Boisvert.....	Comptable en chef du Département.....	1 juillet 1906.....	2,100 00
J. R. Wright.....	Assistant compt. ".....	15 janvier 1910.....	1,350 00
Jos. Patry.....	Commis, ".....	14 janvier 1909.....	1,350 00
Alb. Arseneault.....	" ".....	12 juillet 1911.....	950 00

BOIS ET FORÊTS :

Paul Blouin.....	Surintendant des Bois et Forêts.....	1 septembre 1893.....	2,400 00
Wm. Delaney.....	Assistant-surt. " ".....	1 juillet 1890.....	2,000 00
P. R. Plamondon.....	Comptable, Bois et Forêts.....	1 avril 1890.....	2,000 00
W. H. Hatch.....	Commis ".....	1 avril 1890.....	1,100 00
G. C. Piché.....	Chef du Service Forestier.....	29 décembre 1909.....	2,400 00
Avila Bédard.....	Assistant-surt. ".....	5 août 1910.....	1,900 00
Théo. Giroux....	Comptable ".....	30 décembre 1910.....	1,500 00
J. A. Dion.....	Commis ".....	17 janvier 1911.....	600 00

PROTECTION DES FORÊTS :

W. C. J. Hall.....	Surintendant, Parc National et Protection Forêts.....	31 mars 1894.....	2,000 00
B. L. O'Hara.....	Assistant-surt. " ".....	1 novembre 1908.....	1,300 00
Napoléon Lemay.....	Archiviste " ".....	21 janvier 1911.....	1,050 00

APPENDICE No 1.—*Suite.*

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts, pour l'année se terminant le 30 juin 1913.

Noms.	Fonction.	Date de Nomination.	Traitement.
BRANCHE DES VENTES:			
C. O. Lavoie.....	Surintendant, Branche des Ventes.....	23 mars 1882.....	2,600 00
C. E. Bernier.....	Assistant-surint. ".....	15 juin 1910.....	2,100 00
Eugène Rouillard.....	Secrétaire ".....	1 juillet 1893.....	1,600 00
Henri Boivin.....	Officier spécial en loi ".....	24 juillet 1911.....	1,450 00
Jos. Grenier.....	Assistant surint. " Section Ouest.....	19 décembre 1888.....	1,600 00
F. H. Thompson.....	Commis ".....	13 mars 1891.....	1,000 00
J. A. Mercier.....	" ".....	18 décembre 1907.....	1,300 00
B. A. Turner.....	" ".....	10 janvier 1902.....	1,100 00
J. P. Boldue	" ".....	1 février 1910.....	950 00
L. U. Bélanger.....	" ".....	15 décembre 1911.....	900 00
Hector Charland.....	" ".....	12 juillet 1911.....	950 00
J. O. Laferrrière	Sténographe et dactylographe ".....	5 août 1910.....	1,050 00
J. M. Gingras.....	Assistant-surint., Branche des Ventes, Section Est.....	1 mars 1905.....	1,550 00

BRANCHE DES VENTES.—*Suite.*

Fénélon Lachaine.....	Comptable, Branche Ventes, Section Est.....	14 janvier 1909.....	1,300 00
Alf. Verreault.....	Assistant compt. " ".....	1 juillet 1908.....	1,200 00
K. G. Fraser.....	Commis " ".....	5 août 1910.....	1,272 50
Henri Arcand.....	" " ".....	23 septembre 1910.....	950 00
L. J. Turgeon.....	" " ".....	1 mars 1912.....	1,000 00
J. A. Gauthier.....	" " ".....	18 octobre 1912.....	900 00
A. E. Pouliot.....	" et dactylographe " ".....	26 juin 1912.....	900 00

ENREGISTREMENT :

J. E. Samson..	Régistrare.....	19 mars 1904.....	1,850 00
J. A. Lapointe.....	Assistant régistrare.....	5 août 1910.....	900 00
Amédée Forgues.....	Commis.....	12 juillet 1911.....	800 00
Tancrède Rinfret ..	Officier spécial re Lettres-Patentes.....	30 septembre 1890.....	1,550 00

MESSAGERS :

Charles Côté.....	Messageur et concierge.....	18 mai 1897.....	800 00
Em. Clavet	Messageur et gardien de la papeterie.....	3 mars 1902.....	800 00
Alf. Lacasse.....	Messageur.....	18 mai 1897.....	800 00
Ol. Fiset.....	".....	26 novembre 1907.....	800 00
Onésime Beaulieu.....	".....	31 décembre 1908.....	800 00

APPENDICE No 1.—*Suite.*

Liste des officiers et commis du Département des Terres et Forêts, pour l'année se terminant le 30 juin 1913.

Noms.	Fonction.	Date de Nomination.	Traitement.
<i>MESSAGERS.—Suite.</i>			
Léo Dupuis.....	Messager.....	5 août 1910	800 00
Abel Lavoie.....	“.....	5 août 1910.....	800 00
Phil. Turgeon.....	“.....	12 juillet 1911.....	800 00
Jos. Laliberté.....	“.....	18 décembre 1911.....	600 00
Wilfrid Beaulieu.....	“.....	20 août 1912.....	600 00

J. H. BOISVERT,

Comptable.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1913.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,

Sous-Ministre.

APPENDICE No 2.

Liste des agents des terres et des bois de la Couronne, pendant l'année fiscale 1912-13.

Agence.	Nom de l'agent.	Résidence.	Traitement.	Commission.	Déboursés.	Date de la nomination.	REMARQUES.
			\$ cts.	\$ cts			
Abitibi	Hector Authier.....	Amos	1,200 00	1,122 55	5 février 1912....	
Arthabaska... ..	F. X. Lemieux.....	Arthabaska.....	800 00	95 89	259 72	30 mars 1908.	
Bonaventure, Est....	J. F. Marcotte.....	New-Carlisle.....	800 00	155 56	389 82	10 avril 1910.....	
do Ouest.....	W. H. Clapperton....	Maria.....	600 00	36 30	43 09	4 novembre 1905..	
Chaudière.....	W. B. C. DeLéry.....	Beauceville.....	600 00	319 45	33 88	24 octobre 1884....	
do Est.....	J. A. Ouellet.....	Ste-Germaine.....	500 00	231 19	349 54	16 janvier 1911....	
Côte Nord.....	A. E. Joncas	Natashquan.....	1,100 00	1,179 30	18 avril 1912	
Coulonge, Est....	Wm Clark	Morehead	500 00	12 79	50 33	20 janvier 1883....	
do Ouest.....	J. O. Tremblay.....	Ville-Marie.....	700 00	309 86	614 12	1 mai 1906	
Gaspé, Centre.	John Carter.....	Bassin de Gaspé.	400 00	33 44	102 30	12 avril 1892.....	
do Ouest	Louis Côté.....	Cap Chat.....	600 00	25 93	305 05	20 juillet 1910	
do Est... ..	J. A. L'Espérance.....	Percé	600 00	63 61	298 76	21 octobre 1897....	
Gatineau, Sud. . .	L. A. Gendron	Hull	1,400 00	2,644 22	17 novembre 1904 .	

APPENDICE No 2.—*Suite*

LISTE des agents des terres et des bois de la Couronne, pendant l'année fiscale 1912-13.

Agence.	Nom de l'agent.	Résidence.	Traitement.	Commission.	Déboursés.	Date de la nomination.	REMARQUES.
			\$ cts.	\$ cts.			
Gatineau Nord	R. M. Gendron	Maniwaki	700 00	57 37	421 19	17 novembre 1897 . .	
do Centre	Alex. Synek	Gracefield	700 00	110 61	254 79	23 octobre 1888 . . .	
Grandville	Nat. LeBel	Fraserville	400 00	20 31	38 60	10 août 1897	Pour 6 mois.
do	P. Patry	do		17 92	232 45		Agent temporaire.
do	J. J. B. Lavoie	do	533 34	100 47	369 18	17 octobre 1912	Remplace N. LeBel.
L'Assomption, et Par- tie Petite Nation	E. J. Marchand	Ste. Agathe des-Monts	800 00	160 52	440 26	5 janvier 1898	
L'Assomption	J. A. Martin	Joliette	800 00	54 02	23 34	25 mai 1895	
Lac St Jean, Ouest	Geo. Audet	Roberval	800 00	39 92	72 43	26 mars 1886	
do Est	J. A. Claveau	Chicoutimi	1,000 00	126 01	142 52	14 juillet 1903	
do Centre	Edm. Dumas	Hebertville	800 00	16 74	44 09	26 décembre 1909 . . .	
do N. Ouest	Art. Poliquin	St-Félicien	600 00	72 14	42 97	1 mai 1893	
Lac Mégantic	J. A. Lambert	Village Mégantic	500 00	163 83	417 51	9 février 1906	
Madeleine, Iles de la . . .	W. Chaverie	Grande-Entrée	50 00			7 juin 1909	

Matapédia, Vallée de la	Saucier et Dionne.	Anqui	800 00	216 82	258 25	2 décembre 1905.	Fr. Saucier et G. L. Dionne.
do St-Laurent de	Geo. Gauthier	St-Laurent de Matapédia.....	500 00	33 41	164 43	7 octobre 1909..	
Montmagny.....	A. E. Michon.....	Montmagny	700 00	238 77	157 95	3 juillet 1908....	Agent des bois seulement.
do Sous-Agence.	Gonz. Laflamme.	St-Philémon.....	700 00	121 18	163 28	11 mars 1912.	
Ottawa Inférieur.....	H. Dorion.....	Montréal.....	1,200 00	1,187 86	3 février 1910.	
Petite Nation, Nord.	Nap. Pagé	St-Ignace de Nominingue	800 00	303 00	1,163 05	14 janvier 1909.	
do Centre.	U. L. Joubert.....	Ripon.....	400 00	24 68	71 12	28 juillet 1904	
do Est.....	S. A. Filion.....	Granville	550 00	69 18	304 10	23 janvier 1907....	
Rimouski, Est.....	Alex. Fraser	Matane	600 00	75 05	107 58	10 août 1885.	
do Ouest.....	J. B. D'Anjou	Rimouski	900 00	42 99	54 11	19 mars 1908	
Saguenay.....	Eug. Caron	Taloussac	840 00	96 03	793 64	26 décembre 1893	
St-Charles	J. E. Boily	Québec	600 00	169 36	150 00	1 février 1880....	
St-François	Millier et Biron.	Sherbrooke.....	800 00	245 23	318 68	29 septembre 1911.	J. C. Millier, C. O. Biron.
St-Maurice.....	L. A. Lord.....	Trois-Rivières	1,000 00	744 61	2 juin 1898.....	Agent des Terres et des biens des Jésuites.
do	N. E. Morissette.....	do	1,200 00	1,488 10	29 juin 1907.	" bois.
Témiscouata.....	J. J. B. Lavoie.....	Notre-Dame du Lac..	266 66	93 89	62 37	15 décembre 1911.	Nommé agent à Granville.
do	C. F. Beaulieu	do	425 00	26 90	149 48	17 octobre 1912....	Remplace J. J. Lavoie
Inspecteurs.	{	C. A. Fournier	St-Charles.....	1,200 00	30 décembre 1910.	
		L. E. Warren.....	Montréal.....	1,200 00	26 novembre 1908..	

J. H. BOISVERT,
Comptable.

ELZ. MINVILLE DECHÈNE,
Sous-Ministre.

Québec, 30 juin 1913.

APPENDICE No 3.

LISTE des employés surnuméraires pendant les 12 mois finissant le 30 juin 1913.

NOMS.	Employé à	Date de la nomination.	Traitement.	Remarques.
T. P. Morin.....	Comptabilité	7 août 1905.....	\$3 25 par jour.	
Ovide Racine.....	Arpentages.	1er novembre 1909..	1 50 “	
Alb. Martel.....	“	1er février 1910...	2 25 “	Permanent 1er août 1912.
J. L. Lassonde...	Biens Jésuites..	Oct 1912	4 00 “	
Edm. Patry.....	Ventes.	15 avril 1912.. ...	2 00 “	
Melle L. Bédard....	Dactylographe.	15 janvier 1899....	\$700 00 par an.	
Melle L. Verreault .	“	1er juillet 1906....	600 00 “	
Melle A. Fortier	“	19 août 1911.....	600 00 “	
J. V. Auger.....	Messager.....	20 décembre 1910 .	800 00 “	Nommé permanent 27 juin 1913.
Emile Cartier.	“	15 juin 1913.	600 00 “	

J. H. BOISVERT,
Comptable.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1913.

APPENDICE No 4.

LISTE des agents des Biens des Jésuites et de la seigneurie de Lauzon pour les douze mois expirés le 30 juin 1913.

Nom de l'agent.	AGENCE.	Date de la nomination.	Traitement.	REMARQUES.
Lemieux, Lionel.....	Agent pour la seigneurie de Lauzon.....	1908, juillet 31....	\$ ets. 700 00	
Moquin, Alexis	Agent de perception et de commutation, biens des Jésuites, district de Montréal.....	1891, octobre 2....	200 00	
Lord, L. A.....	Agent de perception et de commutation, Biens des Jésuites, seigneurie du Cap de la Madeleine, seigneurie de Batiscan et ville des Trois Rivières.....	1898, juin 2.....	1,000 00	Y compris le salaire en qualité d'agent des terres.

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,

Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,

Comptable.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1913.

APPENDICE No 5.

ÉTAT donnant le nombre d'acres vendus ainsi que les sommes perçues par vente et autrement à compte des terres du Clergé ou de la Couronne pendant les douze mois expirés le 30 juin 1913.

Source de perception.	Nombre d'acres vendus.	Montant des ventes.	Montant des perceptions sur ventes et arrérages.
		\$ cts.	\$ cts.
Terres de la Couronne.....	194,091	110,626 31	149,236 14
	—	—	—
Total.....	194,091	110,626 31	149,236 14

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1913.

APPENDICE No 6

TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de fermes et des terres retournées à la Couronne après révocation de ventes, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1913.

ANNÉE.	Terres vendues de la Couronne et du Clergé.	Terres octroyées gratuitement.	Territoire divisé en lots de ferme.	Terres retournées à la Couronne après révocation de ventes.	Superficie totale des terres divisées et disponibles.
Nombre d'acres disponibles le 1er juillet 1867 :					
Terres de la Couronne.....	6,329,566				
do du Clergé.....	246,858				
					6,576,424
Du 1er juillet 1867 au 31 décembre 1868	220,687	10,502	54,014		6,399,249
Du 1er janvier 1869 au 30 juin 1870.....	159,849	8,051	538,256		6,769,605
Du 1er juillet 1870 do 1871.....	169,155	21,302	120,498		6,699,646
do 1871 do 1872.....	174,592	11,212	174,320		6,688,162
do 1872 do 1873.....	131,496	7,130	58,584		6,608,120
do 1873 do 1874.....	109,609	4,271	118,979		6,553,219
do 1874 do 1875.....	91,179	4,015	28,453		6,486,478
do 1875 do 1876.....	73,185	3,606	86,657		6,496,344
do 1876 do 1877.....	83,123	5,790 1/2	54,801		6,462,231 1/2
do 1877 do 1878	139,134	7,962 1/2	57,610	63,766	,436,511 1/2
do 1878 do 1879	180,886 1/2	17,424 1/2	68,876	74,008	6,381,084 1/2
do 1879 do 1880.....	129,768	9,027	170,961	69,761	6,492,011 1/2

Du 1er juillet 1880 au 30 juin 1881..	179,562	7,041 1/2	222,570	32,260	6,560,238
do 1881 do 1882.....	219,368	7,901 1/2	358,721	36,226	6,727,915 1/2
do 1882 do 1883.....	207,526	8,232 1/4	117,335	60,302	6,689,794 1/2
do 1883 do 1884.....	135,241	6,099	285,987	77,365	6,911,806 1/4
do 1884 do 1885.....	119,894	3,045	130,356	34,734	6,953,957 1/4
do 1885 do 1886.....	161,788	3,474	229,436	25,504	7,103,635 1/4
do 1886 do 1887.....	100,862	3,444	93,267	55,168	7,147,764 1/4
do 1887 do 1888.....	107,260	2,093	362,275	27,779	7,428,465 1/4
do 1888 do 1889.....	120,178	3,281	173,502	41,910	7,520,418 1/4
do 1889 do 1890.....	129,014	200	72,722	31,710	7,495,636 1/4
do 1890 do 1891.....	137,829 3/4	2,117	41,143	38,203	7,435,035 1/2
do 1891 do 1892.....	192,252 3/8	15,898	40,783	25,674	7,383,342 1/8
do 1892 do 1893.....	156,925 1/4	37,646	68,059	40,534	7,297,363 7/8
do 1893 do 1894.....	149,667	31,650	48,126	46,751	7,210,923 7/8
do 1894 do 1895.....	167,708 1/2	26,084 1/2	62,987	39,912 1/2	7,119,300 3/8
do 1895 do 1896.....	119,604 1/2	31,869 1/2	58,602	37,044	7,053,472 3/8
do 1896 do 1897.....	184,667	12,346	96,717	40,584	6,993,760 3/8
do 1897 do 1898.....	190,195 1/4	10,631	104,413	73,578	6,970,925 1/8
do 1898 do 1899.....	149,971	11,450	258,828	72,053	7,140,385 1/8
do 1899 do 1900.....	163,528	9,599	28,562	31,572	7,027,392 1/8
do 1900 do 1901.....	186,090	12,600	33,000	35,545	6,897,247 1/8
do 1901 do 1902.....	190,231	10,200	5,872	40,779	6,743,467 1/8
do 1902 do 1903.....	150,638 1/2	8,026	89,398	46,506	6,720,706 5/8

APPENDICE No 6.—*Suite.*

TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et des terres retournées à la Couronne après révocation de ventes, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1913.—*Suite.*

ANNÉE.	Terres vendues de la Couronne et du Clergé.	Terres octroyées gratuitement.	Territoire divisé en lots de terre.	Terres retournées à la Couronne après révocation de ventes.	Superficie totale des terres divisées et disponibles.
Du 1er juillet 1903 au 30 juin 1904.....	155,752 1/2	11,038	40,027	43,481	6,657,424 1/8
do 1904 do 1905.....	189,883	9,350	25,200	58,853	6,542,244 1/8
do 1905 do 1906.....	195,736 1/2	322 1/2	209,182	112,053	6,667,420 1/8
do 1906 do 1907.....	227,031	916	37,768	110,726	6,587,967 1/8
do 1907 do 1908.....	292,479	650	23,373 1/2	86,431	6,404,642 5/8
do 1908 do 1909.....	220,645 1/2	615	12,875	41,842	6,238,099 1/8
do 1909 do 1910.....	124,849 1/2	775 1/2	89,256 3/4	91,315	6,293,045 7/8
do 1910 do 1911.....	119,465	1,984	229,432	67,340	6,468,368 7/8
do 1911 do 1912.....	179,130 1/2	1,205 1/2	710,628	68,095	7,066,755 7/8
do 1912 do 1913.....	194,091	1,280 1/2	62,307	6,933,691 3/8
Totaux.....	7,082,628 1/8	404,088 3/4	5,901,412 1/4	1,941,672

J. E. GIRARD,

Surintendant des arpentages.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1913.

(Voir page 18 pour détails de l'année courante).

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,

Sous-Ministre.

 APPENDICE No 6.—*Suite.*

ÉTAT DÉTAILLÉ POUR L'ANNÉE (1912-1913).

Superficie totale des terres divisées et disponibles au 30 juin 1912.....	7,066,755 7/8	7,066,755 7/8
--	---------------	---------------

A ajouter :

Superficie totale des terres divisées durant l'année 1912-13.....	(1)	
Superficie des terrains redevenus la propriété de la Couronne.....	62,307	62,307
		7,129,062 7/8

A déduire :

Superficie des terres vendues	194,091	
Superficie des terres octroyées gratuitement pour fins religieuses et routes de colonisation	1,280 1/2	195,371 1/2

Superficie totale des terres divisées et disponibles le 30 juin 1913.....	6,933,691 3/8
--	---------------

 (1) Il n'y a eut que des subdivisions en lots de village d'affectuer.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J. E. GIRARD,
Surintendant des Arpentages.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1913.

APPENDICE No 7.

TABLEAU relatif aux terres octroyées par Lettres Patentes, du 1er juillet 1912 au 30 juin 1913, donnant la superficie totale des terres de la Couronne aliénées jusqu'à la dernière de ces dates.

Octrois gratuits.		Octrois de lots de grève.		Octrois de 100 acres ou de moins de 100 acres.		Octrois de plus de 100 acres et de moins de 500 acres.		Octrois de 500 acres et plus en vertu de transports, etc., ainsi que subsides en terre aux compagnies de chemin de fer.		Nombre total d'octrois.	Nombre total d'acres.	Par ventes ou par octrois gratuits.	REMARQUES.
Nombre.	Superficie totale en acres.	Nombre.	Superficie totale en acres.	Nombre.	Superficie totale en acres.	Nombre.	Superficie totale en acres.	Nombre.	Superficie totale en acres.				
			1334	94,326						1334	94,326		
					531	84,853				531	84,853		
								I	"The Quebec and St. Maurice Industrial Coy".....	660	1	660	
								I	La Corporation des Frères de St-François Régis de Péribonka....	2219	1	2,219	
								I	Dame Selina J. Atkinson, Veuve d'Henry Atkinson.....	1172	1	1,172	
								I	George Adélarde Bergeron, de Québec.....	995	1	995	
								I	Dame Hélène Anderson, Vve de John Breakey et les Héritiers légaux du dit John Breakey.....	512	1	512	
								I	Les Héritiers légaux de feu John Breakey.....	644	1	644	
								I	Joseph Hilaire Chasles de Mont Laurier.....	590	1	590	
								I	La Cie du chemin de fer de la Baie des Ha! Ha!.....	2,308	1	2,308	
								I	do do.....	25,600	1	25,600	
								I	La Cie du chemin de fer "St-Maurice Valley Ry. Co".....	6,692	1	6,692	Superficie totale des terrains octroyés au 30 juin 1912..... 9,503,846
								I	La Cie de chemin de fer "Orford Mountain Ry. Co".....	18,000	1	18,000	
								I	La Cie du chemin de fer "Canada and Gulf Terminal Railway Coy," (maintenant aux droits de la Cie de ch. de fer "The Matane and Gaspé Railway Coy".....	31,344	1	31,344	Subsides aux chemins de fer. Superficie des terrains octroyés par lettres-patentes du 1er juillet 1912 au 30 juin 1913. 338,708
								I	do do.....	28,800	1	28,800	
								I	do do.....	34,660	1	34,660	
		5	212							5	212		
										1879	333,587		
63	5121									63	5,121	Octrois gratuits.	
										1042	338,708		
								I	La Cie du chemin de fer "Colonisation du Nord".....	96,000	1		
								I	La Cie de chemin de fer "Quebec, Montreal and Southern Ry. Co.".....	105,876	1		
								I	La Cie de chemin de fer "Québec et Lac St-Jean", (transféré à la "Cie The Quebec and St-Maurice, Industrial Co.").....	160,000	1	* 407,376	Subsides aux chemins de fer. *Superficie des terrains octroyés par lettres-patentes, (omission dans le rapport 1911-1912)..... *407,376
								I	"Quebec & St. Maurice Valley Ry Co.".....	40,500			
								I	La Cie du chemin de fer "Canada and Gulf Terminal Railway Coy," (maintenant aux droits de la Cie du chemin de fer "The Matane and Gaspé Railway Coy").....	5,000	1		Superficie totale des terrains octroyés au 30 juin 1913..... 10,249,930
									Grands totaux.....	1951	746,084		

J. E. GIRARD,
Surintendant des arpentages.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

APPENDICE No 8.

TABLEAU relatif aux lots de grève et en eau profonde octroyés par Lettres Patentes, du 1er juillet 1912 au 30 juin 1913.

Date de l'octroi.	Superficie.	Montant payé.	Noms des concessionnaires.	Nature de l'octroi.	Localité.
18 octobre 1912	170 acres.	\$1,700 00	Henri Menier (de Paris, France).....	L. de g. et en E. P...	Ile d'Anticosti.
15 nov. 1912 ...	20 arpents.....	40 00	L'Hôpital Guay.....	Lot de grève.....	Paroisse de St-Joseph de Lévis.
13 déc. 1912....	12 arpents.	180 00	Citadel Brick & Paving Block Company....	Lot en eau profonde.	L'Ange Gardien.
8 février 1913..	13 arpents.	26 00	Godfroi Turgeon	Lot de grève.	Paroisse de St-Joseph de Lévis.
28 février 1913 .	5½ arpents.	11 00	Jean alias Johnny Côté.....	Lot de grève.....	Paroisse de St-Joseph de Lévis.

J. E. GIRARD,

Surintendant des Arpentages.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1913.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,

Sous-Ministre.

APPENDICE No 9.

ÉTAT indiquant le nombre de Lettres-Patentes émises chaque année depuis 1869 : époque à laquelle on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

Années.	Pour terrains de 500 acres et plus.	Pour terrains de moins de 500 acres.	Octrois gratuits.	Total.
1869-1870	1	383	30	414
1870-1871	2	615	39	656
1871-1872	15	594	52	661
1872-1873	9	546	39	594
1873-1874	3	530	112	645
1874-1875		451	50	501
1875-1876	2	379	35	416
1876-1877	1	342	46	389
1877-1878	1	302	29	332
1878-1879	7	610	39	656
1879-1880	3	343	40	386
1880-1881	2	369	31	402
1881-1882	7	522	44	573
1882-1883	4	502	33	539
1883-1884	2	868	36	906
1884-1885		782	51	836
1885-1886	2	660	39	701
1886-1887	2	663	41	706
1887-1888	2	539	38	579
1888-1889	3	706	56	759
1889-1890	7	905	88	1,000
1890-1891	7	674	30	711
1891-1892		468	183	651
1892-1893	3	587	407	997
1893-1894	2	485	242	727
A rapporter.	87	13 817	1,830	15,737

APPENDICE No 9.—*Suite.*

ETAT indiquant le nombre de Lettres-Patentes émises chaque année depuis 1869 : époque à laquelle l'on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

Années.	Pour terrains de 500 acres et plus.	Pous terrains de moins de 500 acres.	Octrois gratuits.	Total.
Report.	87	13,817	1,830	15,737
1894-1895	1	462	259	722
1895-1896	3	477	66	546
1896-1897	7	595	80	682
1897-1898	11	649	70	730
1898-1899	3	660	58	721
1899-1900	5	747	50	802
1900-1901	6	850	59	915
1901-1902	4	1,045	86	1,135
1902-1903	7	962	89	1,068
1903-1904	9	1,095	98	1,202
1904-1905	7	1,021	179	1,207
1905-1906	9	1,376	53	1,438
1903-1907	2	1,158	35	1,195
1907-1908	6	1,241	43	1,290
1908-1909	4	1 263	51	1,318
1909-1910	1	1,170	59	1,230
1910-1911	0	1,421	46	1,467
1911-1912	3	1,831	66	1,900
1912-1913	18	1,865	63	1,946
	196	33,705	3,340	37,241

J. E. GIRARD,
Surint. des Arpentages,

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1913.

APPENDICE No 10.

ÉTAT des recettes du département des Terres et Forêts pour les douze mois
expirés le 30 juin 1913.

Bois et Forêts.....	\$1,510,171 41
Terres de la Couronne.....	149,236 14
Biens des Jésuites	31,732 81
Domaine de la Couronne	39,047 77
Seigneurie de Lauzon.....	6,859 28
Divers honoraires.....	363 69
Honoraires d'examen de mesureurs de bois.....	524 25
Parc National des Laurentides.....	5,016 00
Biens en déshérence.....	786 45
	<hr/>
	\$1,743,737 80

COMPTES EN SUSPENS.

Dépôts.....	\$ 13,124 57	
Remboursements.....	3,603 88	
	<hr/>	16,728 45
Total.....		\$1,760,466 25

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,

Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,

Comptable.

Département des Terres et Forêts.

Québec, 30 juin 1913.

APPENDICE No 11.

ÉTAT des dépenses du département des Terres et Forêts, pour les douze mois
expirés le 30 juin 1913.

Arpentages.....	\$ 110,000 00
Protection des Forêts.....	24,000 00
Service Forestier et Inspections... ..	90,000 00
Parc National des Laurentides	5,000 00
Publication de cartes.....	2,000 00
Pépinière de Berthierville.....	3,000 00
Ecole Forestière	5,000 00
	<hr/>
	\$ 239,000 00

DÉPENSES GÉNÉRALES

Traitement des agents.....	\$ 34,265 00
Commission des agents.....	3,977 37
Déboursés des agents.....	15,996 12
Port de lettres.....	2,398 99
Biens des Jésuites.....	1,618 32
Biens en déshérence.....	79 20
Domaine de la Couronne.....	864 75
Seigneurie de Lauzon.. ..	929 86
Service spécial.....	14,107 99
Frais d'avis de révocation de ventes.....	344 40
Déboursés judiciaires.....	2,235 25
Publication d'avis dans les journaux.....	1,976 90
Déboursés du bureau des examinateurs des mesu- reurs de bois.....	1,205 85
	<hr/>
	\$ 80,000 00

COMPTES EN SUSPENS.

Dépôts à compte des terres.....	4,374 08
Remboursements.....	3,859 31
“ (remis au Trésor).....	1,766 61
	<hr/>
	\$10,000 00

Montant total payé..... \$ 329,000 00

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1913.

APPENDICE No 12.

TABLEAU relatif à la loi concernant les pères et mères de 12 enfants.

DÉTAILS.	Dr.	Cr.
	\$ cts.	\$ cts.
Montants des primes payées par les locataires de concessions forestières en vertu de la loi du 2 juin 1904 (4 Ed VII) abrogée le 1er juillet 1905 (5 Ed. VII, ch. 16), du 1er juillet 1904 au 30 juin 1913.	47,350 00	
Montants reçus du Trésorier de la Province en conformité de la loi 5 Ed. VII, ch. 16, sec. 2 et 3, du 1er juillet 1905 au 30 juin 1913.	106,200 00	
Montants payés au 30 juin 1913 à même les fonds provenant des locataires de concessions forestières (4 Ed. VII) (944 pères de 12 enfants, (\$50.00 chacun)		47,200 00
Montants payés au 30 juin 1913 à même les fonds provenant du Trésor de la Province (5 Ed VII, ch. 16) (2124 pères de 12 enfants, (\$50 00 chacun)		106,200 00
Balance en mains provenant de la loi 4 Ed. VII.		150 00
	\$153,550 00	\$153,550 00

* Ce montant comprend la somme de \$150.00 payée à 3 pères de famille de 12 enfants (reconnus comme tels avant 1905.) du 1er juillet 1912 au 30 juin 1913

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1913.

APPENDICE No 13.

ETAT des sommes payées aux ingénieurs, etc., pour inspection de forces hydrauliques, lots de grèves, etc., du 1er juillet 1912 au 30 juin 1913.

NOM	DETAIL	MONTANT
Amos, Art.....	Deboursés pour frais de voyage.....	\$ 374 95
Girard, J. E.....	“ “ “	196 15
Normandin, B.....	“ “ “	293 65
	Total	\$ 864 75

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERTT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts.
Québec, 30 juin 1913.

APPENDICE No 14.

SERVICE FORESTIER 1912-13.

Salaires et dépenses payés aux Ingénieurs forestiers, leurs assistants et aux élèves de l'école forestière dans diverses genres.

Noms.	Agents forestiers.	Salaires et dépenses.	Montant.
Barry, Louis	do	do	\$ 168 50
Bédard, O	do	do	200 73
Bisaillon, P. Asst.	do	do	150 00
Boisvert, Geo. Ing. For	do	do	2,350 88
Brulé, D.	do	do	115 45
Caron, A.	do	do	839 00
Coderre, A.	do	do	332 80
Dechène, A. M.	do	do	253 05
Déry, T.	do	do	1,072 25
Dion, E.	do	do	530 00
Fortier, P.	do	do	2,695 74
Francœur, M.	do	do	1,005 75
Gagnon, A.	do	do	1,242 47
Garceau, M.	do	do	149 50
Garneau, L.	do	do	125 00
Garon E.	do	do	82 75
Gingras, R. Asst.	do	do	147 50
Godbout, C. L.	do	do	287 65
Gosselin, Chs.	do	do	172 25
Guérin, B. Ing. For	do	do	2,116 43
Guay, J. J.	do	do	258 18
Guimont, J.	do	do	340 10
Graham, A. H.	do	do	1,541 89
Hélie, O.	do	do	393 75
Kieffer, H. F.	do	do	2,109 68
Kieffer, P.	do	do	110 20

APPENDICE No 14.—*Suite.*

SERVICE FORESTIER 1912-13.

Salaires et dépenses payés aux Ingénieurs forestiers, leurs assistants et aux élèves de l'école forestière dans diverses genres.

Noms.	Agents forestiers.	Salaires et dépenses.	Montant.
Lafrance, J. H	do	do	\$ 1,317 45
Laliberté F. Ing. For.	do	do	3,530 25
Lussier, O.	do	do	200 27
Lavoie, J. H.	do	do	884 32
Lavoie, L.	do	do	357 10
Maheux, Geo.	do	do	104 94
Marquis, L. J. D. Ing. For. .	do	do	2,071 75
Ménard, E. "	do	do	1,764 28
Morin, P.	do	do	214 75
Myrand, Eug.	do	do	274 65
Ouellet, Frs	do	do	284 59
Patry, P.	do	do	1,030 30
Picard, Armand	do	do	2,012 31
Richard, R.	do	do	294 65
Rouleau, J.	do	do	344 06
Roy, Ged.	do	do	173 80
Roy, Henri F. Ing. For.	do	do	2,700 00
Roy, J. A.	do	do	239 79
Sicard, Edm.	do	do	160 50
Sorgius, H.	do	do	100 00
St. Pierre, Jos	do	do	765 05
Tessier, G. A.	do	do	163 10
Tremblay, Albert	do	do	353 60
Trottier, E.	do	do	554 95
Valin, R.	do	do	51 40
Valiquet, J. D.	do	do	1,333 62
Vézina, H.	do	do	911 87

APPENDICE No 14.—*Suite.*

Salaires et dépenses des gardes forestiers dans diverses agences.

Noms.	Localités.	Montant.
Armstrong, Jas.....	Agence Ottawa Supérieur.....	952 00
Arsenault, F.....	“ Bonaventure Ou st	167 50
Barry, Thos	“ Ottawa Inférieur.....	175 78
Beaulieu, E.....	“ Saguenay.....	9 00
Bélanger, A.....	“ Montmagny.....	26 40
Bellefeuille, M.....	“ St-Maurice.....	411 35
Bernatchez, L. N.....	“ Matapédia.....	821 00
Bérubé, R.....	“ Gaspé Centre.....	969 50
Biondin, Alf.....	“ Ottawa Inférieur.....	723 65
Bouchard, E.....	“ St-Charles	528 00
Bouchard, A.....	“ St-Maurice.....	442 00
Bouchard, A.....	“ Rimousi Ouest... ..	326 70
Bouliane, J.....	“ Saguenay.....	420 95
Brazeau, J.....	“ Ottawa Supérieur.....	356 00
Brulotte, N.....	“ St-François	346 00
Cantin, T.....	“ Ottawa Supérieur.....	173 90
Chabot, S.....	“ Chaudière.....	336 65
Charlebois, J.....	“ Ottawa Supérieur.....	534 00
Cook, A. A.....	“ Ottawa Inférieur.....	361 50
Cook, W. B.....	“ Ottawa “	211 50
Côté, L.....	“ Gaspé Ouest.....	94 00
Cyr, P.....	“ Bonaventure Centre.....	700 00
Delisle, A.....	“ St-Maurice.....	88 00
Delisle, P. E.....	“ “	522 75
Deroy, J. A.....	“ Rimouski Est.....	1,148 09
Dionne, A. R.....	“ Saguenay	353 21
Dubois, S.....	“ Lac St Jean.....	267 00
Dufresne, P.....	“ St-Charles	174 85

APPENDICE No 14.—*Suite.*

Salaires et dépenses des gardes forestiers dans diverses agences.

Noms.	Localités.	Montant.
Dugas, A. A.....	Agence Gaspé Ouest.....	807 53
Dugas, Jos.....	" Bonaventure est.....	224 00
Dumas, A.....	" Lac St-Jean Ouest.....	402 00
Fugère, Chs.....	" St-Maurice.....	311 00
Fugère, Wm.....	" ".....	180 00
Garneau, A.....	" Montmagny.....	86 75
Gaudreau, P.....	" Lac St-Jean Centre.....	442 00
Gauthier, Jos.....	" ".....	676 75
Gauthier, F.....	" " Est.....	511 55
Gendron, R. M.....	" Ottawa Supérieur.....	255 00
Gobeil, E.....	" Lac St-Jean Est.....	428 00
Grignon, B.....	" Ottawa Inférieur.....	436 50
Guérin, Jos.....	" " ".....	502 00
Harvey, A.....	" Matapédia.....	316 00
Hurley, Wm.....	" Gaspé Est.....	214 00
Jarry, J.....	" Gaspé Ouest.....	262 30
Lacasse, D.....	" Ottawa Inférieur.....	370 00
Lacoursière, I.....	" St Maurice.....	486 00
Langlois, A.....	" Montmagny.....	322 50
Langlois, C.....	" ".....	688 00
Lapointe, E.....	" ".....	537 00
Lapointe, P.....	" ".....	586 00
Laroche, R.....	" Lac St-Jean Ouest.....	713 50
Latraverse, N.....	" Ottawa Inférieur.....	112 92
Latulippe, O.....	" Ottawa Supérieur.....	808 00
Lavoie, L.....	" Rimouski Est.....	127 75
Leclerc, Arth.....	" Témiscouata.....	325 00.

APPENDICE No 14.—*Suite.*

Salaires et dépenses des gardes forestiers dans diverses agences.

Noms.	Localités.	Montant.
Leclerc, C.	Agence Grandville	97 00
Létourneau, E.	“ Montmagny	485 20
Lortie, P.	“ Ottawa Supérieur	220 60
Marcel, T.	“ “ “	400 50
Marcotte, J. F.	“ Bonaventure Ouest	119 25
Marcotte, W.	“ Chaudière	258 00
Ménard, Chs.	“ Lac St-Jean Centre	356 00
Méhot, H.	“ Ottawa Inférieur	39 35
Marquis, L. P.	“ Rimouski Ouest	968 85
Michaud, E.	“ Grandville	544 00
Moreau E.	“ Lac St-Jean Centre	481 00
Ouellet, E.	“ Témiscouata	207 00
Parent, J. B.	“ Ottawa Supérieur	544 00
Pilote, J. P.	“ St-Maurice	470 55
Pouliot, C. E.	“ Ottawa Supérieur	144 35
Potvin, H.	“ Matapédia	1,010 50
Poupore, J. S.	“ Ottawa Supérieur	508 00
Puize, J. A.	“ Saguenay	672 05
Quinn, E.	“ Bonaventure Ouest	260 55
Remington, E.	“ Ottawa Inférieur	537 00
Roberge, L.	“ Grandville	483 10
Robitaille, Ed.	“ St-Charles	939 00
Rodier, J. E.	“ Ottawa Inférieur	457 60
Picard, C.	“ St-Maurice	353 00
Roy, J. D.	“ Chaudière	467 00
Ruest, D.	“ Rimouski Ouest	1,078 00
Simard, J. S.	“ “ “	154 80

APPENDICE No 14.—*Suite.*

Salaires et dépenses des gardes forestiers dans diverses agences.

Noms.	Localités.	Montant.
Simard, L.....	Agence Lac St Jean.....	99 00
St. Germain, E.....	" Ottawa Inférieur.....	284 00
Tardif, L. J.....	" Grandville.....	521 50
Thibault, N.....	" Rimouski.....	488 50
Thomas, N.....	" Ottawa Inférieur.....	156 50
Tremblay, Frs.	" Saguenay.....	243 32
Tremblay, J. A....	" Ottawa Supérieur.....	86 05
Tremblay, O.....	" Lac St-Jean Ouest.....	391 00

APPENDICE No 14.—*Suite.*

AUTRES DÉPENSES DU SERVICE FORESTIER.

Noms.	Localité.	Montant.
Alie, J.....	St-Maurice.....	1,308 42
Bergeron, R.....	Talon, Leverrier, Matane, Massé, etc..	1,408 70
Bureau, Jos.....	Abitibi.....	1,200 00
Girard, J. E.....	Gaspésie.....	123 45
Lecercq <i>alias</i> Clerck.....	Winslow, Leeds, Bégon, etc.....	2,025 55
Mill, D. W.....	Arstock & Port Daniel.....	20 05
Morin, J. B.....	Talon.....	12 50
Pouliot, Frs.....	Estcourt, Daaquam, Talon, Massé.....	2,002 30
Bédard, Avila.....	Dépenses e voyage.....	580 00
Delaney, Wm.....	“ “.....	300 00
Giroux, Théop.....	“ “.....	173 80
Piché, G. C.....	“ “.....	810 00
Boivin, D.....	“ Bois saisi.....	9 00
Bonenfant, O.....	“ “.....	1 00
Lapointe, Ferd.....	“ “.....	16 00
Levesque, Frs.....	“ “.....	21 00
Treublay, J.....	“ “.....	56 00
Conadian Forestry Asso.....	Allocation.....	100 00
Hudson Bay Steamship Co.....	Frais de transport re expédition sur riv. Nottaway.....	827 00
Keuffel & Esser Co.....	Instruments pour service forestier.....	49 77
La Cie d'Auvents des Marchands.....	Tentes “.....	74 03
McClure, J. A.....	Réparations d'instruments.....	6 50
Renaud, J. B. & Co.....	Provisions re expédition sur la Nottaway.....	214 13
Verret, Jules.....	Canots.....	76 55
Villeneuve, D.....	Yatch à gazoline pour service forestier à Bertherville.....	300 00

APPENDICE No 16.

ÉTAT lu bois coupé sur les terres de la Couronne durant les douze mois terminés le 30 juin 1912, et des sommes perçues pour droits de coupe, rente foncière, durant l'année fiscale 1912-1913.

AGENTS.	Superficie sous licence durant l'année.	Bois carrés.		Pin blanc, chêne, noyer carya, Billots et bois d'estacade.		Pin rouge, orme, frêne, cèdre, bois blanc, merisier, érable, tamarac. Billots et bois d'estacade.		Epinette, sapin, pin gris ou cypres, pruche, bou- leau, tremble et peu- plier, billots et bois d'estacade.		Poteaux.	Bois de chauffage.	Dormants de chemins de fer.	Piquets et perches.	Bardeaux.	Bois à bobines.	Divers.	Infractions et frais.	Intérêts.	Droits de coupe.	Rentes foncières.	Honoraires de transfert et bois.	TOTAL.
	Mille carrés.	Morceaux.	Pieds cube.	Morceaux.	Pieds M. P.	Morceaux.	Pieds M. P.	Morceaux.	Pieds M. P.	Morceaux.	Cordes de 128 pds c.	Morceaux.	Morceaux.	Milles.	Cordes de 128 pds c.	Morceaux.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
L. A. Gendron	26,150			2,064,586	164,215,771	470,092	31,212,538	1,128,020	49,057,426		1,793	397,006	66,750				164 50	1,619 07	432,950 73	123,768 09	792 00	559,294 39
H. Dorion	3,973	971	21,449	64,053	3,481,705	84,988	5,864,000	1,819,573	72,749,003	10		66,357	7,047				5,756 33	549 80	92,495 65	8,880 00	4,812 00	112,493 78
N. E. Morissette	12,472	50	1,100	142,240	10,549,219	921	43,033	7,154,056	189,659,290	4,327	360	16,416					774 27	2,273 89	211,082 14	62,360 00	1,696 00	278,186 30
J. E. Miller et C. O. Biron	316	10	280	4,110	278,996	25,584	1,841,454	303,298	11,206,259	4,275	37	13,393					1,309 27	262 71	12,504 48	1,635 00	8 00	15,719 46
F. X. Lemieux	33	13	650	12	628			1,098	71,848								11 56		95 25	165 00	132 00	403 81
Wm B. C. DeLery	350			1,349	86,519	72	4,821	501,803	22,609,456	32	192	1,548					297 33	93 10	23,450 91	1,165 00		25,006 34
A. E. Michon	624			18,304	1,451,629	4,380	203,250	731,122	28,300,729	3,421							231 09	190 10	32,796 21	3,260 00		36,477 40
J. J. B. Lavpie	1,158			1,544	99,348	88,204	3,732,616	448,045	15,914,731			1,835					1,216 52	14 03	21,266 56	5,955 00	18 00	28,470 11
C. F. Beaulieu				2,131	175,907	213,523	7,515,245	520,957	25,152,577										87 90		34,917 22	10 00
J. B. D'Anjou	1,236	120	1,270	1,261	124,815	377,691	18,282,607	484,180	22,749,493			72,383	34,774				554 95	1,172 62	47,190 30	6,182 50	12 00	55,112 37
A. Fraser	891	12	144			10,033	365,198	371,320	16,530,005			349			2,798		40 55	363 76	19,087 04	4,480 00	24 00	23,995 35
Frs Saucier et G. L. Dionne	393			857	101,771	54,928	2,373,969	489,460	17,544,174			2,225					1,091 60	619 67	20,758 92	1,985 00	4 00	24,459 19
G. Gauthier	663			3,095	303,994	13,809	602,326	404,293	17,217,563			4,486					1,711 90	198 60	20,693 16	3,410 00	192 00	26,205 66
W. H. Clapperton	1,781			1,567	68,689	22,843	809,698	322,209	12,547,547									43 36	14,639 39	8,212 50	828 00	23,723 25
J. F. Marcotte	812	59	1,175	4,011	191,321	92	5,000	289,978	10,264,996			3,581		18			3,175 96	76 69	10,010 22	4,055 00	644 00	17,961 87
J. A. Lespérance	752							81,076	3,156,488										3,314 31	4,615 00	1,912 00	9,841 31
John Carter	1,199			1,584	105,020			223,802	7,126,527								3 55	12 38	7,691 13	5,990 00	124 00	13,821 06
Louis Côté	1,128			58	6,442	2,545	194,108	108,817	3,569,587						7,908		1,336 07	52 84	6,717 53	5,640 00		13,746 44
J. A. Claveau	3,555			788	43,570	1,797	43,969	2,817,233	43,314,808	1,228	711	235			55	321	104 80	3,345 53	65,589 32	17,725 00		86,764 65
Edmond Dumas	584							16,686	631,442				953				1,515 56	4 17		2,945 00		4,464 73
Geo. Audet	1,671							2,560	75,780								147 14	14 26		8,345 00		8,506 40
A. Poliquin	477							35	1,737								2 00			2,470 00		2,472 00
Eug. Caron	7,618			639	63,080	218	31,124	1,920,513	53,787,535	47	536	29,954	294		45		798 80	252 32	40,471 35	34,955 00	270 00	76,747 47
J. E. Boily	2,682	1,437	27,448	67	7,314	2,231	153,703	363,800	13,770,705		1,393	1,110					92 96	21 62	16,445 37	11,995 00	2,728 00	31,282 95
	69,618	2,672	53,556	2,312,256	181,355,738	1,373,921	73,278,659	20,503,934	637,009,766	13,340	5,022	610,878	108,865	971	10,806	321	20,424 61	11,180 52	1,134,167 19	330,203 09	14,196 00	1,510,171 41

PAUL BLOUIN,
Surintendant des Bois et Forêts.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1913.

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,
Sous-Ministre.

APPENDICE No 15.

BOIS ET FORÊTS.

ETAT des sommes perçues durant les douze mois finissant le 30 juin 1913,
dans les agences suivantes.

AGENCES.	AGENTS.	MONTANT.
Ottawa Supérieur.	L. A. Gendron.	\$ 559,294 39
Ottawa Inférieur.	H. Dorion	112,493 78
St-Maurice	N. E. Morissette.	278,186 80
St-François.	Millier & Biron.	15,719 46
Arthabaska.	F. N. Lemieux.	403 81
Chaudière.	Wm. B. C. Deléry.	25,006 34
Montmagny	A. E. Michon	36,477 40
Grandville	J. J. B. Lavoie.	28,470 11
Témiscouata.	C. F. Beaulieu	35,015 12
Rimouski Ouest.	J. B. D'Anjou.	55,112 37
" Est	A. Fraser.	23,995 35
Vallée de la Matapédia.	Saucier & Dionne.	24,459 19
St-Laurent de Matapédia.	G. Gauthier.	56,205 66
Bonaventure Ouest.	W. H. Claperton.	23,723 25
" Est.	J. F. Marcotte.	17,961 87
Gaspé Est.	J. A. L'Espérance.	9,841 31
" Centre.	John Carter.	13,821 06
" Ouest.	Louis Côté.	13,746 44
Lac St-Jean Est.	J. A. Claveau	86,764 65
" " Centre.	Edmond Dumas.	4,464 73
" " Ouest.	Geo. Audet.	8,506 40
" " Nord-Ouest.	A. Poliquin	2,472 00
Saguenay.	Eugène Caron.	76,747 47
St-Charles.	J. E. Boily.	31,282 95
		<u>\$1,510,171 41</u>

PAUL BLOUIN,
Surintendant des Bois et Forêts.

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts.
Québec, 30 juin 1913.

APPENDICE No 17.

ETAT COMPARATIF des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupes de bois, etc.

Année fiscale.	Intérêts, pénalités et taxes de feu.	Rentes foncières.	Primes sur affermage des coupes de bois.	Honoraires de transferts.	Droits de coupe.	Totaux.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1867-68	3,404 66	22,401 03	3,923 50	165,381 77	195,115 96
1868-69	2,823 27	55,055 06	74,894 97	198 977 82	331,751 12
1869-70	7,203 37	64,089 20	22,518 37	1,584 00	267,468 08	362,868 02
1870-71	3,122 68	63,297 43	62,437 34	4,790 00	272,833 12	406,480 57
1871-72	4,102 44	86,783 01	56,191 81	4,686 00	292,989 42	444,752 68
1872-73	3,186 67	90,950 84	68,941 18	9,242 66	340,361 27	518,682 62
1873-74	32,906 06	97,220 37	31,385 93	5,384 00	381,080 51	527,976 87
1874-75	15,380 21	90,565 04	3,259 50	15,361 00	408,169 12	532,734 87
1875-76	11,025 65	96,881 82	572 00	3,764 07	274,530 64	386,774 18
1876-77	10,686 72	94,588 07	16,658 82	269,685 24	391,618 85
1877-78	10,915 20	85,385 12	6,410 00	248,612 84	351,323 16
1878-79	8,684 01	87,558 04	448 00	526 00	217,664 04	314,880 09
1879-80	12,065 94	96,157 86	3,219 75	231,437 89	342,881 44
1880-81	7,611 48	94,633 90	132,774 25	4,548 88	303,950 25	543,518 76
1881-82	12,069 09	111,113 78	26,921 25	4,239 70	514,252 57	668,596 39
1882-83	17,006 21	94,424 68	2,055 00	3,441 48	567,815 97	684,743 34
1883-84	13,363 26	83,309 92	246 27	910 75	562,836 93	660,757 13
1884-85	9,449 77	99,884 86	68,145 61	2,565 25	350,070 28	530,115 77
1885-86	13,047 63	100,548 76	112 00	3,646 09	411,220 32	528,574 80
1886-87	12,429 02	90,684 83	470 00	3,418 28	475,617 40	582,619 53
1887-88	7,597 91	141,549 88	2,315 03	447,200 87	598,663 69
1888-89	7,293 81	124,314 09	118,253 65	1,719 25	707,357 20	958,938 00
1889-90	12,380 96	147,208 72	17,646 04	2,062 31	626,753 66	806,051 69
1890-91	11,185 81	125,141 77	9,023 12	2,516 25	498,370 30	646,237 25
1891-92	12,641 42	132,984 95	3,470 53	474,900 79	623,997 69
A rapp.	\$ 248,946 83	\$ 2,243,838 08	\$ 700,224 79	\$ 103,009 57	\$ 9,020,637 51	\$ 12,316,656 78

APPENDICE No 17.—*Suite.*

ETAT COMPARATIF des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupe de bois, etc.

Année fiscale.	Intérêts, pénalités et taxes de feu.	Rentes foncières.	Primes sur afferriages des coupes de bois.	Honoraires de transferts.	Droits de coupe.	Totaux.
Rapp.	248,946 83	2,243,838 08	700,224 79	103,009 57	9,020,637 51	12,316,656 78
1892-93	19,293 97	152,664 67	68,822 10	4 989 04	642,952 63	888,722 41
1893-94	11,171 82	147,660 59	18,549 78	2,008 12	644,516 69	828,906 92
1894-95	15,713 15	147,203 51	9,388 05	2,378 25	597,672 60	772,355 56
1895-96	14,858 21	143,485 73	83,255 20	4,239 47	705,260 31	951,098 92
1896-97	11,317 41	155,572 54	4,025 75	3,522 50	607,865 33	782,303 53
1897-98	15,045 53	148,935 18	30,110 48	3,561 25	713,435 86	911,088 30
1898-99	21,708 96	166,333 50	129,023 34	7,508 50	569,710 18	894,289 48
1899-1900	13,947 61	170,508 71	339,748 06	2,819 25	585,505 89	1,112,529 52
1900-1901	14,958 50	178,250 71	403,197 72	4,435 00	633,230 12	1,234,072 05
1901-1902	13,146 91	163,983 00	201,483 39	11,871 74	664,552 44	1,055,037 48
1902-1903	14,895 70	187,206 25	352,004 58	20,076 00	667,631 96	1,241,814 49
1903-1904	16,988 03	176,226 41	252,554 01	6,575 06	715,134 02	1,167,477 53
1904-1905	23,391 17	208,712 00	389,576 12	8,166 41	750,340 85	1,380,186 55
1905-1906	18,143 97	206,809 20	253,545 00	10,714 50	776,901 37	1,266,114 04
1906-1907	14,891 61	214,452 00	15,911 50	773,130 29	1,018,385 40
1907-1908	11,243 13	215,053 00	16,080 00	13,917 00	721,784 45	978,077 58
1908-1909	41,379 31	206,940 00	7,583 00	650,458 33	906,360 64
1909-1910	51,673 37	242,708 00	4,561 00	734,953 17	1,033,895 54
1910-1911	52,528 83	221,215 50	31,444 00	821,719 37	1,126,907 70
1911-1912	24,391 72	323,584 50	9,023 00	3,082 00	1,173,393 09	1,533,474 31
1912-1913	31,605 13	330,203 09	14,196 00	1,134,167 19	1,510,171 41
Totaux	\$ 713,882 29	\$6,484,536 12	\$3,260,611 24	\$ 290,039 69	\$24,779,854 44	\$ 35,528,923 83

PAUL BLOUIN,

Surintendant des Bois et Forêts.

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,

Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts.

Québec, 30 juin 1913.

APPENDICE No 18.

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois depuis la publication du dernier rapport.

NOMS.	RÉSIDENCE.
Armstrong James.....	St-Faustin.
Brown, Geo. A.....	Morin Heights.
Bélanger, Alfred.....	La Tuque.
Bertrand, Pierre.....	Thurso.
Bellefeuille, Maurice J.....	Trois-Rivières.
Blackwood, W. L.....	Cabano.
Bourdon, Fortunat.....	Lac des Iles.
Boissonnault, Peter.....	New Richmond.
Bergeron, Louis.....	Jonquière.
Bouchard, Ludger.....	Ste-Anne, Chicoutimi.
Bouliane, Ives.....	Bergeronnes.
Blackburn, Joseph.....	Chicoutimi.
Boucher, Louis Ph.....	Escoumains.
Boucher, Adhémar.....	Sandy Bay.
Brassard, Jos. Elzéar.....	Chicoutimi.
Boucher, Jean.....	Ste-Anne, Chicoutimi.
Boisvert, Georges.....	Québec.
Cruikshank, Earl.....	Clarke City.
Charette, Adélar.....	St-Ignace du Lac.
Carter, I. H.....	La Tuque.
Coffin, Arthur.....	Gaspé.
Coffin, Charles.....	Gaspé.
Cuddihy, M. J.....	North Low.
Côté, Gandiose.....	Ste-Justine.
Côté, Emile.....	Jonquière.
Conway, Peter.....	11½ Hebert street, Québec.
Dubois, Alfred.....	Breakeyville.
Dumais, Phydime.....	St-Pacôme.
Doran, Henry.....	St-Romuald.
Dumas, Henri.....	La Nation.
Dubois, Samuel.....	Hébertville.
Dufour, Wellie.....	Chicoutimi.
Dallaire, Alfred.....	Jonquière.
Dumont, Lorenzo.....	Tadoussac.
Fortier, Paul A.....	Mont Laurier.
Fontaine, Oscar.....	La Tuque.
Fortin, Joseph.....	Van Bryssell.
Fortin, George.....	Grande Baie.
Foster, John.....	Jonquière.

APPENDICE No 18.—*Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois depuis la publication du dernier rapport.

NOMS.	RÉSIDENCE.
Gammell, Norman	Clarke City.
Gros Marie, Jean J.	Beauce.
Gill, Harold	St-Faustin.
Guimont, Victor	Chicoutimi W.
Guy, Mérédés	Rivière Trois Pistoles.
Guillot, Aza	Ellis Bay, Anticosti.
Girard, Joseph	Roberval.
Girard, François	St-Jérôme L. St-J.
Gagnon, Joseph	Escoumains.
Gagnon, J. B.	St-Alexis de Grande Baie.
Gognon, Abel	Jonquière.
Gilbert, Georges Henri	Chicoutimi.
Gravel, Joseph	Baie St-Paul.
Guerin, Barromé	Québec.
Hurley, Geo. O.	St-Giles.
Hurley, William	Pabos.
Labonté, Jos. Alfred	Ste-Sabine Station.
Lessard, Jean	Chicoutimi.
Larouche, Hyppolite	Chicoutimi.
Larouche, Lorenzo	Chicoutimi.
Lemieux, Eugène	Chicoutimi W.
Le Sauteur, Wallace	Batican.
Lacourse, Joseph	St-Gabriel de Brandon.
Lacasse, Delphis	Mont Laurier.
Levesque, Honoré	Matane.
Lundberg, Karl	Cabano.
La Couvée, Léo	Gaspé.
Lemieux, Joseph	D'Israeli.
Lavoie, Michel	Lac-au-Sable.
Larochelle, J. C.	St-Justin, P. Q.
Morissette, Stanislas	Trois-Rivières.
Mack, J. C.	La Tuque.
Marquis, Albert	St-Gervais.
Masson, Arthur	Grandes Piles.
Morasse, Elzéar	Lac St-Joseph.
Morin, J. A.	Labelle.
Marcotte, J. F.	New Carlisle.
Maltais, Emile	St-Joseph d'Alma.
Mercier, J. W. A.	Sault au-Mouton.
Morel, J. Wilfrid	Ste-Rose du Daigle.
Menard, Ernest	Québec.

APPENDICE No 18.—*Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois depuis la publication du dernier rapport.

NOMS.	RÉSIDENCE.
McCrank, Noil.....	Venosta.
McLean, Angus R.....	Bakers Brook, N. B.
McLean, Neil.....	“ “ “
Nault, Onéziphor.....	Lac-au-Sable.
Nackie, J. B. A.....	1708, St-Hubert, Montréal.
Ouellette, Elzéar.....	Notre-Dome du Lac.
O'Connor, Ernest.....	Pabos Mills.
Pagé, Philias.....	Shawinigan Falls.
Pidgeon, A. J.....	Victoriaville.
Paquet, Emile.....	St-Côme.
Paquet, Wilfrid.....	“
Perron, George.....	Lac-au-Sable.
Pelletier, F. X.....	Sayabec.
Powell, Herbert.....	St-Marguerite Bay.
Pelletier, Alfred.....	Cabano.
Robertson, Chester L.....	Barachois.
Robertson, William.....	“
Robertson, A. D. Jr.....	“
Roy, Arthur.....	New Richmond.
Renald, Ludger.....	Ste-Anne, Chicoutimi.
Roy, Henri.....	New Richmond.
Staniforth, Alfred.....	Arundel.
Stewart, D. J.....	Lyster.
St-Germain, Edmond.....	Lac-des-Iles.
Spenard, J. A.....	St-Jean Deschaillons.
Séigny, J. C.....	Nicot Fall.
St-Pierre, Josephat.....	Rivière à Pierre.
Savard, Frs. Nil.....	St-Michel des Saints
Simard, Joseph.....	Roberval.
Simard, F. X.....	La Tuque.
Tourigny, Donet.....	Trois-Rivières.
Thibaudeau, J. H.....	St-Maurice.
Trudel, Ernest.....	St-Stanislas.
Trudel, Emile A.....	“

APPENDICE No 18.—*Suite.*

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois depuis la publication du dernier rapport.

NOMS.	RÉSIDENCE.
Tremblay, Augustin.....	Chicoutimi.
Tremblay, Joseph.....	St-Joseph d'Alma.
Tremblay, Joseph.....	Carmel.
Vézina, Alphonse L.....	Lac-au-Sable.
Violette, Jos. A. C.....	Notre-Dame du Lac.

WM. DELANEY,

*Secrétaire du Bureau
des Mesureurs de Bois.*

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,

Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1913.

APPENDICE N^o 19.RAPPORT DE L'EXPLORATION DE LA RIVIÈRE NOTTAWAY, PAR
F. LALIBERTÉ, I. F.

Le 28 juin dernier (1912), je recevais instruction de l'Honorable Ministre des Terres et Forêts, d'aller faire l'exploration du bassin de la rivière Nottaway, l'une des rivières les plus considérables qui se jettent dans la Baie James, du côté Québécois.

Le vapeur *Béothic* de la Compagnie de Navigation de la Baie d'Hudson, devant lever l'ancre pour une croisière dans la mer d'Hudson et dans la Baie James, je reçus l'ordre de m'embarquer sur le navire avec mon assistant, Donat Brûlé, mes quatre guides, MM. Homère Dery, Rodolphe Bédard, Pierre Gauthier et Léonce Tremblay, trois canots et des provisions pour deux mois et demi.

Le *Béothic* laissait Québec samedi soir, le 6 juillet dernier, ayant à son bord cinq partis d'ingénieurs, dont l'une sous les ordres de M. H. T. Hazen, envoyé par le gouvernement fédéral, avec mission de localiser le chemin de fer de Winnipeg à Port Nelson, l'autre envoyé par le North Railway Company, avec M. J. T. E. Lavoie, I. C., comme chef, avec mission analogue pour le chemin de fer de la Baie James, et les trois autres sous les ordres de MM. E. Lemoine, A. G., Evans, I. C., et F. Laliberté, I. F., envoyé par le Gouvernement Provincial, pour faire le relevé et la reconnaissance des contrées avoisinant la Baie James, et principalement la rivière Nottaway.

Le 24 août, c'est-à-dire après quarante-neuf jours sur mer, nous débarquions à Rupert House. Il faut cependant déduire de ces quarante-neuf jours, un arrêt de deux jours à Churchill, un autre de dix-sept jours à Port Nelson, et un troisième de deux jours à Moose Factory et à l'Île Charlton, de sorte que la durée de notre course a été de vingt-huit jours seulement.

La distance à parcourir étant d'environ 3,600 milles et notre navire filant 10 nœuds à l'heure en moyenne, nous aurions dû prendre quinze jours à faire la traversée proprement dite; mais la rencontre de glaces très nombreuses dans le détroit et dans la Baie d'Hudson, ont beaucoup retardé notre marche. En effet, dès le onze juillet, nous entrions dans d'immenses champs de glaces, sur les côtes du Labrador, et dès lors la vitesse du navire fut réduite à la moitié la plupart du temps.

La première fois que j'eus l'occasion de mettre pied à terre, fut à Eric Cove, à l'extrémité Ouest de la presqu'île d'Ungava. Eric Cove est une baie à eau profonde à l'abri de tous vents, où la Compagnie de la Baie d'Hudson a établi un poste pour la traite des fourrures et où quelques familles d'Esquimaux résident durant l'été.

Les côtes de l'Ungava que nous avons longées durant le voyage sont très accentuées : c'est une succession de caps dénudés et de rochers à pics coupés ça et là par des vallées au fond desquelles coule une rivière, souvent même un fleuve.

L'aspect des rivages est triste, aucune végétation sur les hauteurs, des neiges perpétuelles dans les crevasses des rochers et dans les flancs des montagnes, une herbe folle et une mousse verdâtre dans les vallées des rivières, voilà sur quel panorama nos yeux se promènent quand les glaces nous permettent de côtoyer la terre ferme.

A Eric Cove, j'eus l'occasion de faire une petite excursion sur la côte d'escalader les caps et de remonter la rivière.

Au point de vue forestier, la seule essence que j'ai rencontrée, la seule aussi de l'extrême nord, c'est une variété de saules connus sous le nom de saules arctiques. Ce saule est à l'état rampant, la tige terminale seule s'élève de 2 à 6 pieds selon l'altitude. Le saule arctique possède absolument la même feuille, la même fleur que notre saule américain, mais à cause du climat et de la pauvreté du sol, il prend une forme tout à fait caractéristique. Voilà tout ce que j'ai remarqué en fait d'essences forestières dans le nord de l'Ungava.

En passant, je note que la baie d'Eric serait très bien située pour servir de port d'escale et de ravitaillement aux navires voyageant dans le nord, si le gouvernement établissait des dépôts de ce genre.

Notre passage à travers les régions glacées a été marqué par de nombreux incidents propres à rompre la monotonie du voyage ; entre autres, un peu de chasse à l'ours blanc. Nous en avons vu plusieurs et nous avons été assez chanceux pour en tuer neuf et capturer deux ours vivants. Cette chasse à l'ours est d'ailleurs très facile à faire en navire, car dès qu'un ours se trouve dans le champ visuel de l'œil ou des lunettes marines, immédiatement on se dirige vers lui et infailliblement le fauve tombe criblé de balles.

A Churchill, où nous sommes débarqués le 23 juillet, j'ai fait une petite excursion dans l'intérieur : c'est la plaine ouverte presque partout, excepté

près des cours d'eau et sur quelques petits oasis où pousse le même saule arctique avec une hauteur de 3 à 4 pieds et une maigre épinette de savane atteignant 10 à 15 pieds de hauteur avec un diamètre de 4 pouces au plus.

A Churchill, j'ai visité les ruines du fameux fort du même nom que d'Iberville prit aux anglais en l'année 1694. Le Fort Churchill remarquable par sa construction très forte, selon les meilleures plans du génie militaire du temps, par sa position qui commandait à la fois la mer et la plaine, paraissait une forteresse inexpugnable, et l'on se demande encore aujourd'hui quel prodige de valeur dut faire d'Iberville pour y planter le drapeau français.

Churchill tire maintenant son importance du poste de police montée que le gouvernement canadien y entretient.

En laissant Churchill, nous fîmes vapeur pour Port Nelson à 200 milles près au Sud. Nous y étions le 25 juillet pour y passer 17 jours entiers, employés à faire le déchargement de la cargaison de la Hudson Bay Railway, et de quelques centaines de tonne de charbon que le vapeur "Lord Minto" vint prendre à notre bord.

A Port Nelson, j'eus aussi occasion d'étudier la richesse forestière du pays. Cette richesse est médiocre, même sur le littéral, où l'épinette noire (*Picea Mariana*) (*Picea brevifolia*) atteint 25 à 30 pieds, le saule 20 pieds, le tamarac (*Larix americana*), le peuplier (*Pop. balsamifera*) et le tremble (*Pop. tremuloides*), plus rares cependant, de 30 à 35 pieds.

Je remarquai beaucoup de gadeliers sauvages, du pimbina portant des fruits mûrs. Le sol en cette contrée est argileux, mais une épaisse tourbe le recouvre, les savanes sont fréquentes remplies de lacs et de tourbières.

En laissant Port Nelson nous avons fait route pour la Baie James, en passant par l'île Charlton. Malheureusement, nous fîmes rencontre de la glace à une journée du rivage, pour ne la quitter qu'à l'entrée de la Baie James. A l'île Charlton, nous avons laissé le "Beothic", pour monter sur l'*Inenew*, vapeur de la H. B. C., de faible tirant d'eau qui nous rendit à Rupert House le 24 août.

"Rupert House" est un poste assez considérable à l'entrée de la rivière Rupert où les compagnies de la Baie d'Hudson et Révillon Frères, possèdent de grands entrepôts de marchandises pour la traite des pelleteries avec les Indiens. Il y a à Rupert une chapelle et plusieurs maisons confortables pour loger les officiers des compagnies Revillon et Baie d'Hudson, beaucoup de campements indiens, et tout cela vu de loin, à cause du site pittoresque que commande le poste, donne l'illusion d'un de nos coquets villages canadiens.

A Rupert, nous avons campé trois jours, retenus à terre à cause de la violence des vents dans la baie. Le 29 août P. M., nous montons dans nos trois canots, mon assistant, mes quatre guides et moi, et malgré la force d'un gros vent d'Ouest, nous parvenons à faire cinq milles dans la Baie Rupert et à établir notre premier campement sur le troisième ruisseau, un peu au bas de l'Île Middleboro. De là, nous allons faire notre second campement sur le Broadback, et le quatre septembre, nous remontons le premier rapide de la Nottaway, à 25 milles de Rupert House.

Vu la violence des vents de la Baie de Rupert et vu notre bagage trop pesant pour trois canots, nous avons pris l'habitude de laisser à chaque campement 500 à 600 livres, et le lendemain deux guides retournaient en arrière chercher ce reste du bagage. Après quinze jours de cette manœuvre nos canots auraient été assez lestés et nous espérons emporter tout du même voyage. Donc le 5 septembre au matin, trois de mes hommes, Rodolphe Bédard, Pierre Gauthier et Léonce Tremblay partaient avec le canot "Québec" pour chercher le bagage laissé au campement No. 3. Je ne les ai pas revus.

Le soir nous les attendons et le mieux possible, nous nous expliquons ce retard. Le lendemain personne n'arrive ; c'est alors que pris d'une inquiétude mortelle j'envoyai le cuisinier, M. Déry, au campement précédent s'enquérir de ce qui était arrivé. M. Déry revint avec la triste nouvelle que ni M. Lavoie, I. C., ni ses hommes près desquels nous avons campé deux jours auparavant n'avaient vu nos guides.

Je ne puis décrire ce qui se passa en moi à ce moment là, la vue d'une noyade affreuse dans le tourbillon du rapide se présentait à mes yeux, des cris, des appels de détresse bourdonnaient à mes oreilles ; je voyais la mort saisir trois amis bien vivants, pleins de santé, et les plonger pour toujours dans l'abîme des mers. Je voyais déjà la douleur des parents des pauvres victimes, qui attendaient le retour d'un époux, d'un père ou d'un fils, à l'annonce de la lugubre nouvelle. Je fus quelques minutes atterré et je ne pouvais m'imaginer que la chose m'arrivait à moi.

Reprenant courage, nous mettons un de nos canots à l'eau, M. Brulé et moi, et nous allons aux recherches en traversant de l'autre côté de la rivière, lequel côté nos infortunés avaient certainement suivi selon leur projet. M. Lavoie, I. C., de la North Railway, à qui le premier, la triste nouvelle parvint, mit aussi aux recherches cinq canots, et je dois lui rendre ici, un témoignage bien reconnaissant pour le secours qu'il m'a prêté dans ces malheureuses circonstances.

La première chose que je trouvai, fut la perche dont se servait M. Gauthier pour pousser le canot ; je la trouvai au milieu du rapide, dans un petit remous, ce qui m'indiquait que l'accident était arrivé plus haut. Peu après, sur la grève d'une île au pied du rapide, je découvris le canot de nos infortunés guides, renversé, ouvert à la pince, et cassé par le milieu. La triste réalité de la noyade de nos hommes était de plus en plus évidente.

Les deux journées que nous donnâmes à la recherche des cadavres furent tout à fait infructueuses, et il fallut se remettre en route sans avoir eu la consolation de retrouver les corps des disparus.

Il me restait deux canots, nous étions trois, M. Lavoie eut encore l'obligeance de me laisser engager un de ses hommes et nous reprîmes sans délai, le voyage, tout en continuant notre travail. Après ce malheureux accident, il nous fallut nous débarrasser d'une partie de nos provisions à cause de nos canots. Nous avons laissé sur la berge, tout ce dont nous pouvions disposer, afin que ceux qui venaient après nous puissent en disposer à leur gré.

Le voyage sur la Nottaway fut très pénible pour les premiers 80 milles à cause des nombreux rapides, à cause de la largeur de la rivière, et par suite du peu de profondeur de l'eau. La partie nord de la Nottaway n'est guère fréquentée même par les indiens, qui la jugent impraticable, comme territoire de chasse. C'est-à-dire que les distances parcourues journellement n'étaient pas très longues au commencement de l'expédition. Plusieurs journées nous n'avons guère dépassé 4 milles et dans deux portages nous avons pris une journée entière à transporter nos effets sur une distance d'un mille. Nous avons alors adopté comme mode de reconnaissance de la forêt une grande virée tous les 10 à 12 milles dirigée autant que possible perpendiculairement à la direction de la rivière.

Samedi le 21 septembre, nous étions à la chute de " 70 " " Iroquois Falls " où nous passâmes deux jours pour réparer et peindre nos canots. Le 25 septembre nous avons remonté presque tous les rapides dangereux et le vendredi, 4 octobre, nous arrivons sur les bords du lac Soskumika, là pour ainsi dire nous étions chez nous, car des rapides comme ceux déjà passés, il n'en était plus question.

Sur les lacs, la plus grande difficulté que nous avions à vaincre, c'était le vent. Il fallait attendre souvent pour traverser, la tombée du vent le soir ou le matin de très bonne heure, afin de ne pas risquer d'endommager trop le peu de provisions qui nous restait.

Le 10 octobre, nous sommes au lac Matagami ; nous dressons la tente du côté nord, à l'entrée de la Nottaway, et ce jour là fut vraiment pour nous un des plus beaux du voyage.

Nous avons terminé notre travail, les dangers et les difficultés n'étaient plus qu'un souvenir, nous avons devant nous une belle route au dire des rapports des explorateurs déjà passés, et ce soir d'automne sur les bords du lac Matagami, en plus, nous avons l'un des plus beaux spectacles que la nature puisse nous offrir.

En expédition, la vue d'une belle nappe d'eau si vaste et si tranquille qu'elle semble désirer le vapeur pour agiter ses flots ; la vue des rivages verdoyants de résineux et rougissants des feuillus à l'automne, la vue de montagnes majestueuses et fières de commander des plaines immenses, enfin, la vue d'une région qui demande la civilisation, tout cela réjouit, et quand sur le soir nos yeux regardent descendre l'astre du jour derrière les grands arbres de la forêt vierge, un sentiment d'orgueil monte à nos lèvres en disant : " Ce beau lac ! ces belles forêts ! ces montagnes du lointain, j'ai vu cela avant vous, futurs voyageurs, colons et futurs industriels."

Le vendredi soir, 11 octobre, nous profitons du temps calme pour traverser le lac Matagami, et après quatre bonnes heures à manier l'aviron nous entrons dans la rivière Bell. Notre besogne était terminée, et la rivière Bell étant d'un accès facile, nous fîmes le trajet du lac Matagami en Transcontinental, assez rapidement.

Jeudi, le 17 octobre, nous étions aux chutes Kiask, les plus considérables chutes de la " Bell ". Le 19, un samedi, nous avons l'aubaine de rencontrer la malle portée par M. Maude, à l'emploi de la North Railway Company. Le soir nous dressons notre campement sur le lac " Shobogoma " où nous passâmes le dimanche. Le lendemain, malgré un fort vent de S. O. nous traversons le lac dans toute sa longueur, soit une distance de 20 milles, et mardi le 20 nous touchions aux voies ferrées du Q. C. Ry, au Poplar Creek à 3 milles de la rivière Bell.

Nous avons fait près de trois cent cinquante milles en canot et le voyage de la Nottaway à la Bell avait duré 54 jours. Trois jours plus tard, nous étions à Québec tous les quatre, pleins de santé, mais encore attristés du malheur qui nous avait frappé au commencement du voyage.

Voici maintenant les notes que j'ai recueillies sur le sol, la forêt, le climat, les pouvoirs d'eau, la minéralogie, la chasse et la pêche dans les régions que j'ai visitées.

SOL ET FORÊT

La mission qui m'avait été confiée comportait surtout l'étude du sol et de la forêt, le long de la rivière Nottaway et même à l'intérieur des terres. Pour cela un simple passage en canot ne suffit pas ; il faut pousser la reconnaissance au-delà des rives. C'est ce que nous avons fait, et c'est peut-être ce qui changera un peu les rapports déjà parus sur l'exploration de la rivière Nottaway. Je ne base aucunement mes données sur celles des autres. J'ai vu de mes yeux ce que je vais rapporter, j'ai étudié moi-même sur place, la croissance des arbres, la nature du sol, la densité de la forêt, la profondeur et l'étendue des muskegs et savanes, et sur ces points-là je prétends mes données indiscutables. Outre les constatations faites en canot le long du parcours, outre celles faites chaque campement, nous en avons faites de plus importantes par nos courses à l'intérieur de chaque côté de la rivière. Nous avons fait en tout quinze grandes courses de 4 à 5 milles perpendiculaires à la direction générale de la Nottaway. Chaque course se terminant ordinairement par la rencontre de muskegs ou de savanes à perte de vue.

Nos deux premières courses eurent pour objet la reconnaissance du terrain entre les rivières Broadback et Rupert. La distance entre l'embouchure des deux rivières est à peu près dix milles, le terrain est laurentien.

Notre première course partant du troisième crique avec une direction N. E., la deuxième partant de la rive droite de la Broadback avec une direction N. E. aussi nous firent connaître complètement la région comprise entre les deux rivières.

La hauteur des terres est suivant le baromètre à 60 pieds au dessus du niveau de la marée haute ; si l'on déduit la hauteur de la berge qui est de 40 pieds, il reste un niveau de 4 pieds au mille, ce qui n'est pas très accentué.

Les bords des cours d'eau sont bien boisés, et si la densité de la forêt se maintenait comme à ses derniers endroits, nous aurions là une des plus belles forêts de la province. Malheureusement la zone boisée est très limitée, sa largeur variant 300 et 2600 pieds.

Les essences forestières sont l'épinette noire et de savane (*Picea Mariana*, *Picea brevifolia*) 80% le sapin (*Abies balsamia*) 18% et les feuillus comme le peuplier (*Pop. balsamifera*) et le tremble (*Pop. tremuloides*) 2%. En sous bois l'on trouve l'aulne (*Alnus viridis*), le pimbina (*Viburnum opulus*), les poires sauvages (*Amelanchier canadensis*), mais sur les bords des ruisseaux seulement.

On trouve aussi quelques épinettes blanches (*Picea canadensis*) de bonnes dimensions, jusqu'à 24' de diamètre, mais elles sont rares et ne forment pas de peuplement. L'épinette noire (*Picea Mariana*) atteint comme maximum de hauteur 40' et comme diamètre maximum 9".

En somme la forêt est pauvre, très pauvre même à l'intérieur. Dans notre première course, nous avons rencontré la savane au deuxième mille du départ, puis à 40 chaînes plus loin le muskeg dont l'étendue vers l'est semblait sans fin. Quelquefois, un bouquet de gros arbres vient rompre la monotonie des épinettes rabougries et des tamaracs à demi morts. C'est l'approche d'un cours d'eau, petit ruisseau ou rivière qui se signale ainsi, puis la succession des arbres sans valeur recommence. A la hauteur des terres, le muskeg domine, les étangs et les marécages abondent pendant qu'une maigre végétation d'épinettes de 2' à 13' de hauteur commence à surgir çà et là.

Le sol proprement dit entre la Broadback et la Rupert est l'argile; on le trouve à une profondeur plus ou moins grande selon qu'on s'éloigne à l'intérieur où l'humus et la tourbe augmentent en épaisseur. A trois ou quatre milles dans la terre elle atteint jusqu'à 5' et 6' et même plus. Il n'y a donc pas à contester la bonne qualité du sol, seulement il faudrait égoutter le terrain, et je crois qu'il faudra beaucoup de travaux vu la faible pente vers l'une ou l'autre rivière. La chose serait assez praticable en drainant au moyen de canaux perpendiculaires à la direction des eaux de la Broadback et de la Rupert et des quatre petites rivières qui se jettent à l'entrée de la Nottaway. La zone utilisable pourrait alors être considérablement élargie.

Déjà des colons ou des spéculateurs futurs ont choisi l'emplacement de leurs lots, mais il est probable qu'il faudra déranger leurs poteaux de prise de possession si un jour on y fait une subdivision de cantons.

Nous avons fait une virée 1. S. E. à gauche de la Broadback et nos constatations ont été les mêmes que les précédentes: Les bords de la rivière sont très bien boisés en épinette blanche (*Picea canadensis*) pouvant donner quatre billots de 13', en sapin (*Abies balsamia*) de première classe et un nombre de peupliers (*Pop. balsamifera*) qui forment peuplement dans les endroits frais et égouttés. J'ai remarqué quelques thuyas bien pauvres croissant près des rochers du rivage, et aussi les poiriers sauvages (*Amelanchier canadensis*), le pimbina (*Viburnum opulus*), les saules (*Salix*), l'aulne (*Alnus viridis*).

L'épinette noire ou de savane (*Picea Mariana*, *Picea brevifolia*) comme ailleurs peuple abondamment la savane, elle n'a aucune valeur commerciale, non plus les tamaracs demi morts et de deuxième croissance qui recouvrent les muskegs anciens.

Aucune élévation n'est visible au loin, et la rencontre de petits étangs, verts de nénuphars, est seule à rompre la monotonie de la course plus avancée vers l'intérieur.

La croissance des arbres sur les bords, est d'un pouce dans douze ans, dans la savanne elle est d'un pouce dans trente ans. Le diamètre moyen sur les bords est de 6", pour les arbres de 4" et au dessus, tandis qu'elle est de trois dans la savane pour les arbres de 2" et au dessus ; on trouve dix cordes à l'acre, sur la zone qui borde la rivière, tandis qu'il n'y a aucune quantité appréciable de bois de commerce à l'intérieur.

Nous avons fait cette étude spéciale du plateau entre la Rupert et la Broadback afin de pouvoir tirer les mêmes conclusions pour terrains analogues.

Laissons maintenant la vallée de la Baie de Rupert et remontons la Nottaway. De la Broadback à la chute de 70 pieds le terrain est de niveau partout. Les berges ont une hauteur moyenne de 30', les rapides sont nombreux, très difficiles à remonter, et leurs bords rocheux s'étendent de chaque côté pour donner une petite note accidentée par ci par là à la nature du terrain.

Les mêmes bois, c'est-à-dire l'épinette blanche (*Picea canadensis*) croissent sur les bords, tandis que les mêmes tamaracs chétifs et les mêmes épinettes rabougries poussent dans l'intérieur. Nous remarquons en plus quelques cyprès (*Pinus divaricata*) de petite taille sur les crans, et parfois aussi des cèdres (*Thuja occidentalis*) cramponnés aux fissures des rochers. La largeur de la zone boisée est très limitée comme sur la Broadback, elle varie entre 5 et 40 chaînes, cette dernière largeur est rarement atteinte. Enfin, il faut dire que les arbres de cette partie de la Nottaway ne constituent pas une richesse forestière pour tenter le marchand de bois ou l'industriel. La moyenne à l'acre est de 3 cordes seulement pour le premier mille qui borde la rivière, la moyenne du deuxième mille varie entre deux et trois cordes et le troisième mille ne donne pratiquement rien. La hauteur moyenne des arbres est de 35 pieds, le diamètre moyen 5", la densité du peuplement est faible à l'intérieur et notre marche à travers le bois est d'autant plus facile qu'on s'éloigne davantage du cours d'eau principal.

Ici encore nous avons rencontré le pimblina, l'amélanchier (canadien), l'aune et le saule, et dans les vieux brûlés, quantité de cerisiers des oiseaux, portant de petits fruits. Dans les savanes brûlées croissent aussi les framboisiers, dont les fruits viennent à maturité à la même époque près de ceux qui croissent au Lac-St-Jean, dans quelques savanes aussi nous avons vu de genévrier et du buis.

Le sol argileux se continue des deux côtés de la rivière, interrompu près des rapides par de petits coteaux rocheux et sablonneux. La savane et le muskeg ensuite s'étendent de chaque côté de la rivière à la suite de la lisière boisée, l'épaisseur de la tourbe croissant de 1' à 6'.

Si l'on jette un coup d'œil sur la carte de la région, l'on est porté à croire que les rivières Kitejigama d'un côté et de l'autre, la rivière Natwakamisi qui coulent parallèlement à la Nottaway devraient donner un bon drainage et par suite influencer l'état de la forêt, mais ici comme sur le plateau de la Broadback, le drainage n'est pas suffisant et n'affecte que très peu les muskegs en formation. Ce drainage pourrait être accéléré au moyen de canaux perpendiculaires aux rivages et par des écobuages répétés. Ce dernier moyen semble peu pratique au premier abord, mais si nous en jugeons par les effets produits en même circonstance et sur terrain semblables, ce moyen est très bon, et pour remettre à nu le sol cultivable, il faudrait y recourir.

Nous voilà à la chute des 70 pieds ou "Iroquois Falls". Ici le terrain change pour quelques milles, nous laissons la formation laurentienne et nous sommes dans l'huronien-keewatin pour reprendre le laurentien à 15 milles au sud. La zone entre la chute et le lac Soskumika est un peu accidentée; on ne rencontre pas de montagnes, mais la note générale du terrain est d'être vallonneux.

Jusqu'au lac Kelvin le bois est très pauvre, même sur les rivages, et le sol est médiocre. Les savanes sont rocheuses, des séries de crans courent de chaque côté des cascades et généralement le feu a brûlé le peu de bois qui poussait aux endroits élevés. Le sol est argileux ou sablonneux sur les bords et même à un mille près dans l'intérieur. Les tourbières sont fréquentes, même au pied des rochers. En somme je qualifie cette région comme sans valeur forestière et médiocre au point de vue agricole.

Les alentours du lac Kelvin sont très bas, le côté Est principalement où les muskegs touchent au rivage. Le côté ouest a meilleur aspect, les bords sont très bons, de petites élévations de terrain courent N. S. bien boisées et atteignent jusqu'à $\frac{1}{2}$ mille en largeur.

Le lac Kelvin d'après toutes les apparences s'étendait autrefois très loin vers l'est et vers le sud. Il pouvait former un lac d'une étendue de 100 milles carrés au moins. En se retirant, les eaux ont formé une multitude de petits lacs séparés par des muskegs tremblants où nos pieds enfoncent à chaque pas. Une maigre végétation d'épinettes de savane (*Picea brevifolia*) et de tamaracs demi morts couvre le sol, pendant que les nénuphars recouvrent les eaux des étangs.

L'âge des arbres ici accuse déjà une centaine d'années, ce qui reculerait à plus de 200 ans l'extinction du grand lac Kelvin d'autrefois. Les tourbes sont très épaisses dans les muskegs et même sur les bords de la Nottaway, elles atteignent 4' d'épaisseur. Sous cette tourbe repose un lit d'argile pure et compacte dont l'épaisseur est difficile à apprécier.

Le niveau ici est de 2 pieds au mille, les berges ont de 20' à 25' : il s'en suit que l'égouttement de la savane est très lent. Le reste de la rivière jusqu'au lac Soskumika présente de beaux peuplements d'épinettes et de sapins sur les rives. Les bouleaux et les trembles s'y rencontrent près des ruisseaux et aux endroits où le feu a sévi. Les arbres sont très sains et l'on pourrait ici prendre assurément une moyenne de 7 cordes à l'acre pour les six premiers milles du rivage.

La plus grande partie du terrain entre 51' 40' latitude et le lac Soskumika a été autrefois ravagé par le feu, c'est ce qu'on peut voir à l'âge des arbres, aux vieilles souches et par les pousses de tremble (*Pop. tremuloides*, de bouleaux, (*Betula papyrifera*) lesquelles suivent ordinairement un incendie de forêt.

D'après l'âge des plus gros arbres, le feu aurait passé dans cette région il y a plus de cent ans. Il est à remarquer que les arbres de deuxième croissance sont les plus beaux sur tous les rapports, car en débarrassant le sol d'une partie de la tourbe, le feu n'a fait que préparer un meilleur terrain pour les nouvelles pousses.

Dorénavant la trace des feux de forêt est fréquente, cela tient sans doute à l'accès plus facile de la rivière d'où il suit que les indiens qui ont dû fréquenter ces régions comme territoires de chasse avaient dans ce temps là cette coutume qu'ils ont encore aujourd'hui de ne pas éteindre le feu de leur campement.

En approchant du lac Soskumika, les bois francs prédominent sur les rives. L'épinette, le sapin, le bouleau, le tremble y croissent très denses et de bonne venue. Les ruisseaux sont nombreux et par suite le drainage plus suffisant qu'ailleurs. En général le terrain a meilleur aspect en approchant le lac, la zone cultivable élargit, la rivière est moins rapide et la forêt mieux boisée.

Nous sommes arrivés au lac Soskumika, vendredi le 4 octobre, par un très bel après-midi d'automne, le lendemain nous faisons une virée dans la forêt de chaque côté à un mille de la décharge du lac, et de toutes nos courses du côté ouest, celle là fut la plus belle de notre voyage, au point de vue forestier.

Les bois sont de deuxième croissance dans les proportions suivantes : 75% d'épinettes, 15% de sapin et 10% de bouleau et de tremble. La configuration du terrain que nous avons visité est différente d'ailleurs. C'est une série de coteaux, séparés par des savanes. Ces coteaux ont un mille et un mille et demi de largeur ; ils sont bien boisés et même très bien boisés car j'ai mesuré jusqu'à 35 cordes de bois à l'acre dans deux peuplements d'épinettes à deux milles du rivage du lac.

L'épinette noire atteint jusqu'à 70' de hauteur, la moyenne est 45' et le diamètre moyen 6". J'ai compté plus de mille arbres de 4" et au-dessus dans un seul acre. Si cette forêt s'étendait davantage à l'ouest, nous aurions de ce côté du lac Soskumika une richesse forestière de première classe.

Ce fut, dis-je, une des plus belles journées de notre voyage que celle passée à l'inventaire de cette parcelle boisée, et sans vouloir comparer notre joie à celle qu'éprouve le chercheur d'or lorsqu'il trouve le placer convoité, nous éprouvâmes du moins une joie suffisante pour nous faire oublier bien des fatigues et récompenser bien des pas.

Ici la savane et le muskeg apparaissent à la fin du deuxième mille pour se continuer à perte de vue. Cette contrée fut aussi, il y a plus de cent ans, ravagée par les feux de forêts dont nous avons parlé ailleurs, et ce pour le bien de la forêt, car les arbres de deuxième croissance sont superbes, tandis que ceux croissant aux endroits épargnés par le feu sont de beaucoup inférieurs en hauteur et en diamètre.

Le drainage sur les bords du lac est excellent, le sol se compose d'une couche de terre jaune et grise de 6" à 7" d'épaisseur reposant sur un lit d'argile.

Il y aurait donc de ce côté du lac de beaux endroits de colonisation et qui sait si l'avenir ne nous réserve pas de voir aux alentours du Soskumika des établissements agricoles, prospères et florissants.

Le côté Est du lac, pour être moins bon que le côté Ouest, en fait de peuplement forestier, ne le cède en rien pour la qualité du sol qui est d'argile pure. Le terrain de ce côté est absolument de niveau, les berges ont de 20' à 25' au-dessus du niveau du lac. L'élévation n'est guère sensible en pénétrant à l'intérieur et la rencontre de la savane se fait dès le premier demi-mille. Nous arrivons alors à une petite rivière aux abords bien boisés qui serpente la forêt. Ici encore l'épinette noire domine, vient ensuite le sapin, les feuillus et l'épinette blanche. Je n'ai aucun doute sur la qualité de ce terrain : le drainage pourra se faire aisément après le passage de la voie ferrée, car de nombreux criques amènent les eaux à l'intérieur.

Ici nous avons trouvé une moyenne de 8 cordes à l'acre, ce n'est cependant pas la moyenne à donner à la région, car dans notre course, nous avons longé pendant deux milles la rivière qui se jette près de la décharge du lac Soskumika.

Le muskeg se rencontre au troisième mille du lac, il s'étend à l'est aussi loin que la vue peut porter. Le sol est partout argileux, le lit de tourbe qui le recouvre a de 1' à 4' d'épaisseur. Le contrée de chaque côté du lac dans sa partie N. E. se tient généralement mieux, les coteaux se succèdent bien boisés jusqu'à l'entrée du lac où les terres deviennent basses et savaneuses sur les bords mêmes.

Les bois mêlés de deuxième croissance y sont abondants. L'épinette tient la tête, viennent ensuite le bouleau et le sapin, et quelques cèdres sur les bords sablonneux.

Entre le lac Soskumika et le lac Matagami un feu assez récent a détruit la forêt sur une espace de 5 milles. Le tremble et le bouleau forment la majorité du peuplement, car l'épinette et le sapin ne font que commencer à s'implanter.

La topographie du terrain est variée et les coteaux, les vallons, les rochers et les savanes se suivent à intervalles rapprochés. Sur les coteaux poussent une belle épinette noire et un sapin de 40' de hauteur moyenne avec un diamètre moyen de 5". A l'acre on peut avoir 10 cordes d'après les estimés que nous avons faits sur place.

Ceci est la moyenne pour le premier mille et demi vers l'intérieur. Plus avant les bois sont sans valeur et la contrée reprend la note générale constatée ailleurs. L'argile de très bonne qualité domine partout. Vu les nombreux ruisseaux et le niveau plus accidenté, on pourrait plus facilement drainer cette région, et dans la suite livrer à l'agriculture une zone d'au moins deux milles de largeur de chaque côté de la rivière.

C'est jeudi, le 10 octobre, que nous sommes arrivés au lac Matagami. Le lendemain nous avons fait une course de chaque côté de l'entrée de la rivière Nottaway, et nous avons trouvé les mêmes essences forestières le même sol argileux que précédemment.

D'après nos calculs, la forêt donne du côté N.-E. du lac, 10 cordes à l'acre. Tous les bois sont de deuxième croissance, de bonne venue et de bonne qualité. Nul doute que le côté Nord du lac Matagami est appelé à devenir une région prospère au point de vue agricole qui ne le céderait en rien aux plantureux établissements du lac Témiscamingue.

Notre travail se terminant au lac Matagami, nous avons remonté la rivière Bell à la hâte, sans faire aucune étude spéciale du sol et du terrain. J'ai remarqué au passage que le terrain est encore de niveau comme sur la Nottaway, que l'argile domine encore comme sol, mais que la forêt est très pauvre par suite des nombreux incendies qui sévissent chaque année.

Le pin gris ou cyprès est abondant sur les rives, et à mi-chemin, nous avons vu les premiers frênes de l'extrême Nord.

CLIMAT

Le climat de la région de la Nottaway, ressemble beaucoup à celui du lac St-Jean : tous les fruits sauvages, tels que les bluets, les framboises, le pim-bina, les petites poires, les merises y mûrissent très bien, même à Rupert House. A ce dernier endroit, les officiers des compagnies Revillon Frères et Baie d'Hudson cultivent avec succès les légumes des jardins. Cependant d'après le témoignage des personnes de l'endroit, les pommes de terre ne parviennent pas à maturité. Les revers de température en juillet sont subits et très dommageables, cela tient sans doute au voisinage des glaces dans la Baie d'Hudson, très fréquentes dans ce temps-là de l'année.

Le voisinage des muskegs influe sans doute beaucoup sur la température en maintenant cette fraîcheur due à l'évaporation constante des eaux sava-neuses.

Les pluies ont été très fréquentes durant notre voyage, la première neige est tombée le 27 septembre, nous étions alors au lac Kelvin. Cependant, après cette date nous avons eu encore de très belles journées et certains jours du commencement d'octobre, la température était tellement douce que les mouches firent de nouveau leur apparition comme aux beaux jours de juillet.

Avec le drainage, le défrichement et l'écobuage de la contrée il faut espérer que le climat sera favorable à la culture des graminées dans la partie Sud de la Nottaway du moins.

EAUX ET POUVOIRS D'EAU

Les eaux de la rivière Nottaway sont blanches et vaseuses, cela tient à l'argile en dissolution que lui amène les cours d'eau qu'elle reçoit, et de ses berges argileuses, dégradées par les forts courants.

L'eau des savanes est rougeâtre et potable. Sur le lac Matagami et sur la rivière Bell, l'eau est claire et limpide. Sur la Nottaway, les pouvoirs d'eau sont nombreux. Nous n'avons fait aucune étude de ceux que nous avons ren-

contrés, car cette besogne était confiée à M. Evans, I. C., envoyé par le département des Travaux Publics. Je me borne à rapporter les trois plus considérables. Le premier de 70 pieds "Iroquois Falls" de hauteur, aurait une capacité de 400,000 H. P., le second à l'endroit indiqué sur le plan de M. H. O. Sullivan, rapide de 22 chaînes, aurait 275,000 et le troisième de 160,000 de latitude 30° 40'. Ces chiffres me semblent exagérés, et sans en contester l'exactitude aucunement, je crois que les dernières analyses nous donneront beaucoup moins.

MINÉRALOGIE

Géologie

La rivière Nottaway coule constamment sur une formation laurentienne, si nous exceptons une zone de 15 à 20 milles à la chute Iroquois ou de 70 pieds où la formation huronienne-keewatin apparaît.

Des fouilles pour le diamant ont été faites au lac Matagami, à l'entrée de la rivière Bell, nous avons remarqué un sable aurifère qui mérite d'attirer l'attention.

CHASSE ET PÊCHE

Si l'on juge de l'abondance de la chasse par les pièces que nous avons abattues, la note n'est pas très favorable, mais d'après les Indiens, qui eux s'y connaissent en fait de chasse, nous allons dire que l'orignal et l'ours noir sont assez fréquents, que la martre, le vison, le rat musqué sont en grand nombre, et que le lièvre est très abondant.

En fait de gibier, il y a la perdrix, le canard et l'outarde en grande quantité.

Le poisson blanc, le brochet, le doré abondent dans la rivière Nottaway, dit-on.

VERS L'AVENIR

Quel sera l'avenir de la région traversée par la Nottaway, quelles sont les richesses capables d'attirer l'étranger, (colon, industriel ou marchand de bois) ? La forêt, elle est bien pauvre, et si l'on passe en chemin de fer le long de la Nottaway, c'est juste si l'on trouvera les bois nécessaires pour la construction.

D'après des calculs assez larges, nous estimons à 75 milles carrés la forêt qui borde la rivière Nottaway. En lui donnant une moyenne de 10 cordes à l'acre en comptant les arbres de 4" et au-dessus, nous avons sur pied actuellement près de 300,000,000 pieds, M. P.

Supposons alors une pulperie située au bord de la rivière (disons à la chute de 70') consommant une moyenne de 20,000,000 pieds M. P. par année, ce qui est très ordinaire, il y aurait du bois pour alimenter la pulperie pendant quinze ans.

Vu que la croissance des arbres est très lente, un pouce dans 13 ans sur les bords de la rivière, au bout d'une période de quinze ans que resterait-il ?

Les perspectives agricoles sont meilleures : le sol est de première qualité presque d'un bout à l'autre le long de la rivière, seulement, une épaisse couche de tourbe le recouvre et pour le rendre cultivable il faudra l'en débarrasser.

Il faudra aussi beaucoup de travaux de drainage pour rendre propres à l'agriculture ces immenses plaines savanneuses, et nul doute ici comme dans l'Ouest canadien après le passage de la voie ferrée, nous verrons d'abondantes moissons faire revivre ces solitaires désertes où l'indien règle encore de son règne endormi.

Actuellement la région de l'Abitibi est ouverte à l'agriculture, mais dans quelques années d'autres bras demanderont d'autres terres, et nous leur dirons après avoir dit " Allons dans l'Ouest, allez au Nord et emparez-vous du sol ".

F. LALIBERTÉ, J. F.

APPENDICE No 20

RAPPORT DE LA DIVISION DE LA PROTECTION DES FORÊTS, 1912-13.

QUÉBEC, 1 juillet 1913.

Monsieur,

Veillez trouver ci-inclus mon rapport relatif à la protection des forêts, pour les douze derniers mois ou l'année fiscale.

En ce qui concerne la période s'étendant du 1er juillet 1912, à l'automne de la même année, nous n'avons eu aucun incendie sérieux, par suite des pluies abondantes et distribuées assez également, mais, après la disparition de la neige, au printemps, à la fin de mai et au commencement de juin, la situation est devenu très dangereuse, car les pluies étaient peu abondantes et l'état de choses existant est devenu si périlleux que j'ai pensé qu'il était nécessaire de faire tenir tout le personnel sur les lieux, pendant des heures de travail additionnel, pour mettre les gens en garde et essayer de prévenir l'incendie, par tous les moyens possibles. Nos efforts ont été joliment couronnés de succès.

Un des pires incendies que nous ayons eu a été celui qui s'est déclaré sur un lot de colon, près de Sainte-Rose. Il s'est propagé sur environ cinq ou six autres lots et s'est, à la fin, communiqué à la propriété du Chemin de fer Québec Central, où il a consumé environ 8000 cordes de bois de pulpe, plusieurs édifices, une certaine quantité de bois de construction, etc, etc. Je considère que la perte totale, provenant de cet incendie, a atteint la somme de \$75,000.00, y compris la forêt parvenue à sa pleine croissance et la plus jeune.

Le bassin de la rivière Saint-Maurice a éprouvé une véritable sécheresse, ce printemps, et, si nous avons pu éviter une conflagration sérieuse, nous le devons aux efforts suprêmes déployés par l'Association de protection. Je ne puis trop louer M. Sorgius et son personnel pour les efforts énergiques qu'ils ont déployés, afin de prévenir le danger, et je dois aussi le féliciter chaleureusement pour les résultats qu'il a obtenus. Dans cette partie, nous n'avons eu de pluie générale que du 15 au 20 de juin, mais, dans d'autres districts, les pluies se sont produites plus tôt.

Ainsi donc, si l'on considère les dangers qui nous ont menacés dans toute la Province en général et les pertes comparativement peu élevées qu'on a subies, bien que la liste des feux soit considérable, je pense que les résultats

sont absolument satisfaisants. Le personnel a démontré qu'il pouvait lutter avec succès contre un sérieux état de choses; il est vrai qu'en 1912, notre tâche a été facile, mais la situation a été tout autre en 1913 et nous avons pu y faire face.

Il me fait grand plaisir de pouvoir déclarer que, cette année, la situation s'est améliorée de beaucoup sur les chemins de fer. En 1912, la Commission des chemins de fer du Canada a pris la direction des travaux de protection des forêts, sur tous les chemins de fer de la Province, sauf l'Intercolonial et le "N. T. R.", et aussi les chemins possédant une charte provinciale; il a émis l'ordonnance numéro 16570, qui spécifie le plan de travail pour la protection des forêts avoisinant ces chemins de fer. La Commission des services d'utilité publique de Québec a alors adopté la même manière d'agir, en ce qui concerne les chemins de fer munis de charte provinciale, et a émis l'ordonnance numéro 72, qui est presque un duplicata de l'ordonnance numéro 16570.

La Commission des services d'utilité publique de Québec a jugé à propos de me nommer inspecteur des incendies de la Province, au commencement de l'année 1913, avec pleins pouvoirs de faire observer l'ordonnance numéro 72. La Commission des chemins de fer m'a aussi nommé à la même position, pour les chemins de fer qui dépendent d'elle.

J'ai eu plusieurs entrevues, à Montréal et à Ottawa, avec M. Leavitt, inspecteur en chef des incendies, et nous avons eu ensemble plusieurs entrevues avec toutes les compagnies de chemin de fer, qui nous ont invariablement accordé le concours le plus généreux. Mes inspecteurs ont examiné tous les chemins de fer de la Province et localisé les parties les plus dangereuses: l'on a ordonné des patrouilles spéciales sur tous ces chemins de fer, après avoir eu des entrevues avec les diverses compagnies intéressées.

L'organisation a été complétée en temps pour l'époque dangereuse, celle de la disparition de la neige, et mes inspecteurs se sont trouvés sur les lieux en temps voulu pour faire face à la situation. La commission des chemins de fer a eu la bonté de fournir des billets gratuits au personnel et nous a aidés par tous les moyens possibles.

Ainsi donc, pour la première fois dans l'histoire de la province de Québec, un système régulier de protection a été organisé, le long des lignes de chemin de fer; comme résultat de ce premier effort et par suite de l'efficacité de la nouvelle organisation, nous n'avons à signaler aucun incendie sérieux, dont l'origine puisse être attribuée aux lignes de chemin de fer, contrôlées comme susdit. Une partie de ce magnifique résultat doit être attribuée à l'excellente

inspection des locomotives de la commission des chemins de fer : grâce à un arrangement spécial, cette inspection comprend toutes les locomotives qui circulent sur tous les chemins de fer munis de charte provinciale, sauf un ou deux qui sont éloignés et qui se trouvent à circuler à travers des terres en culture, où il n'y a aucun danger d'incendie. Nous avons rencontré des difficultés, d'abord des propriétaires de terrains boisés, avoisinant la voie du chemin de fer, qui avaient coupé du bois et qui abandonnent à eux-mêmes les déchets provenant de cette coupe. Le gouvernement n'a pas le droit de forcer ces propriétaires à enlever les débris et ce n'est pas juste pour les compagnies de chemin de fer qui ne peuvent pénétrer sur ces terrains pour exécuter les travaux nécessaires. Le gouvernement a écrit à un certain nombre de ces concessionnaires et leur a demandé d'enlever les débris ; un petit nombre d'entre eux, (et tout à l'honneur de ces derniers) s'ont conformés à cette demande, d'autres ont usé de subterfuges pour s'y soustraire, d'autres ont considéré comme lettre morte cette demande du gouvernement, et je désire insister sur ce point. S'il en est ainsi, j'ai l'honneur de demander à l'honorable ministre de faire adopter à la prochaine session, une loi qui permettra au gouvernement de forcer ces propriétaires de terrains boisés, avoisinant les chemins de fer, à nettoyer leurs forêts sur une profondeur de 300 pieds, le long de la ligne de front de leurs terrains. Les compagnies de chemin de fer sont maintenant tenues de maintenir leurs voies libres de débris et sont tenues responsables des dommages provenant des incendies qui éclatent dans un rayon de 300 pieds de leur voie ; il est injuste de les assujétir à ces obligations, lorsque les propriétaires de terrain créent un état de choses qui constitue une source véritable d'incendie tout près de ces chemins de fer. Je vous prie instamment d'opérer cette réforme.

L'arrêté ministériel, imposant une amende de \$5.00 par mille carré des concessions forestières où il ne se fait pas de patrouille, a eu un bon effet : comme résultat, nous avons beaucoup plus de gardes feu et la sécurité des forêts est beaucoup augmentée. Cependant, que cela puisse paraître incroyable, il y a encore certains concessionnaires de coupe de bois assez négligents de leurs propres intérêts pour décider qu'ils risqueront les dangers de l'incendie et paieront l'amende, s'il le faut. Nous avons eu de la difficulté à convaincre un certain nombre de ces concessionnaires que le gouvernement était sérieusement décidé à faire observer sa mesure, mais la plupart d'entre eux ont reconnu qu'elle était nécessaire et ont pris des mesures en conséquence. A ce propos, je puis dire que l'association des concessionnaires de coupe de bois de la province de Québec nous a rendu un service signalé en conseillant fortement à ses membres de se conformer aux dispositions de l'arrêté ministériel.

Dans mon dernier rapport, j'ai parlé de l'association de la protection des forêts du Saint-Maurice et fait l'éloge de son système et de ses principes de protection coopérative ; j'ai aussi offert mes compliments à l'association pour les travaux qu'elle avait faits. J'ai aussi exprimé l'espoir que les concessionnaires de coupe forestière, dans les autres parties de la province, suivraient cet excellent exemple et formeraient d'autres associations. Je regrette de dire qu'une année s'est maintenant écoulée, depuis cette époque, et qu'aucune autre association semblable n'a encore été constituée. Qu'en pensent nos concessionnaires de coupe forestière ? On admet qu'une descente de billots faite de concert sur une grande rivière est plus efficace et moins coûteuse que si elle se fait par des organisations individuelles : la même chose s'applique à la protection des forêts et on peut en voir les résultats dans la vallée du Saint-Maurice. Il y a de la place, et amplement, pour quatre ou cinq associations semblables dans cette province ; par exemple il en faudrait une pour couvrir la péninsule de Gaspé, une autre partant de la vallée de Matapédia jusqu'au comté de Bellechase, sur la rive sud, une troisième comprenant la région du Saguenay et du Golfe et deux autres au moins pourraient être formées pour comprendre le district de l'Ottawa supérieur. La protection coopérative est tout autant réalisable que la coopérative pour la descente des billots. L'efficacité de la protection coopérative et la manière parfaite dont elle fonctionne étant chose reconnue, il est difficile de comprendre comment il se fait que d'autres progrès, basés sur ce système, n'ont pas été réalisés. Cette question a été étudiée sous tous ses aspects par le bureau exécutif de l'association des concessionnaires de coupe forestière, qui a fortement recommandé ce système. J'espère sincèrement que, sous peu, nous pourrions déclarer un état de choses nouveau et mentionner avec orgueil différentes organisations de ce genre dans notre province.

Il y en a peu parmi nous qui réalisent l'importance de l'eau pour nos forêts et nous ne nous arrêtons pas assez à considérer les résultats que peuvent avoir leur disparition sur nos cours d'eau. Il est nécessaire que l'on étudie cette question afin de se rendre vraiment compte de son importance. Le bois tire de l'eau une grande partie de sa vitalité, mais, si cette quantité d'eau est notablement réduite par le dépouillement de la forêt, il ne faut pas songer à voir le bois se développer comme il le faut ; la chose est impossible et sa croissance est arrêtée si le volume d'eau n'y est pas conservé. C'est évidemment des océans que proviennent toutes les eaux, car l'évaporation les attire vers les nuages et de là elles retombent en pluie, sur la surface de la terre ; une certaine quantité de cette eau pénètre sous terre, une autre quantité s'évapore de nouveau et la balance retourne vers les océans. Les statistiques officielles à cet égard sont très intéressantes et les chiffres qu'elles établissent sont les suivants :

Sur la quantité d'eau qui tombe sur la terre et les cours d'eau intérieurs, il s'en évapore.....	50%
Les plantes et les arbres en absorbent.....	17%
Le reste retourne à l'océan et s'élève à.....	33%

Nous avons ainsi le volume naturel de la rivière, plus un tiers, ou ce qui en a été détourné pour les forces hydrauliques, l'irrigation, etc. Il semble donc raisonnable que le gouvernement devrait limiter la puissance de rendement des manufactures au volume moyen de la rivière, plus ce qui en est détourné, et ne pas permettre aux corporations d'essayer de tirer du bassin plus d'eau que ne lui en donne la nature. L'eau souterraine est le principe qui soutient en grande partie les végétaux de toute sorte, sur les espaces compris entre les rivières et les lacs, et son rôle est d'importance vitale ; sans elle une grande partie de la surface de la terre serait stérile et improductive. Le dépouillement de la forêt diminue la quantité d'eau souterraine et en fait baisser considérablement le niveau dans les rivières ; dans quelques états qui bordent l'océan Atlantique, le niveau de l'eau a diminué de 30 à 40%. Le feu est, sans doute, un grand destructeur de la forêt, mais le manque d'eau lui est tout autant préjudiciable.

Si nous conservons nos forêts, nous conserverons la quantité d'eau qui y séjourne à la surface et sous terre ; si nous ne prenons pas cette précaution, nos forces hydrauliques ne représenteront qu'une faible valeur, et nos terres en culture nous donneront une récolte moins considérable et inférieure.

L'eau est une des choses les plus nécessaires à toute vie et nous en avons en quantité ; rendons-en la conservation certaine pour l'avenir, en assurant la permanence de nos réserves forestières, comme d'autres pays l'ont fait et le font encore. Cela est de première importance, si nous voulons développer nos forêts hydrauliques sur une grande échelle. En tous cas, comme nos forêts constituent notre principal actif, nous ne devrions certainement pas laisser les autres pays nous devancer à ce point de vue particulier : nous devrions facilement occuper la première place en ce qui concerne la conservation et prendre tous les moyens possibles pour assurer la perpétuité de nos forêts.

La quantité de pluie, en 1912, s'est élevée à 33.71, pour la période d'avril à octobre, tous deux inclusivement, ce qui constitue, en vérité, une très grande quantité d'eau.

Si j'en juge d'après les rapports que j'ai reçus, je puis conclure que les ravages, causés par le à ver bourgeons de l'épinette, diminuent comme le

professeur Hewitt l'avait prédit. Cependant, la chenille à tente des forêts s'est beaucoup répandue ; ce fléau a dépouillé les arbres décidues de leurs feuillages, particulièrement sur la rive sud, mais, d'après ce qu'on peut voir, il s'est aussi solidement propagé au nord du Saint-Laurent.

Les cédules ci-jointes indiquent le nombre et l'étendue des incendies, sur les terres du gouvernement, qui ont éclaté pendant la dernière année fiscale et qui ont été portés à la connaissance du département. La somme de \$683.20 a été distribuée, pour contribuer à la moitié du coût de l'extinction des incendies.

.....

Les patrouilles spéciales le long du chemin de fer Transcontinental, et à la rémunération desquelles ont contribué les concessionnaires de coupe forestière, le gouvernement fédéral et notre gouvernement, a donné satisfaction comme par le passé.

Les postes d'observation, sur les concessions forestières de John Fenderson & Co, et celles de la " Charlemagne and L. O. Lumber Company ", ont donné satisfaction ; La compagnie James Maclaren a installé un service de téléphone dans une partie reculée et supérieure de la rivière du Lièvre, qui constitue un progrès et une amélioration importante ; la " River Ouelle Pulp Co " a exploité son système de téléphone, sur ses concessions avec le succès ordinaire. L'Association de la protection des forêts du Saint-Maurice, se prépare à installer six ou sept postes d'observation, qui seront prêts pour l'an prochain.

Je termine mon rapport par ces remarques et j'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

W.-C.-J. HALL.

APPENDICE No 21

RAPPORT CONCERNANT LE PARC NATIONAL DES LAURENTIDES

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport concernant le parc national des Laurentides pour l'année 1912-13.

Notre revenu pendant le dernier exercice fiscal accuse une augmentation d'environ \$300, ce qui est sans doute satisfaisant.

Une mesure importante a été prise au mois de décembre dernier, par arrêté du Conseil, lorsqu'on a établi au milieu du parc un lieu de refuge d'une étendue d'environ 600 milles carrés. Je dis que cette action de la part du département a créé un état de choses idéal dans cette réserve aujourd'hui renommée ; au centre, nous avons le refuge où il ne sera permis ni de pêcher ni de chasser ; en dehors du refuge nous permettons dans une certaine mesure la chasse et la pêche, et plus loin, sur les territoires affermés par les clubs, mais en dedans de la frontière du parc, la quantité de poisson et de gibier que prennent les membres de ces clubs est en somme insignifiante.

Le refuge s'étend depuis la Rivière aux Ecorces, à l'ouest, en suivant le 48^e parallèle de latitude, jusqu'à la rivière Boisvert ; de là, vers le sud, le long de la rivière Boisvert, puis contournant le lac Pikauba en se dirigeant en général vers le sud, jusqu'à un point sur la ligne de division des comtés de Montmorency et de Charlevoix juste au nord du grand lac Jacques-Cartier ; de là, à l'ouest, parallèlement au 48^e parallèle, jusqu'à la rivière aux Ecorces dans le voisinage de sa source ; de là au nord, suivant la rivière aux Ecorces, jusqu'au 48^e parallèle.

Je suis heureux de pouvoir déclarer que dans l'est du parc le nombre des loups semble avoir diminué. Un bon nombre d'entre eux ont succombé au poison, bien que nous n'ayons pu nous procurer leurs scalpés. D'après l'expérience que nous avons acquise dans cette chasse, nous avons constaté que le loup qui avale une boulette empoisonnée ne peut guère se rendre plus loin qu'à un mille de distance ; si cependant le loup a déjà absorbé de la nourriture il peut prolonger son existence alors même qu'il est empoisonné ; tout de même, il finit par mourir dans la cachette où il va généralement se réfugier. Les résultats obtenus sont assez satisfaisants, car si nous pouvons tenir les loups

ainsi en respect là où le caribou s'assemble, dans les "ravages" (berrens), nous n'avons pas à craindre l'extinction de cette espèce si importante et si désirable de gros gibiers, bien qu'elle ait évidemment diminué et que bon nombre de ces animaux aient immigré au nord.

Nous avons donné à trois ou quatre inspecteurs de bois du service forestier la permission spéciale de porter des armes pour se protéger contre les loups ; ces messieurs nous rapportent cependant n'avoir jamais été obligés de faire usage de leurs armes à feu à ce sujet.

De toutes les sections du parc, les gardiens nous annoncent une augmentation dans le nombre des orignaux. Nous voyons plus d'orignaux que de caribous maintenant ; effectivement on en trouve partout. Il y en a qui ont d'immenses panaches, et d'un moment à l'autre nous pouvons maintenant nous attendre à en voir arriver un ou deux spécimens remarquables qui ne le cèderont qu'au grand renne de l'Alaska. L'orignal ne se trouve que dans cinq états de l'Union, et l'on n'en permet la chasse que dans deux, viz : le Maine et le Minnesota. Prenons donc soin de nos orignaux puisqu'ils sont si rares ailleurs.

La présence d'un inspecteur faisant temporairement une patrouille active dans les parties occidentales et septentrionales du parc l'hiver dernier, a eu un excellent résultat. Par ce moyen, l'on a empêché beaucoup de braconnage. Si l'on tient compte de la quantité d'animaux à pelleterie, qui existent maintenant dans le parc et de la valeur accrue des pelleteries, il est facile de comprendre que les trappeurs sont prêts à courir de grands risques pour s'introduire dans un territoire où la riche pelleterie est si abondante. Ceux qui savent respecter la loi ont droit de s'attendre à ce que l'on fasse une bonne police dans le parc, afin que l'excédent de gibier puisse leur revenir ; mais cela n'est possible, que si l'on y maintient une patrouille parfaite qui réprimera le braconnage.

D'après les observations que j'ai faites personnellement et les rapports des gardiens, je puis dire que les insectes nuisibles dans le parc sont en assez petite quantité, et les ravages causés par la chenille des bourgeons d'épinette semblent avoir considérablement diminué. Ces insectes vivent difficilement dans les latitudes septentrionales ; ils ne peuvent, dans la plupart des cas, faire qu'une seule couvée durant la saison, et par conséquent, leur nombre diminue à mesure que l'on avance vers le nord. Nous pouvons nous en féliciter, car aux Etats-Unis, un entomologiste éminent a calculé que la perte annuelle causée au bois debout par suite des ravages des différentes vermines forestières est au moins d'un million de piastres.

Je crois que nous devrions prohiber l'usage des carabines automatiques et des mires télescopiques. Avec ces appareils, le chasseur reste à cinq cents verges ou plus de distance et tire dans le troupeau ; aucun animal ne tombe et il en conclut qu'aucun n'a été frappé, vu que le troupeau s'effraie et disparaît dans la forêt. Cependant, c'est le contraire, dans bien des cas, car nous avons constaté par l'expérience que quelques-uns de ces animaux étaient blessés et sont allés mourir non loin de l'endroit où ils avaient été frappés. Le chasseur part, trouve un autre troupeau et l'opération recommence. Tant qu'il ne voit pas tomber le gibier sur ses brisées, il continue le bombardement. Il vaut mieux, je crois, garder les mires de carabines ordinaires, lutter d'adresse contre la prudence de la proie et essayer de se mettre à une portée ordinaire où l'œil nu peut facilement voir si un animal est atteint ou non. Je crois que c'est ce que demande l'intérêt public.

Il m'est encore permis, heureusement, de pouvoir dire que nous n'avons pas eu d'incendie dans le parc.

La pêche dans les territoires de clubs et ailleurs dans le parc a été assez bonne l'année dernière.

W. C. J. HALL.

APPENDICE No 22.

ETAT général des sommes payées pour les arpentages terminés et pour ceux en cours d'exécution, du 1er juillet 1912 au 30 juin 1913.

Arpenteurs.	Nature de l'opération.	Montant.
Bélangier, H.	Croche, comté Saguenay, levée de la rivière..... a/c	1,000 00
do	Côte Nord, levée de rivières et lacs..... a/c	2,600 00
do	Nottaway, comme assistant de C. E. Lemoine, exploration de rivière.....	1,132 00
Boivin, Elz.....	Mésy, Labarre & Caron, arpentages dans cantons... a/c	600 00
Bourgeault, A	Dionne, Lafontaine et Casgrain do do ... bal.	861 18
Croteau, J. M.....	Tourelle, Christie, etc., renouvellement d'arpentage, dans cantons —..... a/c	1,800 00
Doucet, G. A.....	Cabano, arpentages dans cantons —..... bal.	50 00
Dumais, P. & A.....	Dalquier, Figuery, Amos, Parent, arpentage dans cantons —..... a/c	4,500 00
DuTremblay, Art.....	Rat, levée de la rivière au —..... a/c	500 00
do P. P. V....	Masson et Laviolette, arpentage dans cantons—..... bal.	44 65
do do	Haut Saint-Maurice, levée de lacs et rivières dans.....	3,950 60
Fafard, J. F.....	Villemontel, subdivision du canton.....	3,944 20
do	Desmeloizes, Clermont, Chazel, arpentage dans cantons—a/c	5,000 00
do	Cherbourg et St-Denis, re ligne de division entre cantons. .	194 50
do	do do do do	
	Montant remboursé à Gulf Terminal Ry	825 00
Fafard, F. X.....	Rouville, dépenses re inspections d'arpentage dans.....	33 70
Gastonguay et Giroux....	Armand et Robertson, arpentage dans cantons.....	1,355 96
Girard, A. A.	Copies de notes d'arpent et de plans	387 00
do J. E	Dufresnoy, inspection d'arpent, re ligne central canton....	358 30
do o	La Reine, Roquemaure, Palmarolle, etc., inspection d'arpentage dans cantons..... bal.	1,935 00
Hall, P. W.....	Leeds, plan du canton.....	25 00
Hudson Bay Steamship Co.	Frais de transport, re-expédition sur la rivière Nottaway....	1,663 00
Jacques, J. H.....	Betsiamites et ses tributaires, levée de la rivière	2,000 00

APPENDICE No 22.—*Suite.*

ETAT général des sommes payées pour les arpentages terminés et pour ceux en cours d'exécution, du 1er juillet 1912 au 30 juin 1913.—*Suite.*

Arpenteurs.	Nature de l'opération.	Montant.
Jacques, J. H	Québec et Nouveau Brunswick, <i>re</i> ligne entre les provin- ces—..... <i>a/c</i>	200 00
Joncas & Malouin.	DuMoine et tributaires, levée de rivières—..... <i>a/c</i>	6,500 00
Lacoursière, J. O.....	Haut St-Maurice, do do dans	9,652 61
Laberge, Elz.....	Montmagny, do do	483 60
do	Matane, do do <i>a/c</i>	500 00
Lamarre, A.....	Mistassibi et tributaires, do do <i>a/c</i>	3,600 00
Leclerc, C. F.....	Newport, subdivision dans canton, bal.....	272 98
do Geo	Manouan et tributaires, levée de rivière,—..... <i>a/c</i>	500 00
do	Péribonka do et do do do et lacs.....	2,749 32
do	Simard, arpentage dans canton.....	350 00
Lefrançois, N. V.....	<i>Re</i> index des arpentages.....	150 00
Lemoine, C. E.....	Languedoc, subdivision du canton.....	1,852 55
do	La Reine, Roquemarre, etc., arpentage dans cantons.....	1,262 33
do	Nottaway, frais d'explorations de rivière..... <i>a/c</i>	4,687 80
Lepage, Art.....	Senneterre, subdivision du canton— <i>a/c</i>	1,000 00
Maltais, J.....	Carpe, levée de la rivière à la.....	902 48
do	Serpent, etc., levée des rivières au.....	725 25
Martin, J. A	Assomption, levée de la rivière—..... <i>a/c</i>	500 00
Mercier, P. E.....	Hartwell, apentage dans canton— <i>a/c</i>	1,200 00
Michaud, P. E.	Copie de plans et notes d'arpentage.....	12 00
Mill, D. W.....	New-Port, Taché, Mésy, etc., inspections d'arpentage dans cantons.....	2,456 49
do	Taché, renouvellement de la ligne du rg. six, canton	145 30
do	Matapédia, lever de rivière—..... <i>a/c</i>	200 00
do	Caron, vérification de division dans canton.....	315 89

APPENDICE No 22.—*Suite.*

ETAT général des sommes payées pour les arpentages terminés et pour ceux en cours d'exécution, du 1er juillet 1912 au 30 juin 1913.—*Suite.*

Arpenteurs.	Nature de l'opération.	Montant.
O'Sullivan, Hy. Succ....	Témiscamingue, lever de rivières et lacs dans—.....a/c	1,000 00
Piton, E. H. N.....	Haut St-Maurice, do do	4,997 52
do	Saumons, lever de rivières aux	1,000 00
Poitras, J. E.	Rolland, subdivision des rg. un et deux, canton—.. a/c	500 00
Roy, J. M	Waymontachingue, re ligne de base, canton--	4,000 00
do	Armand, Letellier, arpentage dans cantons.....	187 25
Simard, O.....	Gagnon, arpentage dans canton.....	16 00
do T.....	LaReine, LaSarre, etc., arpentage dans cantons.....	1,023 00
do	Quinze, lever du lac des—.....a/c	3,000 00
do	Abittibi, re ligne de village dans.....	2,880 85
Stein-Fontaine	Haut St-Maurice, lever de rivière et lacs dans	1,625 00
do	Manouan et Vermillon do	1,696 25
do	Montgay, Dessane, Vallière, etc., arpentage dans cantons-a/c	1,500 00
do	Vallière, subdivision du canton et divisions de lots à l'embouchure rivière Manouan—..... a/c	1,300 00
Talbot, P. C.....	Villemontel, Trécesson, etc., spécifications de lots, cantons.	1,464 20
do	Durochers et Vallière, re ligne de division de blocs.....	269 70
do	Carleton, Sydenham, etc., spécifications de lots dans cantons	380 00
do	Spécifications et livre de référence.....	130 00
Tourigny, H. B.....	Sydenham, arpentage dans canton	350 00
Tremblay, Wm.....	Péribonka, et tributaires, lever de rivière.....	2,907 50
do	Manouan, do do	1,200 00
do	St-François et au Sable, do	3,000 00
Vipond & Vipond.....	Dufresnoy, re ligne central, canton	494 00
	Total.....	\$110,000 00

J. H. BOISVERT,
Comptable,
Département des Terres et Forêts.

ELZ. MIVILLE DECHÊNES,
Sous-Ministre.

APPENDICE No 23.

ETAT des dépenses encourues pour le service des arpentages comprenant les crédits réguliers, les mandats spéciaux et les crédits supplémentaires, depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1913.

EXERCICES.	Crédits réguliers.	Mandats. spéciaux.	Crédits supplémentaires.	Totaux.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
30 juin 1868.....	7,647 29			7,647 29
1868-69.....	12,077 38	10,000 00		22,077 38
1869-70.....	29,593 38			29,593 38
1870-71.....	24,000 00			24,000 00
1871-72.....	24,000 00			24,000 00
1872-73.....	24,000 00	2,633 48		26,633 48
1873-74.....	22,000 00			22,000 00
1874-75.....	24,000 00			24,000 00
1875-76.....	30,500 00			30,500 00
1876-77.....	17,500 00			17,500 00
1877-78.....	22,361 13			22,361 13
1878-79.....	17,170 62			17,170 62
1879-80.....	20,000 00	9,100 00		29,100 00
1880-81.....	25,000 00			25,000 00
1881-82.....	41,960 00	14,000 00		55,960 00
1882-83.....	40,000 00			40,000 00
1883-84.....	40,000 00			40,000 00
1884-85.....	30,000 00			30,000 00
1885-86.....	30,000 00			30,000 00
1886-87.....	30,000 00		8,600 00	38,600 00
1887-88.....	52,844 93			52,844 93
1888-89.....	50,000 00			50,000 00
1889-90.....	45,000 00			45,000 00
1890-91.....	45,500 00		19,000 00	64,500 00
1891-92.....	36,256 41		80,000 00	116,256 41

APPENDICE No 23.—*Suite.*

ETAT des dépenses encourues pour le service des arpentages comprenant les crédits réguliers, les mandats spéciaux et les crédits supplémentaires, depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1913.

EXERCICES.	Crédits réguliers.	Mandats spéciaux.	Crédits supplémentaires.	Totaux.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1892-93	40,000 00			40,000 00
1893-94	26,000 00		12,000 00	38,000 00
1894-95	20,000 00	6,000 00		26,000 00
1895-96	25,000 00		15,000 00	40,000 00
1896-97	27,000 00	25,654 95	13,000 00	65,654 95
1897-98	40,000 00			40 000 00
1898-99	20,000 00	17,743 00		37,743 00
1899-1900	25,000 00	12,855 00		37,855 00
1900-01	35,000 00	13,000 00		48,000 00
1901-02	25,000 00			25,000 00
1902-03	55,000 00			55,000 00
1903-04	45,000 00			45,000 00
1904-05	40,000 00			40,000 00
1905-06	40,000 00	2,000 00		42,000 00
1906-07	40,000 00	15,000 00		55,000 00
1907-08	75,000 00	25,000 00		100,000 00
1908-09	75,000 00	25,000 00		100,000 00
1909-10	100,000 00			100,000 00
1910-11	80,000 00	5,000 00		85,000 00
1911-12	80,000 00	40,000 00		120,000 00
1912-13	100,000 00	10,000 00		110,000 00

J. H. BOISVERT,
Comptable.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1913.

APPENDICE No 24.

TABLEAU d'opérations d'arpentage définitivement acceptées pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1913.

Arpenteurs.	Localités, genre d'opérations.	Coût.
Bourgault, A.....	Canton Lafontaine—Renouvellement d'arpentage dans les 2e et 3e rangs	\$2,181 45
Bourgault, A.	Cantons Casgrain et Dionne—Renouvellement d'arpentage...	2,129 73
Boivin, Elz.....	Cantons Mésey, Labarre et Caron—Renouvellement d'arpentage	3,821 12
Bélanger, H.....	Shetica, Aux Saumons—Levés des rivières	7,670 00
DuTremblay, P. P. V..	Haut St-Maurice—Levés de lacs et rivières.....	6,075 60
Dumais, P. T. C.	Cantons Dalquier, Figuery et Privat—Opérations d'arpentage.	8,188 09
Joncas et Malouin.	Rivière DuMoine—Levés de lacs et rivières.....	13,969 20
Leclerc, Geo.....	Brulé, Des sable—Levés des rivières....	4,949 32
Laberge, Elz	Rivière Montmorency—Levé de partie de la.....	1,483 60
Lacoursière, J. O.....	Haut St-Maurice, Gatineau Supérieur—Levés de rivières et lacs	28,608 80
Leclerc, C. F.	Canton Newport—Opérations d'arpentage.....	1,022 98
Lemoine, C. E.....	Nottaway—Exploration de partie de la.....	9,476 60
Maltais, J.	Des Prairies, Poisson Blanc—Levés des rivières..	2,891 90
Mill, D W.....	Canton Mésey, vérification d'arpentage.....	464 85
Piton, E. H. N.....	Pierriche, Tranche—Levés de parties des rivières et affluents des rivières.....	5,519 00
Roy, J. M.....	Weymontachingue—Etablissement de ligne de base.....	11,364 88
Simard, T.....	Abitibi—Division de villages dans la région de l'—.....	2,880 85
		\$109,617 12

N. B. Aucunes nouvelles subdivisions de cantons n' ont été terminées durant l'exercice 1912 13. Seules des subdivisions en lots de village ont été terminées.

J. E. GIRARD,
Surintendant des Arpentages.

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1913.

APPENDICE No 25

RAPPORT CONCERNANT LES ILES STE-MARIE, SUR LA CÔTE NORD, PAR
J. M. ROY, A. G.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le présent rapport ainsi que le plan et carnet d'opérations du relevé des Iles Ste-Marie que je fis durant l'été dernier, en vertu d'instructions de votre Département, en date du 7 juin 1911.

J'étais à relever les îles en front de la seigneurie de Mingan lorsque je reçus l'ordre de votre Département d'aller faire l'arpentage des Iles Ste-Marie, sur lesquelles le gouvernement fédéral devait construire un phare. Lorsque j'y arrivai, une équipe d'hommes y était déjà rendue pour commencer les travaux de construction, bâtisses et fondations du phare.

Ces îles, qui forment partie de l'Archipel Ste-Marie, sont divisées en trois groupes, portant respectivement, sur la carte de Bayfield, les nom de " Boat Island ", " Cliff Island " et " St. Mary's Island ".

Ce sont de magnifiques îles d'une hauteur variant de 25 à 125 pieds. Comme tout le reste de l'Archipel et d'ailleurs presque toutes les îles de la Côte, elles ne sont pas boisées ; ce sont des rochers couverts de mousse ; les plus grandes contiennent un ou plusieurs petits lacs d'eau douce ; les " Washikoutai " y abondent, et je remarquai qu'elles n'étaient mûres que quinze jours après celles de " Watsheeshoo " et " Piashtibaie ".

Ces îles sont célèbres sur toute la Côte par l'innombrable quantité de pigeons, marmettes, canards, goélands et autres gibiers qui y passent la saison d'été ; pendant longtemps les goélettes y vinrent prendre de pleines charges d'œufs de toutes sortes.

Le phare qu'on y construit servira à mettre les navigateurs en garde contre les récifs Ste-Marie à quelques milles au large.

La place habitée la plus proche de ces îles est la " Pointe à Maurier ", où Monsieur Jos. Galibois demeure depuis longtemps, s'occupant de pêche et de chasse, et de la traite de la pelleterie avec les sauvages.

J. M. Roy,
A.-G.

Québec, 31 janvier 1912.

APPENDICE No 26.

RAPPORT CONCERNANT LE RELEVÉ D'UNE PARTIE DES RIVIÈRES MONT-
MORENCY ET DES NEIGES PAR ELZ. LABERGE, A. G.

MONTMAGNY, 30 mai 1912.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport, plan et notes du levé d'une partie de la rivière Montmorency, de la rivière des Neiges à sa tête, et de ses tributaires, fait d'après instructions qu'il vous a plu de me confier par votre lettre, en date du 16 février 1912.

Le 2 mars, j'ai commencé mes opérations prenant comme point de départ la rencontre de la rivière des Neiges et la rivière Montmorency, laquelle j'ai relevée jusqu'à la rivière Noire et cette dernière jusqu'à sa tête, la reliant avec le lac des Neiges, puis je suis revenu prendre le levé de la rivière Montmorency à l'embouchure de la rivière Noire que j'ai prolongée jusqu'à la rivière des Brûlés. J'ai levé cette dernière jusqu'à la rencontre du chemin de colonisation de Québec au Lac St-Jean que j'ai levé jusqu'à la rivière Jacques-Cartier, pour relier cette dernière avec la rivière des Brûlés. De là, j'ai pris de nouveau le levé de la rivière Montmorency que j'ai continué jusqu'à sa tête que j'ai reliée avec le lac à l'île de la branche nord-est du lac Jacques-Cartier. Puis je suis revenu sur mes pas au tributaire "E", lequel j'ai levé jusqu'au lac à l'Isle que j'ai relié par un portage de 62 chaînes avec le lac à l'Isle, source de la rivière Malbaie.

Du point de départ, une distance de dix-neuf milles, la rivière sillonne dans une coulée très étroite entre de fortes chaînes de montagnes des deux côtés, et n'est qu'une suite de rapides et cascades donnant un niveau de 1548 pieds, (station No 140). De cette station à la tête de la rivière, la coulée varie de 10 à 20 chaînes de largeur, donnant un niveau de 580 pieds : du point de départ à sa tête 2128 pieds de niveau.

Le terrain est rocheux et sablonneux et peu propre à la culture

De l'arrière-ligne de la seigneurie de Beaupré courant nord jusqu'au tributaire "A" à l'exception d'une pointe de brûlé, du tributaire "A" allant

sud-est sur une distance de 6 milles environ, ce terrain est très bien boisé d'épinette noire, sapin et bouleau d'un diamètre moyen de 10 pouces. Du tribulaire " A " courant nord jusqu'au lac Pikauba de la rivière Chicoutimi, cet espace de terrain est un vieux brûlé couvert aujourd'hui d'une nouvelle pousse d'épinette noire, rouge, sapin et bouleau d'un diamètre de 3 à 6 pouces assez espacé pour lui permettre de profiter et former de beaux arbres. Dans quelques années le gouvernement en retirera des profits.

J'ai constaté que le caribou a diminué beaucoup depuis 14 ans, lors d'une expédition que j'ai faite dans le Parc National, je n'ai constaté sa présence qu'à deux places, près de la tête de la rivière Noire et au lac à l'Isle, rivière Malbaie. L'arrivée de l'orignal dans le Parc a eu pour effet de chasser le caribou, ces deux espèces ne vivant pas ensemble ; la même chose a eu lieu ici du côté sud du fleuve St-Laurent. Il y a beaucoup de castors et de visons, la loutre et la martre se font rares. Sur tout le parcours du levé que j'ai fait, je n'ai pas vu une piste de loup, il n'en existe aucun dans cette contrée.

ELZ. LABERGE,
A. G.

APPENDICE No. 27

RAPPORT CONCERNANT LE RELEVÉ DE CERTAINES PARTIES DE LA
RIVIÈRE NOTTAWAY, PAR C. E. LEMOINE.

QUEBEC, 9 décembre 1912.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport sommaire de mes opérations professionnelles sur la rivière Nottaway, dont j'ai été chargé de faire le relevé, suivant instructions émanées de votre Département, en date du 27 juin dernier.

J'y inclus aussi, tel que requis, certaines observations sur la possibilité qu'il y aurait de construire un chemin de fer dans la fertile vallée que baigne cette rivière, et j'ai annexé à mon rapport sur feuillets séparés, les documents suivants :

- (a) Les plans et profils des lignes tirées de chaque côté de la rivière, indiquant la topographie du pays ;
- (b) Un plan du relevé de la rivière sur une distance de 46 milles ;
- (c) Les plans et profils qui ont servi à calculer le débit de la rivière ;
- (d) Un tableau météorologique indiquant les conditions climatiques du pays.

Pour faciliter l'examen de ces travaux, je soumettrai au Département des vues illustrant la topographie des lieux, l'embouchure de la rivière, les principaux rapides, et les pouvoirs hydrauliques les plus importants, dont je donne ailleurs la capacité. J'ai l'espoir que ces vues rendront mon rapport d'un examen plus facile et d'une lecture plus intéressante.

Vous trouverez tous les détails de mes opérations quotidiennes, que je n'ai pas cru devoir mentionner expressément ici, dans le journal de chaque jour tenu à cet effet.

Avant d'aller plus loin, monsieur le Ministre, je dois dire qu'il nous a été impossible de remplir toute la tâche qui nous a été confiée. Nous avons eu à lutter incessamment contre des difficultés insurmontables. Ainsi, nous avons compté faire le trajet de Québec à Nottaway en douze jours, mais les difficultés de la navigation ont été telles qu'il nous a fallu mettre 52 jours.

Arrivés à la rivière Nottaway, nous avons eu à lutter contre d'autres difficultés plus grandes encore. Cette rivière est impraticable et c'est au risque des plus grands dangers que nous en avons suivi le cours dans nos canots. Ces difficultés sont telles que les sauvages eux-mêmes refusent de s'y exposer pour se rendre à leurs terrains de chasse, situés en amont de cette rivière, plutôt que d'en remonter le cours ; ils font un détour par la Rupert et une chaîne de lacs, ce qui rallonge leur course de 80 à 100 milles. Une autre cause du retard de nos travaux, c'est que nous sommes arrivés en automne, saison des pluies, qui y sont très fréquentes en septembre et octobre, et il nous a fallu perdre en moyenne une journée sur trois. Il faut tenir compte aussi du temps perdu à transporter nos canots et nos provisions de place en place, à d'assez grandes distances, où la rivière était impraticable.

Nous partîmes de Québec le sixième jour du mois de juillet au soir, par le SS. "Beothic" de la "North Railway Company", par un temps beau et calme, et notre trajet a été sans incident digne de remarque pendant les premiers six jours. Le 9 au soir, nous rencontrâmes les premières banquises de glaces au nord de Blanc-Sablon, et c'est à travers un champ non interrompu de glace qu'il nous a fallu faire route jusqu'au 18 du même mois ; à cette date les hauteurs des banquises nous forcèrent à prendre refuge dans le Hâvre "Eric", où nous passâmes la nuit. Après deux tentatives infructueuses, nous pûmes continuer notre route grâce à un changement de vent, du nord au sud, les glaces se dispersèrent un peu et nous permirent de nous diriger vers Churchill où nous passâmes deux jours à débarquer les voyageurs et à décharger le fret destiné à ce port. Trois jours plus tard nous arrivions à Port Nelson, où des circonstances incontrôlables nous forcèrent à rester pendant dix-sept jours.

Enfin le dixième jour du mois d'août au matin, nous nous mîmes en route pour Nottaway, endroit qu'il nous fût impossible d'atteindre avec le SS. "Beothic", l'eau n'étant pas assez profonde pour permettre au vapeur d'approcher la côte. En somme, l'embouchure de la Nottaway est inaccessible aux vapeurs de grand tirant d'eau, et c'est le SS. "Inenew", petit vapeur de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui nous transporta au poste de Rupert House, où nous arrivâmes le 28 à trois heures P. M.

En justice pour les officiers du navire, je dois dire qu'ils ont fait preuve de toute la diligence possible, et si le voyage n'a pas été plus expéditif, c'est à cause des obstacles pratiquement invincibles contre lesquels ils ont eu constamment à lutter.

Il nous a fallu alors prendre quelques jours pour réparer nos canots qui avaient, pendant la traversée, subi des avaries sur le SS. "Beothic". Alors

nous partîmes pour l'embouchure de la rivière Nottaway, distance d'une quinzaine de milles plus à l'ouest et qui était le point de départ de nos travaux.

Je dois dire que nous avons été prévenus, par les employés de la Baie d'Hudson et de ceux de Révillon et Frères, que la rivière Nottaway n'était pas navigable sur certaines parties de son parcours, et nous constatâmes, à nos dépens, qu'ils avaient bien trop raison.

Les dix premiers milles qui constituent l'estuaire sont couverts d'îles et d'ilots, les deux plus grandes sont les îles Middleboro et Lavoie ; on en rencontre un plus grand nombre, mais de moins d'importance, vers le bas des rapides, à l'endroit que nous avons désigné sous le nom d'Archipel Dechène. Sur le parcours de ces premiers dix milles, les côtes, à l'est, s'élèvent à une hauteur de soixante et quinze à quatre-vingt-dix pieds, elles sont formées de terre glaise recouverte de trois à quatre pieds de terre végétale. A l'ouest, pour la distance en question, le pays est un peu marécageux et, pour trois quarts de mille à l'intérieur, bien boisé de bouleau, de sapin et d'épinette.

Sur un parcours de 40 milles ensuite, la rivière n'est qu'un torrent impétueux et non canotable : ses eaux agitées roulent dans une succession constante de chutes, de cascades et de rapides. Les côtes des premiers cinq milles s'élèvent à une hauteur de trente à quarante pieds et sont recouvertes de forêts qui s'étendent d'un demi mille à un mille du rivage. Il s'y trouve quelques arbres isolés de 18 pouces de diamètre, mais la plus grande quantité du bois est d'un diamètre de six à huit pouces. Après les premiers cinq milles, les berges s'élèvent de cinq à dix pieds au-dessus du niveau moyen de la rivière.

L'aspect général du pays, sauf quelques ondulations à l'ouest, est plat, presque horizontal, ce qui faciliterait naturellement la construction d'un chemin de fer.

A part les premiers dix milles, qui peuvent être considérés comme l'estuaire, les eaux agitées de cette rivière sur un parcours de 40 milles forment un pouvoir hydraulique constant. Ces chutes si nombreuses, ces cascades, ces rapides, qui en rendent la navigation impossible à certains endroits, sont, d'un autre côté, une source précieuse de richesse, par la force motrice dont elles peuvent devenir le facteur. Le débit de cette rivière est de 44,463,900 pieds cubes par seconde, donnant une capacité de 193,426 forces pour la chute No 1, de 113,680 forces pour la chute No 2 et de 403,919 forces pour la chute No 3.

J'indique sur le plan de la rivière les trois principales chutes. Toutes ces chutes peuvent être utilisées : l'on ne pourrait pas cependant chercher à en

augmenter le pouvoir par des travaux scientifiques, en raison du coût excessif de ces améliorations. Il faut faire exception pour la chute No 1 dont la force pourrait être doublée.

La direction générale de la rivière Nottaway, est nord-ouest, et elle passe à peu près au centre de la vallée qui porte son nom. Cette rivière est beaucoup plus importante qu'on le croit généralement, par la longueur de son parcours, par sa largeur, et par son importance à tous les points de vue, mériterait bien plutôt le nom de fleuve. Ses eaux sont d'une couleur grisâtre qu'elles doivent au fond de glaise sur lequel elles coulent. Les ruisseaux et les petites rivières qui s'y jettent sont de couleur brune, presque noire, ce qui dénote que leur lit respectif repose sur une terre végétale ; en somme, l'eau est en abondance, mais n'est pas de première qualité.

Les eaux de la Nottaway ne nous ont pas paru très poissonneuses, mais c'est peut-être à cause de la saison peu favorable où nous y avons fait nos travaux. On y trouve le brochet, la carpe, le doré, le poisson blanc et la truite.

Tel que requis par mes instructions, à tous les cinq milles de distance, sur la direction générale de la rivière, j'ai fait des essais perpendiculaires et j'y ai marqué toutes les défauts du terrain. Comme je l'ai déjà fait remarquer, le terrain est plat, presque horizontal, mouilleux, peu boisé et il serait peu coûteux d'y construire un chemin de fer.

Le gibier y abonde, on y trouve l'original, l'ours, le caribou, la martre, la loutre, le renard, et en fait de gibier à plumes, il y a l'outarde et l'oie sauvage en abondance, les canards de toutes espèces et le pluvier.

Sur les deux rives, pour une distance de trois milles, la terre est de première qualité pour la culture ; il y a cependant quelques marais qui pourraient être facilement égouttés. Le climat est moins froid que celui du Lac Saint-Jean. Ceci peut paraître étrange à première vue, mais je l'explique par le fait que la vallée du Lac Saint Jean est plus élevée que celle de la baie James.

Quant à la partie de cette rivière que nous n'avons pas eu le temps de relever, tout indique que la topographie ne diffère pas sensiblement de celle du pays que nous venons de parler.

Je n'ai pas l'ombre d'un doute, monsieur le ministre, que cette partie du terrain que je viens de parcourir est destinée à devenir un jour une source de grande richesse pour la province. Le climat est favorable à la culture, le sol est fertile, le développement de la colonisation pourrait s'y faire avec des faci-

lités exceptionnelles, quand l'on aura ouvert cette région, en y construisant un chemin de fer.

Vous avez devant vous le résumé de notre voyage de quatre mois. Malgré les difficultés extraordinaires que nous avons eu à surmonter, telles que retard sur le bateau, mauvais temps, difficulté de remonter la rivière, je crois devoir dire que nous le terminons avec un résultat fort satisfaisant.

En terminant ce rapport, j'arrive à la partie la plus agréable de ma tâche : celle de vous remercier, tout d'abord, de la confiance que vous avez mise en moi en me chargeant de l'exécution de ces travaux.

J. E. LEMOINE,
Arpenteur-Géomètre.

APPENDICE No. 28.

RAPPORT CONCERNANT LE RELEVÉ DE LA RIVIÈRE AU RUBAN, PARTIE DE LA
GATINEAU ET CERTAINS AFFLUENTS DE CETTE DERNIÈRE
PAR ARTHUR DU TREMBLAY.

STE-ANNE DE LA PÉRADE, 4 juillet 1911.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire rapport, que j'ai fait pour mon frère Pamphile P. V. DuTremblay, arpenteur et ingénieur de Ste-Anne de la Pérade, l'arpentage que vous lui avez donné par vos instructions du 18 mai 1910, consistant dans le levé du plan des rivières et des lacs, affluents et tributaires de la rivière Ruban, au nord de cette rivière, de la partie de la rivière Gatineau, comprise entre la rivière Pitch Pine et le lac Menjobagus, ainsi que des affluents de la rivière Gatineau, au nord de cette rivière, y compris la rivière à la Marte.

RIVIÈRE PIQUI

L'aspect général du terrain traversé par cette rivière est accidenté, montagneux.

Le sol est pauvre, rocheux, peu propre à la culture.

Le bois a été détruit par le feu il y a quinze ans. Il ne reste que de petites étendues de cyprès et d'épinettes. Le bois brûlé est remplacé par des jeunes cyprès.

La largeur moyenne de la rivière Piqui est de 50 mailles, avec une profondeur, aux basses eaux, d'un pied, s'élevant jusqu'à trois pieds aux eaux hautes. Il n'y a qu'une chute d'un pouvoir de cinquante chevaux vapeur à environ huit milles de son embouchure sur la rivière Ruban, où passe le chemin de fer Transcontinental. Les berges sont basses.

RIVIÈRE CHEVEUX COUPÉS

La rivière Cheveux coupés traverse un terrain sablonneux couvert d'une légère couche de terre végétale et peu propre à la culture. Ce terrain est couvert de petites montagnes, où le bois a été brûlé il y a quinze ans. Il ne reste que quelques étendues couvertes de cyprès et d'épinettes de moyenne grosseur. Ailleurs le bois brûlé est remplacé par de jeunes cyprès.

La rivière Cheveux coupés n'a qu'une largeur moyenne de 30 mailles, et une profondeur de douze à quinze pouces à eaux basses, avec augmentation d'environ trois pieds à eaux hautes. Elle comprend de grands lacs poissonneux. Il n'y a pas de pouvoir d'eau valant la peine sur cette rivière. Les berges de cette rivière sont basses.

RUISSEAU DE L'OURS BLANC

Le ruisseau Ours Blanc est un affluent de la rivière Gatineau. Depuis son embouchure jusqu'à une grande distance en profondeur, cette rivière comprend une suite de lacs et rapides bordés de belles berges d'une moyenne hauteur. Les terres qui se trouvent le long de cette rivière sont d'assez bonne qualité de terres jaunes et végétales mêlées, passablement propre à la culture. Le bois d'épinette et de cyprès que l'on y rencontre sont de bonne grosseur pour le commerce. Il n'y a pas de pouvoir hydraulique.

Plusieurs beaux lacs sont poissonneux. Il n'y a pas de gibier.

Une partie du terrain a été brûlée et le nouveau bois est du cyprès.

RIVIÈRE A LA MARTE

La rivière à la Marte est un affluent de la rivière Gatineau.

Elle a une largeur moyenne de 35 mailles et une profondeur de quinze pouces à eaux basses avec augmentation de deux à trois pieds à eaux hautes.

Il y a du poisson dans les lacs qu'elle traverse. Ses berges ne sont pas élevées. Il n'y a pas de pouvoir d'eau dans cette rivière.

Le sol est partout fortement ondulé, et est une succession de collines et de coulées sans interruption.

La terre est composée de cailloux, roches et sables, impropre à la culture.

Les trois cinquièmes de la superficie de ce terrain est en brûlé de deux à trois ans et le reste se compose de vieux bois d'épinette, bouleau et sapin de belle taille et propre à faire du bois de commerce.

Il n'y a pas de chasse.

RIVIÈRE WICTIGO

La rivière Wictigo est l'un des tributaires de la rivière Ruban.

Sa largeur moyenne est de 35 mailles et sa profondeur de quinze pouces. A eaux hautes, sa profondeur augmente de trois pieds. Ses berges sont peu

élevées. Cette rivière ainsi que les lacs qu'elle égoutte sont poissonneux. Mais il semble ne pas avoir de gibier en cet endroit.

Depuis la rivière Ruban jusqu'à environ six milles en montant, la rivière Wictigo coule sur un lit de sable, séparant deux chaînes de petites montagnes, l'une à environ un demi mille à l'est et l'autre à environ trois quarts de mille à l'ouest. Le terrain est composé de sable, de cailloux et n'est pas propre à la culture.

Le bois est de belle apparence, âgé d'environ 40 ans ; mais il est encore un peu petit pour le commerce. On y rencontre du cyprès, de l'épinette, du bouleau, du tremble.

RIVIÈRE BLANCHE

La rivière Blanche est un autre tributaire de la rivière Ruban.

Sa largeur moyenne est de 40 mailles et sa profondeur de 15 pouces, augmentant à trois pieds durant les eaux hautes. Ses berges sont élevées de quatre à cinq pieds. Il y a du poisson dans les lacs qu'elle égoutte.

Le terrain traversé par cette rivière est inégal, composé de terre sablonneuse et rocheuse, couverte de petites montagnes.

Ce terrain est couvert de taillis de cyprès, d'épinette et de bouleau de 30 à 40 ans de belle apparence ; mais encore un peu petit pour le commerce.

Il se trouve des endroits où le vieux bois existe encore. En ces derniers endroits, le terrain est couvert de belles épinettes.

RIVIÈRE RUBAN

La partie de la rivière Ruban que j'ai relevée, depuis l'embouchure de la rivière Piqui jusqu'à la rivière Blanche traverse un terrain accidenté et montagneux, une terre jaune et sablonneuse. Le vieux bois a été brûlé, et est remplacé par des taillis de cyprès, de tremble, de bouleau et d'épinette.

La largeur moyenne de la rivière est de près de deux chaînes. Ses berges sont de quatre à cinq pieds de hauteur.

Le chemin de fer du Transcontinental longe une partie de cette rivière.

RIVIÈRE GATINEAU

Le chemin de fer Transcontinental passe près de cette rivière, depuis le lac Menjabogus jusqu'à la rivière Pitch Pine.

A près de deux milles en amont de l'embouchure de la rivière à Marte, sur la rivière Gatineau, il y a un pouvoir de deux cents chevaux vapeur.

Le terrain, autour de cette partie de la rivière Gatineau, est montagneux peu propre à la culture.

Le vieux bois est brûlé. Cependant, il reste des endroits où il y a encore des vieilles épinettes d'une bonne qualité pour le commerce. Ailleurs, le terrain est couvert de taillis de cyprès, bouleau, sapin et épinettes.

Vu la construction du chemin de fer Transcontinental, tout le terrain traversé par les rivières ci-dessus mentionnées, aura une bonne valeur comme location forestière ; mais à cause de la mauvaise qualité du sol, il ne convient pas pour la culture.

Je n'ai pas rencontré d'indices de mines en cet endroit. Toutefois, dans ces montagnes au faite des terres, il devait y en avoir.

Il n'existe presque pas de différence de niveau entre les différents points de ces cours d'eaux situés à la hauteur des terres.

ARTHUR DU TREMBLAY,

Arpenteur-Géomètre,
par P. P. V. du T.

APPENDICE No 29

RAPPORT CONCERNANT LE RELEVÉ DES RIVIÈRES DES SABLES ET AUTRES
TRIBUTAIRES DE LA GRANDE PÉRIBONKA, PAR JEAN MALTAIS

CHICOUTIMI, 1er juin 1911.

Monsieur le Ministre.

J'ai l'honneur de vous faire rapport sur le relevé des rivières des Sables et autres petites rivières tributaires de la Grande Péribonka que vous avez bien voulu me confier par vos instructions en date du 2 décembre 1910.

La rivière des Sables est un affluent de la rivière Péribonka, et l'embouchure se trouve à environ trois milles en amont du lac Tchitagama. Du côté ouest, j'ai relevé cette rivière sur une distance d'environ neuf milles vers sa source. En la remontant, on rencontre d'abord le lac des Sables à une distance d'environ deux milles de son embouchure; ce lac mesure environ deux milles de long, sur un demi mille de large. Cette rivière est propre au flottage des billots, ayant une largeur de 75 à 90 milles, de cinq à six pieds de profondeur, la crue des eaux s'y fait sentir sur une hauteur de trois à quatre pieds; à environ un mille de son embouchure, se trouve une chute d'environ cent dix pieds. Les eaux sont pures et la truite abonde. Les terrains arrosés par cette rivière sont généralement vallonneux et même montagneux; le sol est composé de terre jaune et sablonneuse, assez propre à la culture, en quelques endroits.

Les essences forestières sont l'épinette noire, le bouleau, le sapin, l'épinette blanche et le cyprès. Le côté est de cette rivière, depuis l'embouchure jusqu'au lac des Sables, sur une largeur d'un demi mille, est un vieux brûlé, repris en beaux taillis composés des essences forestières ci-haut mentionnées.

Les animaux sauvages sont le vison, la marte, le loup cervier, le pékan, l'ours, le renard et le castor.

Les minéraux sont le granit et le quartz.

RIVIÈRE DU CANAL SEC

Cette rivière tombe dans la Péribonka à environ douze milles et demi en avant de l'embouchure de la rivière Manouan, sur la rive est.

J'ai relevé cette rivière sur une distance d'environ douze milles. Elle est propre au flottage des billots sur ce parcours. Sa largeur moyenne est de 75 mailles et sa profondeur de quatre à cinq pieds avec trois ou quatre pieds de crue au printemps. Ses eaux sont pures et habitées par la truite, le brochet et le poisson blanc.

Les animaux sauvages sont les mêmes que dans la rivière des Sables en y ajoutant le caribou. A trois milles de son embouchure se rencontre une série de trois chutes, variant de 50 à 75 pieds de niveau.

Le terrain sur cette rivière est généralement vallonneux et montagneux et peu propre à la culture, si ce n'est que sur une distance de trois milles à partir de son embouchure où le terrain est assez plan et argileux.

Les minerais sont ceux déjà mentionnés avec des traces d'or et d'argent dans le quartz.

Les bois sont l'épinette noire et blanche, le cyprès, le pin rouge, le sapin et le bouleau.

Entre le premier et le deuxième lac que l'on rencontre sur cette rivière, se trouve un ancien brûlé, repris en taillis composé des essences ci-haut mentionnées.

RIVIÈRE DU SAULT

Affluent de la Péribonka, du côté ouest, se déversant dans cette dernière à environ neuf milles et demi en aval de la rivière Manouan.

J'ai relevé cette rivière sur une distance de onze milles, ainsi que ses principaux tributaires sur une distance de trois à quatre milles. A l'embouchure de cette rivière, elle fait un saut à pic d'environ quatre-vingt pieds. Elle est propre au flottage des billots. La largeur moyenne est de 75 mailles et sa profondeur de six à sept pieds, avec une crue d'environ quatre pieds au printemps. Son eau est pure et on y pêche la truite.

Les terrains dans cette vallée sont généralement montagneux et peu propres à la culture. Les bois sont l'épinette noire, rouge et blanche. Au-dessus de son premier lac se trouvent des montagnes boisées en beau bouleau très propre au bois de fuseaux.

Depuis trois milles au-dessus de son embouchure à se rendre à son premier lac, formant une distance d'environ quatre milles, se trouve un vieux brûlé, sur les deux rives, donnant environ un demi mille de chaque côté, lequel est repris en taillis des mêmes essences. Les animaux sauvages et les minerais sont ceux déjà mentionnés.

RIVIÈRE A LOUKE

C'est également un affluent de la Péribonka, dont l'embouchure se trouve à environ deux milles en aval de la rivière du Sault, du même côté.

J'ai relevé cette rivière sur une distance d'environ sept milles à partir de son embouchure en remontant vers ses sources. Elle est en rapides sur presque tout ce parcours. Sa largeur moyenne varie de 50 à 60 mailles, avec une profondeur de trois à quatre pieds, montant d'environ trois pieds au printemps, et propre au flottage des billots jusqu'à son premier lac, distance d'environ six milles et demi. Eau pure où l'on rencontre la truite. Le terrain est onduleux et généralement propre à la culture. Le sol est de terre jaune. Le bois est l'épinette noire et blanche, sapin et bouleau.

A l'entour de son premier lac se trouve un vieux brûlé d'une superficie d'environ un mille carré et repris des mêmes essences.

Les animaux sauvages et les minéraux sont les mêmes que ceux déjà mentionnés.

RIVIÈRE A MALECK

Affluent de la Péribonka dont l'embouchure se trouve à environ cinq milles en aval de la rivière du Sault, du même côté.

J'ai relevé cette rivière sur une distance d'environ huit milles à partir de son embouchure. Cette rivière est en chutes et rapides depuis son embouchure pour une distance d'environ trois milles, et le reste en eaux mortes.

Sa largeur moyenne est de 60 à 75 mailles et sa profondeur de cinq à six pieds avec une crue de trois à quatre pieds. Elle est propre au flottage des billots. Son eau est pure et habitée par la truite.

Le terrain arrosé par cette rivière est généralement montagneux et rocailleux, peu propre à la culture si ce n'est sur les derniers trois milles.

Le sol est composé de terre jaune, sablonneuse.

Le bois est l'épinette noire et blanche, le sapin, le bouleau et le cyprès.

Depuis cinq milles de l'embouchure en gagnant la source, on y rencontre quelques petites montagnes en vieux brûlé, repris en taillis des mêmes essences.

Les animaux sauvages, les minerais sont les mêmes que ceux des rivières déjà mentionnées.

RIVIÈRE DE L'ÉTERNITÉ

Affluent de la Grande Pérignon dont l'embouchure se trouve à environ dix-huit milles en aval de la rivière Manouan, du côté ouest.

En partant de son embouchure, j'ai relevé cette rivière sur une distance d'environ neuf milles. Cette rivière est en chûtes et en cascades depuis environ un quart de mille de son embouchure en remontant sur une distance d'un mille. Sur cet espace on rencontre trois chûtes variant de cent à cent cinquante pieds.

Sa largeur moyenne est de soixante et quinze à quatre-vingt mailles, et sa profondeur, dans les eaux mortes, est de six à sept pieds. A environ deux milles de son embouchure on y rencontre un lac de près de trois milles de long sur environ 25 à 30 chaînes de large. Elle est peu propre au flottage des billots à cause du grand nombre de chûtes et rapides que l'on rencontre sur sa partie inférieure.

Ses eaux sont pures et on y pêche la truite. Le terrain arrosé par cette rivière est montagneux pour les premiers deux milles et généralement plat et onduleux pour le reste. Il est aussi assez propre à la culture sur cette dernière partie. Le sol est en terre jaune, et en terre noire en quelques endroits. Les bois sont l'épinette noire et blanche, le sapin et le bouleau.

Les minerais sont les mêmes que sur les rivières déjà mentionnées avec cette différence que les quartz paraissent contenir une plus forte proportion d'or et d'argent.

Les animaux sauvages sont aussi les mêmes que sur les autres rivières ci-haut mentionnées, seulement le caribou y semble plus nombreux.

PETITE RIVIÈRE ALEX.

C'est la première rivière un peu importante qui se trouve du côté est de la rivière Alex en remontant, laquelle j'ai relevée depuis ses sources, qui se trouve à environ un mille des sources de la rivière Eternité, en descendant jusqu'à son embouchure, donnant une distance d'environ douze milles. Son embouchure se trouve sur le deuxième grand lac que l'on rencontre en remontant la rivière Alex et à environ deux milles de la décharge de ce lac, qui n'est autre que la continuation de la dite rivière Alex. En partant de ses sources elle coule en rapides et en cascades pour une distance de trois milles où l'on rencontre un lac assez considérable. Le reste du parcours, jusqu'à son embouchure, est en eaux mortes.

Sa largeur moyenne est d'une chaîne, sa profondeur de six à sept pieds, monte de quatre à cinq pieds au printemps. Elle est propre au flottage des billots. Son eau est pure et habitée par la truite et le brochet.

Le terrain arrosé par cette rivière est généralement vallonneux et montagneux. La plus grande partie est impropre à la culture ; le sol est de terre jaune et noire.

Le bois est l'épinette noire, épinette blanche à billots d'une très belle pousse dont plusieurs mesurent de 25 à 30 pouces de diamètre. Il y a aussi de l'épinette rouge et du sapin.

Pas de changement avec les autres rivières pour ce qui est des animaux sauvages. Rien de remarquable pour ce qui a rapport aux minéraux.

RIVIÈRE DUCHESNE

Affluent de la Grande Péribonka dont l'embouchure se trouve à environ six milles en amont du lac Tchitagama du côté est.

J'ai relevé cette rivière sur une distance d'environ sept milles depuis son embouchure en remontant.

Cette rivière est en rapides depuis son embouchure jusqu'à une distance d'un mille et demi ; depuis ce dernier point, pour un parcours de deux milles et demi, elle est en eau morte, ensuite pour un mille elle est en cascades et chutes, dont trois ont de 50 à 60 pieds de hauteur. Le reste du parcours est en eaux mortes. Sa largeur moyenne est d'environ 50 mailles, et sa profondeur de quatre à cinq pieds. Elle est flottable pour les billots sur ce parcours. Il y a eu des billots de faits sur cette rivière il y a environ 20 ans.

Les terrains de cette vallée sont généralement vallonneux, depuis son embouchure en remontant sur une distance de quatre milles, très montagneux pour environ deux milles, et le reste est de terrain plan. Le sol est de terre jaune et assez propre à la culture pour la plus grande partie. Le bois est l'épinette blanche, noire et rouge, le pin, le sapin et le bouleau.

Depuis son embouchure en remontant sur le côté nord-ouest se trouve un vieux brûlé d'une longueur de un mille et demi sur un demi mille de large où on ne rencontre que quelques petits bouquets d'épinette noire.

Pas de changement avec les autres rivières déjà mentionnées pour ce qui concerne les animaux sauvages et les minéraux.

GRANDE RIVIÈRE DES SAVARD

Affluent de la Grande Péribonka dont l'embouchure se trouve à un mille et demi en aval de l'embouchure de la rivière du Canal Sec et du même côté, c'est-à-dire du côté est.

J'ai relevé cette rivière sur une distance d'environ cinq milles. Elle est en eaux mortes depuis son embouchure en remontant pour environ trois milles et ensuite en rapides et en cascades. Sa largeur moyenne est de cinquante mailles, sa profondeur de cinq à six pieds, montant de trois à quatre pieds au printemps. Ses eaux sont pures et on y rencontre la truite, le brochet et le poisson blanc.

Les terrains arrosés par cette rivière sont généralement plans du côté sud pour une distance de trois milles et montagneux du côté nord. Le côté sud sur ce parcours de trois milles est propre à la culture, le reste de chaque côté est montagneux et impropre à la culture.

Le bois se compose d'épinette noire et blanche, de sapin et de bouleau.

Les animaux sauvages sont les mêmes que pour les autres rivières avec cette différence que le caribou nous y a paru plus nombreux.

Les minerais sont les mêmes que ceux déjà mentionnés.

Je crois que le climat de cette région doit être le même que celui des bords du lac St-Jean, le long des rivières, mais un peu plus froid sur les montagnes.

J'ai relevé aussi plusieurs portages en partant des sources d'une rivière à l'autre, tel que mentionné dans mes notes et sur le plan qui accompagne ce rapport.

Ces portages traversent des terrains de même aspect géologique et boisés des mêmes essences forestières que les terrains arrosés par les rivières où se trouvent les terrains mentionnés dans ce rapport.

JEAN MALTAIS,
Arpenteur-Géomètre.

 APPENDICE No 30

RAPPORT CONCERNANT LE RELEVÉ D'UNE PARTIE DES RIVIÈRES AU SERPENT
ETIENNICHE, POISSONS BLANCS ET DES PRAIRIES PAR JEAN MALTAIS, A. G.

CHICOUTIMI, 20 janvier 1908.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire rapport touchant le relevé d'une partie de la rivière au Serpent, d'une partie de la rivière Etienniche et des rivières du lac des Poissons Blancs et des Prairies, que votre département a bien voulu me confier par des instructions en date du 6 juillet 1907.

RIVIÈRE AU SERPENT

Cette rivière est un affluent de la rivière Shipshaw de la Péribonka et se trouve située à environ 90 milles de la ville de Chicoutimi vers le nord-ouest.

Pour se rendre à l'embouchure de la rivière au Serpent, il faut faire environ 15 milles en voiture et environ 6 milles à pied dans les portages, le reste du trajet se fait en canot. Partant du lac Tshitagama, sur la grande rivière Péribonka, on fait un trajet d'environ 70 milles en canot; cette partie de la rivière Péribonka serait même navigable pour des bateaux à vapeur d'un assez fort tirant d'eau, jusqu'à l'embouchure de la rivière au Serpent, distance d'environ 70 milles. De chaque côté et sur la plus grande partie de ce parcours il y a de vastes étendues de terres arables propres à la culture, et assez bien boisées en épinette noire, sapin, bouleau, peuplier, épinette blanche à billots, etc, et je crois que le climat est là aussi favorable à la culture qu'il l'est à Chicoutimi. J'ai vu à l'endroit appelé "Les Fourches", à la jonction des rivières Manouan et Shipshaw de la Péribonka, des pommes de terre, ensemencées par un sauvage, qui m'ont paru tout aussi belles et aussi avancées que celles de nos jardins de Chicoutimi, à la même date du 20 juillet.

La rivière au Serpent, que j'ai relevée sur une distance de cinquante milles, est plus considérable que la rivière Shipshaw de Chicoutimi, et elle a plusieurs chutes d'une hauteur totale de cent à cent cinquante pieds, notamment sur le parcours qui s'étend depuis un point situé à un demi mille de son embouchure jusqu'à un autre six milles et demi plus loin, formant, par conséquent, des pouvoirs d'eau considérables, trois fois plus puissants que ceux

qu'on utilise pour la manufacture de la pulpe sur la rivière Chicoutimi. La largeur moyenne est de quatre à cinq chaînes dans les eaux mortes, et elle est généralement très profonde. Ses eaux sont très limpides et bonnes à boire. Cette rivière est très poissonneuse ; on y rencontre surtout le poisson blanc et le brochet.

Les terrains arrosés par cette partie de la rivière au Serpent, sont généralement montagneux et peu propres à la culture ; cependant à sept ou huit milles de son embouchure, les montagnes sont généralement plus éloignées de la rivière et le sol est sablonneux (terre jaune) de surface vallonneuse, par conséquent assez propre à la culture. Je crois le climat à peu près le même que sur le parcours de la Péribonka. Ces terrains sont généralement bien boisés, surtout en *bois de pulpe* se composant des mêmes essences que celles déjà mentionnées.

La quantité de *bois de pulpe* qui se trouve sur cette rivière et ses tributaires semble inépuisable. Cependant je ferai remarquer qu'il y a un vieux brûlé repoussé en jeune taillis d'épinette noire, cyprès, etc., sur un parcours de quatre à cinq milles de haut sur un mille de largeur de chaque côté de la rivière, en partant de l'embouchure de la rivière des Poissons-blancs en remontant.

Les animaux sauvages de la région qui nous occupe sont : l'ours noir, le vison, la marte, le caribou, le loup-cervier, le pécan et le castor. Les minerais qu'on y rencontre sont le marbre blanc (il y en a à la première chute de cette rivière, à un demi mille de son embouchure), la pyrite de cuivre, le quartz et le granit.

RIVIÈRE ETIENNICHÉ

Cette rivière est un des principaux tributaires de la rivière au Serpent, et est située à dix milles de l'embouchure de la rivière au Serpent, du côté sud-ouest. J'ai relevé cette rivière sur un parcours de vingt milles et demi à partir de son embouchure. Elle se trouve à traverser plusieurs grands lacs, et coule presque tout le temps en eau-morte ; elle est par conséquent très avantageuse pour le flottage des billots. Sa largeur moyenne est d'environ deux chaînes ; elle est profonde. Son eau est limpide et de première qualité. Cette rivière, de même que les lacs qu'elle traverse, sont très poissonneux, on y remarque le poisson blanc, le brochet et le magouche, (espèce de grosse truite).

Le terrain arrosé par cette rivière et ses lacs est généralement uni ; le sol est de terre jaune sablonneuse, assez favorable à la culture. Ces terrains sont

bien boisés en épinettes noires, sapins, bouleaux et épinettes blanches à billots. Les animaux sauvages sont les mêmes que dans la rivière au Serpent.

Les minéraux sont les granits et les quartz.

RIVIÈRE OU DECHARGE DU LAC DES POISSONS BLANCS

La rivière du lac des Poissons-blancs est un tributaire de la rivière au Serpent, située à trente-cinq milles de cette dernière, du côté est. Elle traverse deux lacs, dont le dernier est considérable.

J'ai relevé cette rivière depuis son embouchure sur un parcours d'environ huit milles. Sa largeur moyenne est de 50 pieds, et elle est assez considérable pour faire le flottage des billots.

A un mille, à peu près, de son embouchure, il y a une chute d'environ dix pieds de hauteur. Cet endroit est propice à la construction d'un moulin. Cette rivière est aussi très poissonneuse, on y prend surtout le poisson blanc.

Les terrains arrosés par cette rivière et ces lacs sont vallonneux, et le sol est en terre jaune et en sable, assez propre à la culture ; ils sont bien boisés en épinette noire, sapin, cyprès, et épinette blanche à *billots*. J'ai remarqué un vieux brûlé repris en taillis d'épinette noire, sapins et bouleaux, couvrant une étendue d'environ deux milles carrés, du côté sud du dernier lac.

La chasse est la même que dans la rivière au serpent.

En plusieurs endroits les roches sont feldspath et de granit.

RIVIÈRE DES PRAIRIES

La rivière des Prairies est un tributaire de la rivière au Serpent, située à environ trente-six milles de l'embouchure de cette dernière, du côté nord est. Je l'ai relevée sur un parcours de douze milles. Elle traverse trois lacs assez considérables. A une distance de quatre à cinq milles de son embouchure elle coule presque complètement en rapide sur la distance que j'ai relevée. Sa largeur moyenne est d'environ soixante pieds, et sa profondeur est de sept à dix pouces dans les eaux mortes.

En arrivant au premier lac qu'elle traverse, il y a plusieurs petites chutes de six à huit pieds de hauteur, endroits propres à la construction de moulins. Cette rivière et les lacs qu'elle traverse sont poissonneux ; on y pêche la magouche (espèce de grosse truite) et de brochet.

Les terrains qu'arrosent cette rivière et ces lacs, sont généralement plans et vallonneux ; ils se composent de terre jaune du côté est.

Le bois du côté ouest est le cyprès clair-semé sur un parcours de six milles de l'embouchure de la dite rivière en remontant, sur une largeur variant de un mille et demi à deux milles, mais bien boisé en cyprès, épinette noire, sapin, en arrière de cette lisière et sur tout le parcours du côté est.

Les minéraux et les animaux sauvages sont les mêmes que ceux qu'on rencontre dans la vallée de la rivière Etienniche.

JEAN MALTAIS,
Arpenteur-Géomètre.

 APPENDICE No 31

RAPPORT CONCERNANT LE LEVÉ DE LACS ET RIVIÈRES DANS LES RÉGIONS DU
HAUT ST-MAURICE, DE LA GATINEAU ET DE L'OTTAWA SUPÉRIEUR,
PAR J. O. LACOURSIÈRE, A. G.

Monsieur le Mini-tre,

Conformément aux instructions reçues de votre département, en date du 14 septembre 1910, du 17 décembre de la même année et du 1er décembre 1911, m'autorisant à faire le levé de lacs et cours d'eau dans la région du Haut St-Maurice, de la Gatineau et de l'Ottawa Supérieur, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant :

Le territoire ainsi arpenté est divisé en deux parties et comprend deux plans : Plan No 1 et plan No 2.

PLAN No 1

Je ferai tout d'abord rapport sur la partie comprise sur le plan No 1, depuis Weymontachingue jusqu'à la rivière Susie et Ombreuse, y compris une partie de chacune de ces rivières, et un autre rapport accompagnera le plan No 2 pour la partie supérieure de la rivière Susie et Ombreuse au lac Millie sur la rivière Mégiskan.

J'ai commencé mes opérations en amont du rapide de Weymontachingue, précisément au pont de fer du Transcontinental National et j'ai relevé la rivière St-Maurice jusqu'à l'embouchure de la rivière Manouan, j'ai aussi relevé le contour de la grande île située en face du Poste de Weymontachingue, à l'embouchure de la dite rivière Manouan, laquelle rivière j'ai relevée jusqu'à une distance de six milles. La différence de niveau, depuis son embouchure au St-Maurice jusqu'à l'endroit où j'ai arrêté mon travail, est de 85 pieds.

Sur cette rivière, il y a un magnifique pouvoir hydraulique à 5 milles du St-Maurice ; la première cascade est haute de 15 pieds, puis le sommet de ces cascades atteint 75 pieds de hauteur

Cette partie de la rivière Manouan est très navigable depuis son embouchure jusqu'à la première cascade ; il en est de même de la partie arpentée sur la rivière St-Maurice.

Le sol, en général, est sablonneux, accidenté, montagneux et rocheux surtout du premier lac situé sur la rive sud de la rivière Manouan, à un demi mille au sud de l'embouchure de la rivière au Ruban, où à cet endroit il existe de longs brûlés.

Les premiers 5 milles sont très pauvres en bois de commerce ; le bouleau, le tremble, le sapin et l'épinette sont les essences qui dominent ; le sixième mille est mieux boisé.

RIVIÈRE AU RUBAN

Cette rivière, large en général de deux à trois chaînes, est très propre au flottage du bois, elle est navigable en canot jusqu'à sa source au lac Kamitsgamak, bien qu'il y ait quelques portages occasionnés par les rapides et cascades, notamment au 13^e. mille où il y a une cascade de 25 pieds de hauteur, au 16^e mille une seconde cascade ayant 20 pieds de hauteur, et au 17^e mille une troisième ayant aussi une hauteur de 20 pieds. La profondeur moyenne est de 4 à 5 pieds.

Cette rivière reçoit de nombreux tributaires, et parmi les plus importants citons : la rivière Poisson Blanc, la rivière Blanche, la Wictigo, la Piqui et celle qui se décharge dans une baie Sud du lac Kamitsgamak. Les autres sont des ruisseaux d'importance secondaire. Tout le territoire arrosé par cette rivière et ses tributaires est impropre à la colonisation, c'est un sol sablonneux partout, et le bois qui croît sur ses bords, tel que le cyprès, le bouleau, le tremble, l'épinette et le sapin sont les indices d'un sol pauvre et inculte. Cette contrée est, en général, montagneuse, bien que la rivière, à divers endroits, forme de grands plateaux, mais sablonneux.

Les montagnes sont assez bien boisées d'un bois mêlé, variant de 3" à 15" de diamètre. Autour des lacs, le sol est mieux boisé ; les montagnes qui bordent le lac Travers sont boisées en épinette et sapin, cyprès d'une grosseur de 4" à 20" de diamètre.

La partie nord du lac Kamitsgamak est peu boisée. Les essences forestières consistent en bouleau, tremble et cyprès ; ce lac est aussi entouré de montagnes. La partie sud est mieux boisée, le bois est mêlé.

Le Grand Tronc Pacifique suit la rivière au Ruban d'assez près jusqu'à la rivière Poisson Blanc, puis s'en éloigne de 6 à 7 milles au grand détour, pour la traverser ensuite entre la rivière Wictigo et le lac Huldah un mille et demi à l'est de ce dernier. De cet endroit il suit de très près la rivière au Ruban et passe sur la rive sud du lac Travers et sur la rive nord du lac Kamitsgamak.

Après avoir relevé la rivière au Ruban jusqu'au lac Kamitsgamak et ses tributaires, tels que la rivière Poisson Blanc, Rivière Blanche jusqu'au lac Wabazee, la Wictigo, la Minachin, la Piqui et quelques autres ruisseaux qui n'ont pas de nom, j'ai continué mon relevé en traversant la hauteur des terres qui sépare la rivière au Ruban d'avec les eaux de la rivière Gatineau où j'ai atteint le lac Boucher qui se trouve 15 pieds plus bas que le lac Kamitsgamak. Le lac Boucher est entouré de légères collines boisées en cyprès, bouleau, sapin et épinette de 3" à 8" pouces de diamètre.

Le sol est le même partout, sablonneux, rocheux ; il en est de même du ruisseau que j'ai relevé à l'ouest de ce lac. Le lac Boucher se décharge dans le grand lac Menjobagus remarquable par ses grandes baies et les nombreuses îles qu'il y a sur ce lac. Ces deux lacs sont excessivement poissonneux, le maskinongé, le brochet et le doré y abondent. Le lac Menjobagus est entouré de montagnes recouvertes d'épinette de 3" à 8" de diamètre, il y a aussi du cyprès et du bouleau en quantité. Le sol est toujours le même ; sablonneux et rocheux. Il en est de même des ruisseaux que j'ai relevés au nord et au sud-ouest ; à ce dernier endroit, à l'embouchure du ruisseau sud-ouest, il y a une grande savane qui s'étend un mille et quart vers l'ouest.

Le Grand-Tronc-Pacifique longe la rive sud du lac Boucher, passe au nord et près de trois baies du lac Menjobagus, longe la rive sud de petits lacs qui coulent dans ce dernier et traverse la branche est de la rivière Gatineau pour la suivre d'assez près, traverse la rivière à la Marte et ensuite, suit la rivière " Pitch Pine " jusqu'à sa source.

Après avoir relevé le grand lac Menjobagus et ses tributaires, j'ai relevé la rivière du même nom jusqu'au lac Mauser ; de ce lac, j'ai continué la rivière Menjobagus jusqu'à la rivière Gatineau, branche Est que j'ai relevée 9 milles vers le nord-est et vers le nord-ouest ; j'ai arrêté à deux milles à l'ouest de l'embouchure " Pitch Pine Creek ".

Tout ce territoire est le même, sol accidenté, sablonneux et très jaune sur une certaine étendue depuis le crique qui se décharge à l'extrémité nord du lac Mauser jusqu'à la rivière à la Marte. Ce terrain est assez bien boisé en bois mêlé d'une grosseur de 3" à 8" de diamètre ; il y a aussi des brûlés à divers endroits, surtout à la tête de la branche est. Le lac Mauser est aussi très poissonneux, de même que tous les autres lacs et rivières, c'est la même espèce partout. Il n'y a pas de truite dans aucun de ces lacs. La rivière à la Marte que j'ai aussi relevée quatre milles et demi jusqu'au 4e lac est entourée de montagnes. Sol rocheux et brûlé presque partout. A deux milles en amont de l'embouchure de la rivière à la Marte, il y a un magnifique pouvoir

hydraulique sur la rivière Gatineau par une chute de 12 pieds de hauteur. Cette rivière est tout-à-fait propre au flottage du bois.

Continuant vers le nord-ouest, j'ai relevé le "Pitch Pine Creek" jusqu'à sa source au lac Sergent. Cette rivière se divise en deux branches: Le "Black Bear Creek" qui se décharge dans le lac Wazakinat est alimenté par quatre lacs assez poissonneux; ces lacs sont entourés de montagnes recouvertes en bouleau, sapin et épinette d'une grosseur variant de 3" à 8" de diamètre, assez bien boisés en général. Ce ruisseau est propre au flottage du bois; partout le sol est inculte. Il en est de même de la branche principale et autour des lacs Wabash, Wazakinak, Dégagné, Lysbury, Sergent et Ti-Ti-KaKa. Le sol est tout à fait pauvre et sablonneux, peu boisé et brûlé en grande partie. Cette rivière, bien que rapide à divers endroits, est navigable en canot. Sa largeur moyenne est d'une cinquantaine de pieds et sa profondeur de 3 à 4 pieds.

Du lac Sergent, j'ai traversé le faite qui sépare les eaux de la Gatineau de celles du St. Maurice, et j'ai relevé le lac du Chénel passant par un portage, j'ai atteint la rivière "1700" que j'ai relevée six milles vers l'est et vers le nord-ouest jusqu'à la rivière Escalana y compris cette dernière et le lac du même nom (un côté seulement).

La partie est de la rivière "1700" est en brûlé jusqu'au 2e lac, le reste est bien boisé en épinette, sapin, cyprès, bouleau. Le sol est sablonneux, rocheux, accidenté et montagneux.

Cette rivière est propre au flottage du bois. J'ai aussi relevé le portage qui conduit de la rivière "1700" au lac Dugré, ce lac est de 50 pieds plus élevé que la rivière. Ce territoire est accidenté, terre jaune, bien boisé.

La partie nord-ouest est en brûlé sur une distance de 6 à 7 milles, le reste jusqu'à la rivière Escalana est boisé en cyprès, bouleau, épinette. Il y a une chute de 30 pieds à un mille et demi au nord-ouest de l'embouchure du "Dog Home Creek".

Toute cette région est impropre à la culture, de même que celle de la rivière Escalana et du lac du même nom.

Du portage de la rivière "1700", j'ai relevé une série de lacs et portages qui conduisent au crique "de la Cache". Dans ce parcours je n'ai rien remarqué qui diffère d'avec les régions précédentes si ce n'est qu'un grand brûlé qui existe au nord du lac Parker. Du lac Parker, j'ai passé à la crique "de la Cache" que j'ai relevé dans toute sa longueur avec ses tributaires. Cette

crique est impropre au flottage du bois, navigable en canot. La profondeur moyenne est de 4 à 5 pieds, et sa largeur de 70 pieds environ. Il y a une chute de 25 pieds de hauteur à quelques arpents au sud de la branche est. Cette vaste région est assez bien boisée, le sol est toujours le même, accidenté, quelquefois montagneux, sablonneux partout.

La partie de cette rivière au nord du Grand-Tronc-Pacifique est relativement basse ; il y a de beaux plateaux de chaque côté des rives, la terre est jaune et mieux boisée en sapin, cyprès, épinette de 3" à 15" de diamètre, il y a aussi du bouleau. Les alentours de la rivière Escalana et du lac du même nom sont la même chose.

Après avoir relevé le lac et la rivière Escalana, jusqu'à une distance de 4 à 5 milles vers sa source, j'ai traversé au lac du Portage, relevé ce dernier ainsi que les lacs Octave, Marchand, Croche, Labbé et le lac Cyprès ; de ce dernier j'ai traversé la voie ferrée du G. T. P. et j'ai relevé une baie du lac " Hay-Cock ", puis un côté de la dernière baie ouest pour atteindre la rivière qui conduit aux lacs du Camp des Etables, de la Hauteur où de ce dernier j'ai relevé un portage pour rattacher mon ouvrage à celui de M. l'arpenteur L. P. DeCourval, exécuté en 1906 par M. E. H. N. Piton.

Après avoir effectué le relevé de ces tributaires, j'ai passé en traversant un faite au lac Duchamp que j'ai relevé jusqu'au lac du Doigt. Du lac Duchamp, j'ai relevé la crique " Trial " et une chaîne de petits lacs, puis un portage et lacs jusqu'au lac Francis. Tout ce territoire n'offre rien de particulier et ne diffère en rien sous tous les rapports à ce qui précède.

Le lac Francis est entouré de coteaux presque brûlés partout, ainsi que le lac Boule ; les lacs Tozer et autres, la rivière Aux Crêpes sont mieux boisés ; le sol est le même : sablonneux.

Après avoir relevé la rivière Aux Crêpes et la crique de la Vache, du lac Bureau, par un portage, j'ai traversé à la rivière Tamarac que j'ai relevée jusqu'à sa source en passant par les lacs Dozois, Neault, Tamarac, Georges et autres. Il n'y a pas de terre colonisable dans tout ce parcours. Les essences forestières sont les mêmes ; le sol est aussi le même.

Du lac Neault, j'ai suivi un portage conduisant à un affluent de la rivière Tamarac que j'ai relevée en entier de son embouchure jusqu'au lac Victoria, passant par les lacs Cécile et autres. Cette contrée est assez bien boisée, peu accidentée, le sol en général est composé de terre jaune et de sable.

Le portage qui sépare le lac Victoria du lac Susie est d'une longueur d'un mille à travers une grande savane peu boisée en jeune cyprès et bouleau. Après avoir fait le levé de ce portage, j'ai affectué celui du lac Susie et de ses tributaires, puis j'ai relevé la rivière Susie jusqu'à la station 230 qui termine, de ce côté, l'arpentage contenu sur mon plan No 1.

Tout ce territoire est relativement bas et très plat, en général peu boisé.

De la station 218, sur la rivière Susie, j'ai levé une série de lacs et cours d'eau jusqu'au deuxième lac de l'Ombrage à station 9 de mon plan No 1, passant par le lac Octave et autres. Le Grand-Tronc-Pacifique traverse la rivière à quelques arpents au sud du lac Octave. Cette partie est plus accidentée que la précédente, mais la végétation et le sol sont les mêmes. Tous les lacs de cette région abondent en poisson. Le gros gibier est rare, en revanche il y a quantité de vison, martre, loutre et le lièvre et la perdrix sont à foison partout.

Dans le cours de ce travail, j'ai pris plusieurs observations astronomiques pour vérifier mon ouvrage, j'ai aussi plaqué des arbres dûment inscrits à divers endroits et notamment à chaque endroit où, sur un cours d'eau, je terminais mes opérations. En somme j'ai suivi autant qu'il m'a été possible les instructions que je tenais des officiers de votre département.

J.-O. LACOURSIÈRE,
A. G.

Trois-Rivières, 24 décembre 1911.

Monsieur le Ministre,

PLAN No 2

Le point de départ de mon second travail est à la station 9 sur le deuxième lac de l'Ombrage et à la Station 230 sur la rivière Susie.

J'ai relevé la rivière Ombreuse jusqu'à son embouchure dans la rivière Megiskan ; la différence de niveau entre ces deux points est de 225 pieds. Cette rivière serpente à travers une contrée accidentée, passablement rocheuse et offre peu d'avantage sous le rapport de la colonisation, son sol étant en général sablonneux.

Les essences forestières sont : le sapin, le bouleau, le cyprès et l'épinette variant en grosseur de 3" à 10" de diamètre.

La largeur moyenne est d'une centaine de pieds, sa profondeur de 3 pieds.

Cette rivière est navigable en canot, bien qu'il y ait plusieurs rapides.

J'ai relevé aussi tous les tributaires de cette branche. La plupart de ses lacs sont entourés de montagnes assez bien boisées. Le sol est le même ainsi que le bois ; il faut cependant en excepter la partie nord du lac "Rat d'Eau" qui est en brûlé.

Du lac "Rat d'Eau", j'ai passé au lac Blanc par un portage de faite qui sépare la rivière Ombreuse de la rivière Kanusio, tributaire de la Susie. Après avoir relevé ce portage, le lac Blanc, le lac Kanusio, j'ai relevé la rivière Kanusio depuis sa source jusqu'à son embouchure. La longueur de cette rivière est d'une dizaine de milles, depuis le lac Blanc au lac Kanusio, et de trois chaînes de ce lac à son embouchure. Cette partie est assez bien boisée en cyprès, épinette et bouleau. Le sol est accidenté et impropre à la culture.

La rivière Susie que j'ai relevé depuis la station 230 jusqu'à l'extrémité nord du lac des Cèdres coule à travers une contrée légèrement ondulée et peu boisée. Il y a de grandes savanes à plusieurs endroits. Le sol, d'après les essences forestières, porte à croire que tout ce territoire est inculte. Il en est de même de ses tributaires également relevés. Le bois qui domine est le bouleau, le cyprès ; il y a aussi des trembles et de l'épinette de courte venue. La partie sud du lac de la Rive Blanche est en brûlé. Le sol est accidenté et sablonneux.

Du lac Rive Blanche, j'ai relevé la crique Hudson Bay et le portage de faite qui conduit à la tête de la rivière Kapitachouan que j'ai relevée en entier. Le sol de cette partie est le même : sablonneux, rocheux et fort accidenté. La partie sud de cette rivière est un peu plus montagneuse, le bois étant le même.

De cette rivière, j'ai continué mon relevé jusqu'à la rivière Kekek en passant par les portages et lacs Ireland, Canard, Orignal, Hamilton, Bradley et Elden. Cette contrée offre peu de différence d'avec les précédentes.

Il en est de même de la rivière Au Renard, tributaire de la rivière Kekek, ainsi que cette dernière que j'ai relevées depuis l'embouchure de la rivière Au Renard, sur une distance de 9 $\frac{1}{4}$ milles vers sa source, et depuis le même endroit jusqu'à une distance de 5 milles au-delà de l'embouchure de la rivière Mamaguish.

De la station 51 sur la rivière Kekek, j'ai passé à la rivière Mamaguish relevant tantôt les portages, tantôt le tracé du Grand-Tronc-Pacifique et quelques tributaires. J'ai relevé la rivière Mamaguish dans toute sa longueur, depuis son embouchure jusqu'à sa source ainsi que ses tributaires. Le sol et les essences forestières sont les mêmes que dans les régions froides.

De cette rivière, j'ai passé par une série de lacs et portages au lac Fontaine, source et premier lac de la rivière Atik.

Après avoir effectué le relevé du grand lac Serpent et autres, j'ai relevé la rivière Atik et ses nombreux tributaires jusqu'à la rivière Megiskan, et cette dernière jusqu'au lac Millie inclusivement, où j'ai terminé mes opérations.

A l'embouchure de la rivière Atik et à l'extrémité nord du lac Millie, j'ai plaqué des arbres dûment inscrits ainsi qu'à plusieurs autres endroits dans le parcours de ce travail. La position de chacun de ces arbres est indiquée sur mon plan et dans mon carnet d'opérations.

La partie arrosée par la rivière Atik est plus montagneuse que les régions précédentes, le sol est le même presque partout, sablonneux, terre jaune et peu boisée.

A plusieurs endroits, il existe de vieux brûlés sur une longueur considérable, mon plan précise chacune de ces parties et indique tous les détails, tant sous le rapport du bois, du sol et des pouvoirs d'eau, etc., différence de niveau.

Cette rivière est navigable en canot et propre au flottage du bois, il y a cependant plusieurs rapides ; sa largeur moyenne est de 125 pieds et sa profondeur de 7 à 8 pieds.

La rivière Mégiskan, ainsi que les alentours du lac Millie, offrent un aspect général assez accidenté, peu boisé, sol sablonneux et rocheux à divers endroits. Un grand brûlé s'étend depuis le lac Millie jusqu'à l'embouchure de la rivière Atik et 3 milles encore au-delà en remontant sur l'Atik.

Le Grand-Tronc-Pacifique traverse toute cette région, suit la rivière Atik d'assez près jusqu'à Canyon Creek, puis s'en éloigne de quelques milles au grand détour et traverse la rivière Mégiskan non loin de l'embouchure de la rivière Atik.

En somme, j'ai relevé avec beaucoup de soin tous les lacs et cours d'eau qui figurent sur mes plans, et me suis en autant que possible conformé aux instructions reçues de votre département.

J. O. LACOURSIÈRE,
A. G.

Trois-Rivières, 1er juillet 1912.

APPENDICE No 32

EXTRAIT DU RAPPORT CONCERNANT LE RELEVÉ DE LA RIVIÈRE DUMOINE
PAR PAUL JONCAS, A. G.

Monsieur le Ministre,

NATURE DU TERRAIN

Le terrain le long de la rivière DuMoine, sur les bords, est montagneux. On y remarque toutefois de bons endroits pour la culture, et toutes les fermes qui sont déjà en opération le long de la rivière donnent un excellent rendement.

Tout autour du grand lac DuMoine, et en général toute la région des lacs que nous avons relevés, et dont nous donnons plus haut une description détaillée, présente un terrain bas et généralement bon pour la culture. La terre est moins sablonneuse autour des lacs : Aux Ecorces, Tremblay, Des Chantiers, Des Sept Milles, et à l'extrémité de la baie de l'Original.

La compagnie Eddy a actuellement une ferme en opération sur le grand lac DuMoine en face de la baie des Chicots, et elle y cultive tout ce qui est nécessaire à l'approvisionnement de ses chantiers.

LE BOIS

Dans notre journal de route, nous avons noté les différentes essences de bois que nous avons remarquées dans le voisinage immédiat des rivières et des lacs le long de notre parcours ; mais si nous prenons une vue générale de la région, nous constatons alors que l'essence prédominante est le pin, les autres essences telles que l'épinette, le sapin, le bouleau, le tremble et le cèdre ne venant qu'en second lieu.

Il est bon de remarquer de plus, que nos constatations ne portent que sur les bords des lacs et des rivières que nous avons explorés, et étant donné que ces parties sont toujours les premières à être dépouillées en raison de leur facilité d'exploitation, il en découle que notre appréciation du boisement de la forêt à cet endroit, est plutôt de nature à déprécier son importance qu'à en exagérer la valeur. En effet, chaque fois que nous avons abandonné les bords des grands cours d'eau pour pénétrer à l'intérieur, nous avons été à même de constater que le bois était en plus grande quantité, et de plus forte

dimension ; et ceci nous justifie de dire qu'il y a encore dans cette région du beau bois et en grande quantité.

Toutes les rivières et tous les lacs que nous avons explorés portent des indices de l'exploitation du bois, et même à l'extrémité nord de notre relevé, sur les eaux du grand lac Victoria, nous avons vu une écluse, vieille d'une cinquantaine d'années, qui servait à détourner une partie de ces eaux vers le grand lac DuMoine, pour aider au flottage du bois. Nous avons remarqué aussi aux environs du lac des Chantiers, plusieurs vieux campements de chantiers.

Aujourd'hui la Cie Eddy borne son exploitation au grand lac DuMoine et à ses environs, sur la rivière aux Ecorces, la rivière de L'Original, et le lac Dix-Milles.

LA CHASSE

Les animaux rencontrés au cours de notre voyage sont : l'original, le chevreuil, l'ours, le vison, le rat-musqué, la loutre, le castor, le loup-cervier, le renard et le lièvre. Nous avons aussi vu des canards et des perdrix en très grande quantité.

Tous ces animaux sont en très grand nombre, et on doit mettre au premier rang, l'original et le chevreuil.

LA PÊCHE

Sur toutes les eaux que nous avons explorées, il y avait : la truite, le brochet, la perche, le poisson-blanc et le doré.

Sur le grand lac Dumoine nous avons pris une très grande quantité de grosses truites grises.

Nous avons pris du poisson-blanc sur les lacs situés près de la ligne de partage des eaux.

COMMUNICATIONS

Il y a un grand chemin de portage qui conduit à Moorlake (une station sur le chemin de fer Pacifique Canadien) jusqu'au Grand Lac DuMoine.

Le tracé de ce chemin suit le cours de la rivière DuMoine, il dessert toutes les fermes situées le long de la rivière et se termine au poste de la Compagnie Eddy sur le Grand lac DuMoine.

Ce chemin est utilisé et entretenu par les deux compagnies Eddy et Hawkesbury.

Le trajet en canot sur la rivière DuMoine, de la rivière Ottawa au Grand lac Dumoine, est assez pénible en raison du grand nombre de rapides qu'il faut remonter. Sur tout le parcours de la rivière il y a une vingtaine de milles de longueur de rapides. A chaque rapide il y a un portage, tous ces portages sont bien entretenus par les hommes qui font le flottage du bois au printemps.

Il est rare que ceux qui doivent se rendre sur le lac DuMoine montent par la rivière, ils montent tous par les chemins des compagnies.

PAUL JONCAS,
A. G.

Le 7 avril 1913.

APPENDICE No 33

EXTRAIT DU RAPPORT CONCERNANT LE RELEVÉ DES RIV. PETITE DUMOINE, DE LA CARABINE, L'ORIGINAL, AUX SANGSUES, PAR PAUL MALOUIN, A. G.

Monsieur le Ministre,

RAPPORT GÉNÉRAL

Description du terrain :

Le terrain sur le parcours de la rivière Petite DuMoine jusqu'au lac Six Milles, est très accidenté ; surtout le long des rapides, où les bords sont escarpés. Du lac Six Milles au lac Long, les bords de la rivière sont plutôt plats, les montagnes étant plus éloignées. De la rivière DuMoine au lac Six Milles, le terrain est surtout rocheux, et de ce dernier au lac Long, il est plutôt sablonneux ; mais on y trouve aussi de la bonne terre à culture.

Tout le tour du lac Long, le terrain est montagneux et rocheux ; les montagnes se rapprochent près du lac, terrain très peu propre à la culture.

Sur la branche Est de la rivière Petite DuMoine, y compris les lacs Cochon et Brûlé, nous avons remarqué un terrain accidenté et plutôt rocheux ; peu propre à la culture.

Le bord du lac à la Carabine est de sable, et s'élève rapidement en s'éloignant du lac jusqu'à une hauteur d'environ 150' terminant en un plateau qui semble bon à la culture.

La rivière de la Carabine coule entre des montagnes, et le pays est rocheux.

Le terrain est relativement bas et plat aux alentours des lacs à la Truite et Malouin, et plus accidenté aux Sangsues. On y trouve en bonne partie une terre forte, bonne à la culture.

Le terrain aux environs du lac Dix Milles est généralement plat au bord du lac, cependant les montagnes ne sont pas éloignées. La formation est plutôt rocheuse ; à l'extrémité Sud et du côté Ouest du lac, on trouve des bancs de sable, et un peu de terre forte.

La rivière à L'Original coule à travers un pays marécageux ; cependant le terrain est plus accidenté et rocheux, là où se trouvent les rapides.

Communications :

Lors de notre passage, les eaux des rivières Petite Du Moine, de la Carabine, et des criques aux Sangsues et Poussière étaient basses, et prêtaient peu au canotage ; tandis que la rivière à l'Original était plus favorable sous ce rapport. L'eau étant éclusée au lac Long et au lac Cochon, nous croyons que c'est la raison pour laquelle, les eaux de la Petite Du Moine, étaient si basses.

Les lacs Long, Cochon et Brûlé étant éclusés, le niveau de l'eau est plus élevé que d'ordinaire ; les eaux des autres lacs sont relativement basses.

Sur tout ce parcours, là où les rivières sont en rapides, nous avons trouvé des portages plus ou moins bons.

La Cie Hawkesbury faisait chantier sur le lac Long, dans la baie du Pin Rouge.

Bois :

Nous avons surtout remarqué qu'on a fait chantier partout sur les bords des lacs et rivières, de sorte qu'à première vue, le bois est très petit, mais que plus nous nous éloignons des communications faciles, c'est-à-dire loin des lacs ou rivières, le bois est beaucoup plus gros.

Cette contrée produit surtout du pin blanc et du pin rouge que nous trouvons partout en quantité. Le long de la rivière Original, et autour des lacs Long, Dix Milles (partie Sud), aux Sangsues, à la Truite et Malouin ; le pin peut varier en grosseur de 12" à 20". Ailleurs il est plus petit.

Toutes les places basses et marécageuses fournissent de l'épinette noire de 4" à 6".

Dans les portages, nous avons trouvé du bois franc ; surtout du petit bouleau en abondance.

L'épinette et le sapin se trouvent un peu partout, surtout le long des lacs, et varient en grosseur de 6" à 15".

Il y a du cèdre en certaines places, mais il est plutôt rare.

Les bords des rivières sont couverts d'aulnes.

Chasse.

Sur tout le parcours que nous avons fait, nous avons vu des orignaux, chevreuils, ours, visons, castors, loutres, porc-épics, renards, lièvres, perdrix et canards en abondance, aussi quelques loups. En un mot, un petit paradis de chasse.

Pêche :

Dans les grands lacs, nous avons pris de la grosse truite grise et du gros brochet.

Dans les petits lacs du brochet et du doré.

Dans les rivières de la truite.

PAUL MALOUIN,
A. G.

APPENDICE No 34

—
RAPPORT CONCERNANT LE RELEVÉ DE LA RIV. COXIPI PAR
HENRI BÉLANGER A. G.
—

QUÉBEC, 18 mai 1912.

Monsieur le Ministre,

Conformément aux instructions reçues de votre Département, en date du 4 octobre 1911, concernant le relevé de la rivière Coxipi, et de ses embranchements, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant :

Cette rivière est située à 14 milles de la baie de Shekatica. Partant de l'embouchure j'ai commencé le relevé après avoir établi la course astronomique de ma ligne de départ par une observation sur le soleil.

La Coxipi se jette dans la mer en formant un fort rapide sur une distance d'environ un mille, rachetant une différence de niveau de trente pieds, au-dessus de ce rapide se présente une belle fosse à saumon se terminant à un nouveau rapide analogue au premier.

Au sommet de cette seconde déclivité, on rencontre deux lacs que l'on traverse successivement pour atteindre une nouvelle chute qui conduit par un portage à une eau morte se prolongeant vers le Nord sur six à sept milles, jusqu'à la rencontre d'une nouvelle chute mesurant deux chaînes et vingt-cinq chaînons et rachetant une différence de niveau de quarante pieds. Le reste de cette rivière ne contient aucune chute importante.

Cette rivière est excellente pour le flottage des billots, mais le bois est de peu de valeur et consiste en épinette rouge, sapin et quelques bouleaux variant en dimensions de quatre à huit pouces de diamètre et de courte venue.

Le terrain est très montagneux et peu propre à la culture. Sur le bord de la Kokanane et de la "Tête-aux-Iluards" le sol est composé de sable jaune.

La truite et le saumon montent très tardivement dans cette rivière très poissonneuse; c'est à la fin de juillet et au commencement d'août que la pêche à la mouche y donne les meilleurs résultats, surtout au milieu de ce dernier mois jusqu'à la fin de septembre.

Comme toutes les autres rivières des environs, les territoires de chasse que l'on y rencontre sont d'une grande valeur. Les sauvages remontent cette rivière par l'embranchement du nord-est, dans la baie Shekatica, qui leur offre des facilités qu'ils ne rencontreraient pas dans les autres rivières de la région : quinze canots gagnent à chaque saison l'intérieur par cette voie.

Cette rivière reçoit les eaux de plusieurs beaux lacs encaissés dans les montagnes d'une hauteur variant de cent à deux cents pieds.

HENRI BÉLANGER,
A. G.

APPENDICE N^o 35

RAPPORT CONCERNANT LE RELEVÉ DE LA RIV. DE LA BAIE DES ROCHERS ET SES
AFFLUENTS, PAR HENRI BÉLANGER, A. G.

QUÉBEC, 18 mai 1912.

Monsieur le Ministre,

Conformément aux instructions reçues de votre Département, en date du 7 janvier 1912, concernant le relevé de la rivière de la Baie des Rochers, et ses embranchements, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant :

Cette rivière coule à travers les montagnes des Laurentides et se jette dans le golfe Saint-Laurent à deux milles en aval de la Baie aux Homards ; elle est peu considérable et est traversée par plusieurs lacs dont deux ont 5 et 8 milles de longueur, les parties de cette rivière qui relient ces lacs sont généralement des rapides.

Le sol, sur tout le parcours de cette rivière, est composé de sable et de roc, et est par conséquent impropre à la culture.

L'aspect du pays est le même partout ; des montagnes de roches d'une hauteur variant de 100 à 200 pieds.

Cette rivière et les lacs situés sur son parcours bordent une région stérile à l'exception des lacs du Vieux Fort et Porc-Epic, où à quelques endroits on y voit de l'épinette et du bouleau de petite dimension.

Cette rivière est excellente pour le saumon, on y voit aussi beaucoup de truite d'une bonne grosseur.

Les animaux à fourrure sont les espèces suivantes, savoir : loutre, castor, martre, vison, renard.

HENRI BÉLANGER,
A. G.

APPENDICE No 36

RAPPORT CONCERNANT LE RELEVÉ DE LA RIV. AUX SAUMONS,
PAR HENRI BÉLANGER A. G.

QÉUBEC, 18 mai 1912.

Monsieur le Ministre,

Conformément aux instructions reçues de votre Département, en date du 7 janvier 1912, concernant le relevé de la rivière aux Saumons, et de ses embranchements, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant :

La rivière aux Saumons est un cours d'eau situé à cinq milles à l'est de la rivière St-Paul.

Elle renferme beaucoup de truite et un peu de saumon.

Le bois sur cette rivière est complètement nul.

Quant aux alentours de ses lacs ils sont montagneux, rocheux et propres à la culture.

HENRI BÉLANGER, A. G.

APPENDICE No 37

RAPPORT CONCERNANT LE RELEVÉ DES RIVIÈRES BRÛLÉ, COQUILLE,
BANC-DE-SABLE, BLACK ET ETERNITÉ, PAR
GEO. LECLERC, A. G.

Honorable Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur certaines petites rivières que j'ai arpentées durant l'été 1911 et durant l'hiver 1911-12, d'après les instructions que j'ai reçues de votre Département, en date du 15 juin 1911.

L'embouchure de la rivière Brûlé a une largeur d'environ quatre (4) chaînes, sur une longueur de un quart ($1/4$) de mille, ensuite elle se rétrécit et ne donne qu'une largeur d'environ une chaîne et demie.

On peut dire que cette rivière, surtout pour la partie que j'ai arpentée, n'est qu'une suite de rapides, ayant un courant de sept à huit milles à l'heure, et je dois dire en passant que le fond de cette rivière est recouvert de coquilles de 6 à 8 pouces de longueur.

Au printemps, les eaux de la rivière montent environ trois pieds et c'est à cette époque que cette partie de la rivière devient flottable pour le bois, vu qu'il n'y aurait pas de dépenses à faire, pour l'améliorer, et que cela nécessiterait très peu de main d'œuvre.

A l'embouchure de cette rivière l'eau monte le printemps environ douze à quinze pieds et ceci est occasionné par la rivière Péribonka, la rivière Brûlé étant au même niveau que la Péribonka sur une distance d'un quart de mille.

Le seul poisson que nous ayons pris est le brochet ; on le prend à l'embouchure de la rivière. Nous en avons pris une douzaine dans l'espace de trente minutes. On me dit qu'il y a aussi de la ouananiche.

Ici, comme sur les bords des autres rivières, je n'ai pas rencontré de terrain propre à la culture et la formation géologique est la même que partout ailleurs, c'est-à-dire qu'elle ne se compose que de cailloux mélangés de sable et recouverts de mousse.

Le bois que l'on voit est le bouleau et le tremble de deux à six pouces de diamètre, on y voit aussi quelques épinettes et sapins, mais assez rarement.

L'on me dit que c'est un assez bon terrain de chasse ; on y rencontre l'ours, le renard, la loutre, la martre, le vison, le lièvre, la perdrix, le loup-cervier et la belette.

RIVIÈRE COQUILLE

C'est une petite rivière sans aucune importance qui se décharge dans la rivière Brûlé. Elle a une largeur de six à sept pieds et une profondeur de 6 pouces ; on y voit une grande quantité de truites d'environ 10 pouces de longueur.

Il n'y a qu'un lac assez profond qui se décharge dans cette rivière.

Le seul bois que l'on y voit est le bouleau et le tremble de 2 à 6 pouces de diamètre, il y a aussi quelques épinettes de peu de valeur.

Il n'y a aucun terrain cultivable.

RIVIÈRE DU BANC-DE-SABLE

On lui donne ce nom d'après un grand banc de sable qui se trouve à l'embouchure de la rivière Péribonka ; je n'ai arpenté qu'un mille de cette rivière du Banc de Sable, et aussi le lac qui s'y trouve.

Cette rivière depuis son embouchure jusqu'au lac ci-dessus mentionné, n'est qu'une suite de rapides et de cascades ; on y voit deux belles chutes, l'une de 45 pieds et l'autre de 65 pieds aux endroits indiqués sur mon plan.

On pourrait avec un peu de travail, mettre cette rivière tout à fait propre au flottage du bois ; il n'y aurait qu'à faire sauter quelques gros cailloux qui se trouvent en bas des chutes et construire une écluse au lac.

La largeur moyenne de cette rivière est d'environ trente-cinq pieds ; on y prend du brochet à son embouchure et de la truite et du touladi dans son lac.

Au printemps, l'eau dans cette rivière monte environ deux pieds ce que j'ai constaté d'après les arbres et les berges de la rivière.

Il n'y a aucun terrain bon pour la culture et le bois que l'on y voit est le bouleau, le tremble et quelques cyprès de deux à six pouces de diamètre. Au nord du lac où la rivière reprend son cours, on y voit aussi de l'épinette, mais en petite quantité.

Comme terrain de chasse, on peut dire que c'est la même chose que sur les bords des rivières environnantes ; on y voit l'ours, le pékan, la loutre, la martre, le vison, le lièvre, la perdrix, le loup-cervier et la belette.

RIVIÈRE A BLACK

La rivière à Black se trouve située du côté ouest de la Péribonka, et à environ 25 milles plus bas que les fourches de la dite rivière.

La rivière à Black a une largeur moyenne de 15 à 20 pieds et une profondeur de 12 pouces. Elle se déverse dans la rivière Péribonka par une chute en forme d'entonnoir d'environ 200 pieds de hauteur, qui fournirait un assez bon pouvoir d'eau pour un petit moulin, vu que le printemps cette rivière monte d'au moins 2 pieds et que la pluie augmente son niveau d'une manière considérable, tel que je l'ai remarqué l'été dernier.

Les bords de cette rivière ne sont boisés que de bouleau, d'épinette et de sapin de 3 à 10 pouces. Il y aurait très peu de travaux à faire pour rendre cette rivière propre au flottage du bois, le seul inconvénient serait la chute dont j'ai parlé plus haut.

Je n'ai rencontré aucun terrain cultivable, le long de cette rivière, ni dans les portages par où j'ai passé pour m'y rendre.

On me dit que c'est un bon terrain de chasse et que l'on y voit l'ours, la martre, le lièvre, la perdrix, le loup-cervier et le canard.

Je dois dire que cette rivière est remplie de petites truites de 8 à 10 pouces de longueur, c'est le seul poisson que nous ayons remarqué.

RIVIÈRE ETERNITÉ

Cette rivière est située à environ 2 milles en amont de la rivière à Black ; on lui a donné ce nom d'après les montagnes qui se trouvent situées du côté Nord. Elle se jette dans la Péribonka par une suite de cascades et de chutes non interrompues sur une distance de un mille.

Elle se divise en trois branches et chacune de ses branches est bien boisée d'épinette, de bouleau, et de sapin variant de 3 à 12 pouces de diamètre.

Cette rivière peut flotter le bois au printemps vu que son niveau s'élève à environ 4 pieds, mais je ne crois pas qu'elle soit propre pour cette fin en général, étant donné qu'elle est remplie de gros cailloux qu'il faudrait faire

sauter à la dynamite, et qu'il faudrait aussi construire des digues ou des barrages à tous les lacs, ce qui occasionnerait beaucoup de dépenses.

Depuis la 1ère branche de cette rivière jusqu'à sa source, sa longueur moyenne est de 30 pieds, et de cette branche jusqu'à la rivière Péribonka, sa largeur est d'environ une chaîne, sa profondeur de 18 pouces.

Je n'ai rencontré aucun terrain cultivable le long de cette rivière et la formation géologique est composée de gros cailloux mélangés de sable et recouverts d'une couche de mousse de 2 pieds d'épaisseur.

On rencontre dans les lacs de cette rivière une grande quantité de truites variant de 6 à douze pouces ; c'est le seul poisson que nous ayons vu.

Comme terrain de chasse, on y voit les mêmes animaux à fourrures que sur les bords de la rivière à Black, soit l'ours, le pékan, la martre, beaucoup de vison, le lièvre, le loup-cervier et quelques castors, mais assez rarement.

GEORGES LECLERC, A.-G.

APPENDICE No 38

RAPPORT CONCERNANT LE LOTISSEMENT D'UNE PARTIE DU CANTON
MONTGAY, PAR FAFARD & ROY, A. G.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de transmettre à votre Département les rapport, plan, notes et compte pour le lotissement d'une partie de la ligne de front du rang I, canton Montgay.

Partant du coin commun aux cantons Courville, Carpentier, Senneterre et Montgay, nous avons tiré cette ligne franc Est astronomique, la prolongeant jusqu'à son point de rencontre avec la rivière Bell.

De ce point nous avons fait avec soin le relevé de la dite rivière Bell dans le canton Senneterre jusqu'au point où le Transcontinental traverse cette rivière.

Le terrain sur le parcours de cette ligne, assez uni au point de départ, devient de plus en plus accidenté à mesure que l'on s'approche de la rivière Bell.

Le feu a consumé la plus grande partie du bois, tant au nord qu'au sud de la ligne.

Une assez jolie lisière de bois est cependant restée intacte le long de la rivière.

Le sol, en général, est d'une assez bonne qualité à l'exception des montagnes ordinairement rocheuses.

Nous fournissons de ce travail un plan comprenant une partie du canton Montgay et une partie du canton Senneterre. Cette disposition nous permet de faire entrer sur un même plan le front du rang I du canton Montgay et le relevé de la rivière Bell, qui se trouve dans le canton Senneterre.

FAFARD & ROY, A.-G.

QUÉBEC, 1er juin, 1911.

APPENDICE No 39

RAPPORT CONCERNANT LE LOTISSEMENT DE PARTIE AU CANTON
BARRAUTE, PAR FAFARD & ROY, A. G.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de transmettre à votre Département le rapport, plan et notes pour lotissement d'une partie du canton Barraute, exécuté par nous en vertu d'instructions émises par votre Département, en date du 21 juin 1910.

“ A ”

Tel qu'indiqué sur nos plans nous avons tiré le front de chacun des rangs I, II, III, IV, V, ainsi que la ligne centrale et extérieure jusqu'à la ligne de front du rang V.

Le tracé du Transcontinental traverse le canton dans toute sa largeur, nous avons noté avec soin son intersection avec chacune des lignes que nous avons tirées. Seulement, comme ce tracé date déjà de plusieurs années et qu'en maints endroits il existe sept ou huit tracés préliminaires, il nous a quelque fois été impossible de reconnaître lequel était le tracé final, ne trouvant sur le terrain aucun caractère distinctif.

“ B ”

ASPECT GÉNÉRAL DU TERRAIN

Dans toute l'étendue du canton que nous avons arpenté, le terrain est très uni.

La rivière Natagagan dont les sources sont à quelque quinze milles au sud, traverse ce canton à angle droit avec les lignes de rangs.

C'est une rivière assez considérable, mesurant une soixantaine de pieds de largeur.

Nous n'avons pas eu le temps, au cours de notre dernière expédition, d'en faire le relevé que nous demandaient les instructions. Nous exécuterons ce travail cet hiver et nous vous en fournirons les plans à notre retour.

“ C ”

SOL

Nous avons noté dans nos carnets d'opérations la nature du sol sur chacun des rangs.

Les savanes qui, malheureusement, couvrent une grande superficie dans ce canton, sont souvent tout à fait impropres à la culture. Certaines parties du canton sont aussi très rocheuses, particulièrement sur la ligne de front du rang III à l'est de la rivière Natagagan.

Le sol, dans les parties arables du canton, est une terre glaiseuse, de bonne qualité, très bien égouttée par les nombreux ruisseaux tributaires de la Natagagan.

“ D ”

BOIS

Les essences forestières sont l'épinette, le cyprès, le sapin en grande quantité et souvent de dimensions assez importantes. On y voit aussi, mais dans une proportion beaucoup moindre, le tremble, le bouleau et le cèdre.

“ E ”

PECHE

Nous n'avons pas eu l'occasion de constater par nous-mêmes si la rivière Natagagan contenait beaucoup de poissons. Nous savons, cependant, que le brochet s'y trouve en assez grande quantité.

“ F ”

CHASSE

Le pays n'est pas très giboyeux. On y voit cependant des traces de caribou, d'orignal, de loutre, de vison, de martre et de rat-musqué.

La perdrix ainsi que la poule de prairie abondaient cette année.

" G "

MOYEN D'ACCÈS

Comme nous l'avons déjà dit pour le canton de Landrienne, le moyen d'accès le plus pratique en été, est la route de canot par la rivière Kinojevis, la rivière Harricana, et, des eaux de cette dernière rivière, une série de quatre portages nous conduit à la Natagagan, laquelle traverse ce canton.

En hiver il est préférable de suivre le chemin du Transcontinental, en passant par Cochrane.

FAFARD & ROY,
A. G.

QUÉBEC, 30 décembre 1910.

APPENDICE No 40

RAPPORT CONCERNANT LES TERRAINS DANS LES CANTONS PONTGRAVÉ ET
BERGERONNES, PAR P. C. TALBOT, A. G.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire rapport concernant des terrains demandés par les colons de la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus, dans les cantons Pontgravé et Bergeronnes, comté de Saguenay.

Je viens de diviser dans le canton Pontgravé les rangs est et ouest de la Rivière à Beauce. Les lots du rang ouest, moins les numéros 1 et 2 sont impropres à la culture et font partie d'une montagne presque nue et aride. Dans le rang est, les lots 1, 2, 3 et 4, contiennent assez de terrain cultivable pour en permettre la vente. Les lots Nos. 5 et 6 contiennent beaucoup moins de bonne terre, (environ 4 à 5 chs. de haut sur la largeur du lot); il y a du bois de commerce sur ces lots. Les lots Nos. 7 et 8 sont des lots assez bien boisés et ne peuvent pas être appelés des lots propres à la culture. Sur le lot No. 7 il y a un petit pouvoir d'eau sur la rivière à Baude.

Dans le canton Bergeronnes, la partie demandée est une petite vallée d'une superficie d'environ 200 à 300 acres, s'étendant depuis la ligne du canton Pontgravé à la ligne du canton Tadoussac. Cette petite vallée, indiquée sur le plan ci-joint, est connue sous le nom de vallée du lac à Paradis. Dans cette vallée il y a encore du bois de commerce, j'entends du bois de pulpe, de l'épinette noire et du sapin. Le sol dans cette vallée est recouvert d'une couche de tourbe de 2 à 3 pieds d'épaisseur; cette disposition du sol empêche la croissance de gros bois et donne à la vallée l'apparence d'une savane. Sous la tourbe la terre est bonne.

Dans la vallée de la Rivière du Moulin à Baude, qui traverse les cantons Pontgravé, Bergeronnes et Tadoussac, une grande partie du terrain propre à la culture est occupée et cultivée. Les gens se transmettent ces terrains comme leur appartenant.

En descendant la vallée de la Rivière du Moulin à Baude, une fois entré dans le canton Tadoussac, le sol change de nature et la bonne terre franche, propre à la culture, est remplacée par des côteaux de sable sur un certain parcours de la rivière.

P. C. TALBOT,

A. G.

QUEBEC, 15 septembre 1911.

APPENDICE No 41

RAPPORT CONCERNANT L'ARPEMENTAGE DU CANTON NEWPORT
PAR C. F. LECLERC.

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport sur l'arpentage du canton Newport, comté de Gaspé, suivant les instructions que j'ai reçues de votre Département, en date du 29 mars 1911.

J'ai établi le fronteau du premier rang par des chainages de profondeur de la Baie des Chaleurs parce que toute trace de ligne ayant disparu, probablement par un grand feu de forêt, tout le bois d'aujourd'hui paraît être une nouvelle pousse ; je n'ai trouvé qu'une seule vieille plaque dans la ligne entre les lots Nos. 4 et 5, et j'ai d'abord tracé une ligne d'essai à partir des lots Nos. 1 et 2 aux lots Nos. 4 et 5. Je suis arrivé à environ deux chaînets de distance du point d'arrivée. J'ai fait la correction et procédé à tracer le fronteau du premier rang.

Je puis vous dire que les propriétaires du dit rang se sont montrés satisfaits ; alors je procédai à faire le reste de l'arpentage, après plusieurs observations sur l'étoile polaire à sa plus grande élongation.

Le terrain est montagneux, rocheux et inculte, il y a eu un vrai gaspillage de bois, ce qui rendait l'arpentage très difficile ; maintenant je suggère de vendre tous ces lots par 50 acres pour terres à bois de chauffage ; le bois marchand est à peu près nul. En vendant, on aura intérêt d'y conserver le bois plus longtemps et exempter les feux de forêts à l'avenir.

C. F. LECLERC, A. G.

MONTMAGNY, le 27 janvier 1912.

APPENDICE No 42

— — —

RAPPORT CONCERNANT LE LOTISSEMENT D'UNE PARTIE DU CANTON
COURVILLE, PAR FAFARD & ROY, A. G.

— — —

Monsieur, —

Nous avons l'honneur de transmettre à votre Département les rapport, plan et notes pour le lotissement d'une partie de canton Courville, territoire d'Abitibi, exécuté en vertu d'instructions émises de votre Département, en date du vingt et un juin, mil neuf cent dix.

En conformité avec nos instructions, nous avons tiré les lignes suivantes :

1o Les lignes extérieures est et ouest et la ligne centrale sur la profondeur des rangs X, IX et VIII ;

2o La ligne de front de chacun des rangs X, IX et VIII.

Nous avons noté avec soin, dans nos carnets d'opérations, les différents accidents de terrain sur le parcours de ces lignes : soit rivières, ruisseaux, lacs, montagnes, etc., etc. Quant au tracé définitif du chemin de fer Transcontinental, il nous a été impossible de le rétablir d'une manière exacte, car nous n'avons pu relever aucune inscription sur les lignes que nous avons rencontrées.

ASPECT GÉNÉRAL DU TERRAIN

Le terrain, en général, est uni. La ligne de front du rang X traverse l'extrémité sud d'un coteau brûlé venant du nord-est, et les rangs IX et VIII à l'ouest de la ligne centrale sont coupés par une chaîne de petites montagnes, sur toute leur profondeur du nord au sud.

La partie est du canton est traversée du sud au nord par la rivière Coffee et le lac du même nom, tel qu'indiqué sur le plan.

LE SOL

Le coteaux ne sont, sur leur plus grande étendue, que du sable et de la roche. Les grandes savanes, tant au centre qu'à l'ouest de la ligne centrale, marécageuses et recouvertes d'une tourbe très épaisse, et nous paraissent impropres à la culture.

Le reste du canton est formé de bonne terre forte.

LE BOIS

La montagne qui traverse les rangs VIII et IX à l'ouest de la ligne centrale est bien boisée de cyprès, d'épinette et de bouleau. Sur la surface unie du canton, l'épinette, pratiquement la seule essence forestière de la région, offre très rarement des dimensions assez importantes pour être considérée comme bois de commerce, mais elle est en assez grande quantité pour être exploitée avantageusement comme bois de pulpe.

Quant aux savanes, le seul bois qu'on y trouve est une petite épinette de deux à trois pouces de diamètre et par conséquent d'aucune valeur.

PÊCHE ET CHASSE

Tant au cours de l'automne dernier que de cet hiver, le loup-cervier, la martre et le lièvre sont les seuls gibiers dont nous ayons vu quelques traces.

MOYEN D'ACCÈS

Le seul moyen d'accès pratique pour atteindre cette partie du canton à l'heure actuelle, aussi bien en hiver qu'en été, est de suivre le tracé du Transcontinental depuis la rivière Natagagan.

FAFARD & ROY,
A. G.

QUÉBEC, 1er juin, 1911.

APPENDICE No 43

EXTRAIT AU RAPPORT CONCERNANT LE CANTON CASGRAIN
PAR A. BOURGAULT

} *Monsieur,*

L'aspect général de ce canton n'offre rien de notable ; le terrain, comme terre cultivable, à certains endroits, laisse beaucoup à désirer tant sur la qualité que sur le rapport des roches qui jonchent la terre et rend l'amélioration dispendieuse.

Tout de même, je dois mentionner d'une manière spéciale une certaine étendue comprise entre la ligne latérale de l'ouest du canton Casgrain, la rivière Noire et le Cold Brook, et s'étendant du côté nord nord-est jusque dans le canton Garneau.

Ce lopin de terre offre tous les avantages comme terre cultivable ; premièrement, la qualité du sol est de première classe, deuxièmement, il n'y a relativement pas de roches, le terrain est généralement uni avec légère pente vers le sud ou la rivière Noire, mais l'isolement de ce terrain le rend de peu de valeur pour le présent.

Le reste de ce canton alterne en bonne et mauvaise terre ; tout de même, une partie notable est en voie de se coloniser.

Ce canton est bien arrosé par plusieurs rivières, notamment la rivière Noire et ses tributaires, lesquels sont très propres à la flottaison du bois marchand, lequel bois semble céder sous la hache inflexible du bûcheron.

J'ai posé, pour perpétuer de renouvellement d'arpentage, des bornes en pierre avec témoins dessous, aux endroits les plus propices, tel qu'indiqué sur le plan qui accompagnait mes instructions.

A. BOURGAULT, A. G.

SAINT JEAN-PORT-JOLI, 15 sept. 1910.

APPENDICE No 14

EXTRAIT DU RAPPORT CONCERNANT LE CANTON DIONNE PAR
A. BOURGAULT, A. G.

QUÉBEC, 6 juin 1910.

Monsieur le Ministre,

L'aspect général de ce terrain est plus ou moins ondulé, abstraction faite d'une montagne sur le fronteau entre le 4e et le 5e rang sur les Nos. 47 et 48, et très accessible pour n'importe quel véhicule.

La terre, autant que j'ai pu le constater est de bonne qualité, composée pour une plus grande proportion, de terre jaune reposant sur un fond argileux.

Tant qu'au bois de commerce il est inférieur en grosseur mais de bonne qualité, le bois dominant est l'épinette et le sapin.

Le tout humblement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) A. BOURGAULT,
A. G.

APPENDICE No 45

EXTRAIT DU RAPPORT CONCERNANT L'ARPENTAGE DU CANTON LAFONTAINE
PAR A. BOURGAULT, A. G.

Monsieur le Ministre,

J'ai commencé mon travail de renouvellement par le fronteau du 3e rang en commençant au poteau planté entre les Nos. 6 et 7, ce dernier point ayant été établi préalablement par moi suivant la loi.

J'ai apporté toute l'attention possible pour retracer l'arpentage primitif et remplacer les poteaux en partie disparus.

J'ai aussi posé des bornes en pierre avec témoins aux endroits ou intersections propices tels que démontrés sur mon plan. Sur tout le parcours de ces deux rangs, le terrain pris dans son ensemble, est très propre à la culture; l'essence forestière est quelque peu diminuée par les nombreux chantiers qui s'y font chaque année.

Le bois franc est très rare, il y a une érablière sur le lot 54, du 3e rang.

Le chemin de fer Transcontinental sillonne aujourd'hui ces deux rangs.

J'ai procédé de la même manière et conformément à mes instructions en date du 2 novembre 1910, au renouvellement des poteaux et retracé des rangs 1, 6, 7 et 8.

Les feux de forêts ont détruit tout le bois marchand sur le front du premier rang jusqu'au No. 11, alors le bois est à son état anormal et a plus ou moins de valeur. Cette partie ainsi dénuée, est comparativement de terre supérieure se composant de terre noire avec sous sol d'argile grise.

Tant qu'aux rangs 6e, 7e, et 8e, la partie sud-ouest de ce canton, comprise entre les lots Nos. 20 à 25 de ces trois rangs est très propre à la colonisation, étant un terrain uni et relativement peu rocheux et traversé par plusieurs cours d'eau.

Le reste, c'est-à-dire depuis les lots Nos. 20 à 25, n'offre pas autant d'avantage à la colonisation, étant alterné par des vallées et de fortes dépressions, et des rochers escarpés; tout de même il se rencontre de très beaux lopins de bonne terre.

Le bois est aussi alterné par de beaux bosquets d'épinettes situés dans les dépressions et les vallées et de bouleaux et de trembles sur les hauteurs.

A l'extrémité nord-est des rangs 7 et 8 j'ai rencontré les poteaux et bornes plantés par l'arpenteur O. B. Fournier, lors de l'arpentage primitif.

Sur le parcours de la ligne latérale nord-est de ce canton, jusqu'au lac Sainte-Anne, le terrain semble s'améliorer, étant moins accidenté, mais le bois dominant est le bouleau et le tremble.

J'ai constaté une erreur de 40-00 environ à l'intersection de la même ligne latérale avec le lac Sainte-Anne, dans le 3e rang.

Ce qui m'a fait croire qu'il n'a jamais été fait de levé de ce lac.

A. BOURGAULT,
A. G.

APPENDICE No 46

RAPPORT CONCERNANT LA LIGNE DE BASE DE WEYMONTACHING A LA
HAUTEUR DES TERRES,

Monsieur.

J'ai l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur le tracé et l'établissement d'une grande ligne de base depuis Weymontaching, travail que j'exécutai en vertu d'instructions de votre département en date du 6 août 1912.

Je commençai mes opérations au point de départ de la ligne tirée par l'arpenteur E. H. N. Piton, au poste de Weymontaching, soit à la station de latitude établie par le Capt. E. E. Deville. L'agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson ne me permit pas d'ériger de butte en cette endroit; je n'y plantai qu'un poteau de bois équarri

De ce point, je tirai un parallèle de latitude sur une distance de (80) quatre-vingts milles ouest astronomique, déviant la course de ma ligne de 00 10' vers le nord, à l'extrémité ouest de chaque canton.

Du poteau marquant le quarantième mille, je tirai une ligne nord astronomique de dix milles de longueur, établissant ainsi la ligne séparative des cantons Bazin et Lamy; le village Parent est situé à environ deux milles à l'est de cette ligne, en suivant la voie du Transcontinental.

De l'extrémité du Parallèle de latitude (80e mille) j'ai tiré vingt milles de ligne, nord astronomique, laquelle ligne forme l'extrémité ouest des cantons Douville et Buies.

Je relevai sur le parcours de ces différentes lignes quelques lacs et rivières pour établir leur position exacte par rapport à ma ligne.

Le terrain que je traversai depuis Weymontaching jusqu'à la hauteur des terres entre les eaux des branches est et ouest de la Gatineau est très montagneux et accidenté. De ce point une pente plutôt douce mène jusqu'à la rivière Tamarac ou branche Ouest de la Gatineau; de cette dernière, j'aperçus vers le sud des montagnes qui me parurent très élevées. La limite ouest du canton Douville traverse un pays légèrement ondulé; les montagnes qui bordent la rivière Tamarac sont cependant assez élevées; le canton Buies présente une surface plutôt unie, surtout dans sa partie nord.

Le sol est presque partout sablonneux et rocheux. Autour du village Parent, le sol en quelques endroits pourrait être utilisé pour la culture.

La majeure partie du bois sur le parcours de la ligne a été détruite par des feux de forêts, dont quelques-uns tout récents. Sur la ligne entre Bazin et Lamy, les six milles nord forment partie d'un immense brûlé s'étendant plusieurs milles à l'est et à l'ouest ; j'eus peine à y trouver assez de bois vert pour camper.

La meilleure partie pour le bois comprend un territoire d'une dizaine de milles de longueur, soit depuis quelques milles à l'est de Parent jusqu'au grand lac de " Dix milles ; c'est sur ce territoire que la compagnie McDonald & O'Brien coupe le bois qu'elle transporte ensuite à son moulin à scie du village Parent. L'épinette, le sapin et le bouleau y mesurent jusqu'à 15 et 18 pouces de diamètre.

Depuis le brûlé qui s'étend jusqu'à trois milles à l'ouest du lac de " Dix milles ", nous trouvons encore en allant vers l'ouest quelques montagnes bien boisées.

Le long de la rivière Tamarac, le bois a été presque tout brûlé, il y a longtemps déjà ; le cyprès, bouleau, tremble et épinette qui ont poussé depuis, mesurent maintenant de 4 à 10' de diamètre.

Sur les rivières Ruban et Gatineau on peut prendre à profusion le brochet et le doré, comme d'ailleurs sur toute les rivières du Nord. Sur les tributaires de la rivière Ruban, je traversai plusieurs petits lacs à truite, chose toujours agréable dans de telles expéditions.

Le castor a été presque complètement détruit dans ces régions dont il y a quelques années, chaque ruisseau et lac contenait une ou plusieurs cabanes.

Peu d'original et de caribou ; quelques traces de loups-cerviers au cours de l'hiver ; encore assez de loutres, martres, visons, renards et rats-musqués pour permettre à quelques chasseurs d'y vivre ; sans compter les sauvages ; ces derniers n'ont été nullement effrayés par le chemin de fer Transcontinental et continuent à faire la chasse sur tout le parcours de la ligne.

Je terminai mon travail près du poteau milliaire 295, et à cette saison, (Février 1912), les convois de la compagnie McDonald O'Brien se rendaient à une quinzaine de milles plus à l'ouest.

J. M. Roy, A. G.

APPENDICE No 47

RAPPORT SUR LA RIVIÈRE BATISCAN

QUÉBEC, 25 août 1913.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de mon exploration de la rivière Batiscan accomplie dans le but de renseigner le Département sur les forces hydrauliques de cette rivière et sur son caractère général de navigabilité et de flottabilité.

La partie décrite avec détails ne comprendra pas cependant la section des hautes terres qui a dû être négligée dans cette inspection pour étudier de préférence la région inférieure qui est la plus habitée et qui présente le plus d'intérêt pour le Département.

*
* *

BASSIN

La superficie du bassin de la rivière Batiscan est d'environ 1800 milles carrés. Cette étendue est comprise entre la chaîne des Laurentides et le fleuve Saint-Laurent, et forme approximativement un trapèze allongé et irrégulier dont la largeur moyenne est de 12 à 15 milles dans la région de l'embouchure, et de 36 milles dans la région supérieure. Dans le classement des rivières de la Province par bassins, elle figure au 18ème rang, en exceptant le St-Laurent.

LONGUEUR

En comptant de son embouchure jusqu'à son issue du lac Edouard elle mesure à peu près 110 milles de longueur. C'est dans ce lac qu'elle prend sa source principale ; toutefois le débit le plus grand n'est pas au point que nous venons de dire, mais bien à l'autre extrémité du lac et s'écoule par l'intermédiaire de la rivière Jeannotte, l'un de ses principaux tributaires.

La direction générale d'écoulement de la rivière Batiscan est du nord au sud, mais elle fait néanmoins dans son cours des méandres nombreux dans toutes les directions de la boussole y compris sud-nord.

L'altitude moyenne de la région de ses sources est de 1200 à 1300 pieds au-dessus de la mer. Puis elle descend graduellement par chutes et rapides jus-

qu'aux environs du confluent de la rivière à Pierre, au 53e mille, où son élévation est diminuée de moitié environ. De ce point à l'embouchure (latitude 46° 31' ; longitude 72° 15') le dénivèlement est racheté plutôt par des chutes que par des rapides ; nous reviendrons sur ce sujet tout à l'heure avec les détails qui s'y rapportent.

POSITION GÉOGRAPHIQUE

En remontant du St-Laurent la rivière Batiscan traverse successivement les comtés de Champlain, Portneuf et Québec. Elle est la ligne de division entre les cantons Chavigny et Montauban, Laurier et Lasalle, Trudel et Laure, et le canton Bois y est aussi borné. En dehors des districts divisés en cantons elle paraît être, partout où les terres ont été arpentées, la borne des lots riverains.

AFFLUENTS

La rivière Batiscan reçoit les eaux d'un grand nombre de lacs, petits et grands, par l'intermédiaire de divers cours tributaires dont les principaux sont : la rivière du lac Batiscan, au 89e mille ; la rivière Jeannotte, au 80e mille, mentionnée ci-dessus à propos du lac Edouard ; la rivière à Pierre, au 53e mille ; la rivière Propre, au 36e mille ; les rivières Towachiche, au 34e mille et des Envies, au 18e mille ; la rivière Pierre-Paul au 27½e mille, à sec en été.

Mentionnons enfin comme affluents secondaires les rivières Sauvage, Miguick, Blanche qui s'écoule dans la rivière à Pierre ; les rivières des Chutes Tortue et Lime qui deviennent plus ou moins à sec durant l'été.

LACS

Les principaux lacs de son bassin en partant du sommet sont les suivants :

Lac Edouard d'environ 15 milles de longueur, mais étroit et échancré.

Lac Algonquin, 3 milles sur ¼.

Lac Des Trois Caribous, 2 milles.

Lac Batiscan environ 6 milles sur ¾ de mille.

Lac Clair 2½ milles sur 1 mille.

Le lac des Iles très tortueux, environ 6 milles.

Le petit lac Batiscan en forme d'équerre, 3½ de long sur ½ de large.

Lac au Sable 3½ milles de long sur 1 mille de large.

Lac à la Tortue 2 $\frac{3}{4}$ milles sur environ $\frac{3}{4}$ de mille.

En outre de ces 9 lacs, le bassin tout entier en contient plus de 200 autres de moindres dimensions.

DÉBIT

Le jaugeage de la Batiscan a été fait à deux points éloignés et à différentes époques par M. Gauvin et par le soussigné.

Le premier a trouvé 925 pieds cubes par seconde un peu en aval de la rivière Jeannotte le 8 septembre 1902. (Rapport du 15 décembre 1902).

Le second mesura le débit au mois de juin 1911, un mille et demi en amont des chutes de Notre-Dame-des-Anges, c'est-à-dire au point où un bac fait le service de traverse, et trouva 1900 pieds cubes-secondes. En calculant proportionnellement aux bassins concernés pour obtenir une approximation du débit à l'embouchure, on a :

Dans le premier cas.....	1900	pieds-cubes	secondes
Dans le second cas.....	2672	“	“

Ces chiffres représentent donc le volume d'eau de la Batiscan aux époques données, mais ne sont pas cependant son *débit minimum*. Ce débit minimum varie lui-même d'une année à l'autre, ainsi que l'ont établi les jaugeages et les statistiques de certaine compagnie intéressée à cette rivière, et dans ces conditions, on peut sans s'écarter beaucoup de la moyenne, l'estimer à $\frac{1}{2}$ pied cube par seconde par mille, comme nous l'avons dit dans un rapport antérieur (rapport du 28 août 1911).

D'après cela le volume de la rivière à l'embouchure serait, au niveau le plus bas, de 900 pieds cubes-secondes.

Quant au débit maximum nous n'avons pas d'observation pour en estimer le volume.

DESCRIPTION

Après ces remarques générales, nous passerons maintenant à la description détaillée de la section parcourue en canot.

Les chutes ou cascades de cette section inférieure de la rivière sont pour la plupart connues sous des noms et numéros qui nécessitent une courte explication pour la clarté de la description.

En partant de l'embouchure pour remonter jusqu'au 54^e mille, on rencontre successivement, en négligeant quelques petits rapides : 1. Les chutes Mathon ou chutes de la Cheminée (groupe de trois) ; 2. La Grande Chute ; 3. La Chute Flate ; 4. Les chutes des Nets et des Ailes (série de cascades) ; 5. La chute Price ; 6. La chute St-Stanislas, qui était autrefois en partie submergée par suite du barrage sur la précédente. Rendu en ce point, on est au niveau du village de St Stanislas, qui forme le point central. Autrefois, en effet, le flottage des billots ne dépassait pas la chute dite de Price, où la Compagnie de ce nom avait alors ses usines établies maintenant à l'embouchure, et les hommes de chantier comptaient les chutes par numéros à partir de cet ancien moulin. Ceci explique l'anomalie de la numération 1 à 10, de St-Stanislas à Rousseau, numération qui pourrait induire en méprise un observateur non prévenu. D'après cela on voit que la chute désignée comme la dixième est en réalité la 16^e et se trouve par conséquent beaucoup plus éloignée de l'embouchure que son numéro ne l'indique, mais dans le cours de ce rapport nous conserverons ces numéros, sous lesquels elles sont désignées par tous les résidents et les meneurs d'eau ou " draveurs " suivant l'expression populaire. Passé la dixième on cesse de les numéroter ; cela est probablement attribuable à ce que les dénivellements sont moins concentrés que plus bas.

Ces remarques posées, nous examinerons le cours d'eau par biefs successifs, en suivant le fil de l'eau.

1. De Rousseau à Notre-Dame-des-Anges.

Du pied de la chute No 10, vers le 52^e mille de l'embouchure, la distance à la chute No 9 de Notre-Dame-des-Anges est de 6 milles.

Dans cet intervalle la rivière est en général de 300 à 400 pieds de largeur et d'une profondeur de 3 à 8 pieds. Ses rives ne sont pas très escarpées et s'élèvent graduellement sur chaque côté en coteaux peu élevés. Il y a un bateau-passeur au No 1 du VI^e rang, sur la rive gauche. C'est ici où fût fait le jaugeage dont nous avons parlé plus haut.

Les hauteurs approximatives établies au jugé le long de la route sont données sur la carte accompagnant ce rapport. Cette section est d'après ce qu'on vient de dire navigable aux embarcations dont le tirant d'eau ne dépasserait pas 3 ou 4 pieds. Il n'y a pas de courant sauf aux approches des chutes.

2. De Notre-Dame-des-Anges à St-Adelphe :

A Notre-Dame-des-Anges la rivière se précipite dans une gorge de rochers et rachète en trois sauts à quelques centaines de pieds les uns des autres un

dénivellement de 69 pieds qui forme la chute No 9. Elle constitue un pouvoir hydraulique remarquable dont la puissance brute est de 4,600 HP au minimum. Mais comme les droits de la Couronne y ont été vendus il y a plusieurs années, nous ne nous y arrêterons pas. Passé le portage de quelque 2000 pieds nous repartons donc du voisinage du pont qui établit les communications entre la rive droite, où passe le chemin de fer en cet endroit, et le village, et nous procédons au fil de l'eau jusqu'à la chute No 8, 3 milles plus bas, entre les Nos 18 du 1er rang ouest, canton Chavigny et le bloc C, IIIe rang Montauban, vers la cote de 42 $\frac{1}{2}$ mille de l'embouchure.

Dans l'intervalle la rivière est parfaitement tranquille et navigable. Sa profondeur est en moyenne de 4 à 5 pieds et atteint 20 dans un endroit. Sa largeur demeure à peu près la même, 300 à 400 pieds; mais les rives ne sont pas bien hautes, 5 et 6 pieds sur la rive droite, mais davantage sur la gauche. Toutefois, des coteaux assez élevés s'aperçoivent à peu de distance. Diverses familles sont établies ici et là sur les bords. Les crues du printemps de ce fait y causent certains ennuis, l'eau atteignant le niveau des habitations.

CHUTE NO 8

La chute No 8 est de 12 $\frac{1}{2}$ pieds de hauteur et a été antérieurement décrite dans un rapport spécial en date du 22 août 1911. Nous y renverrons donc le lecteur qu'elle pourrait intéresser.

Elle est d'une puissance brute aux eaux extrêmes basses d'environ 850 HP, et est encore du domaine de la Couronne.

Le portage pour l'éviter est court, environ 200 ou 300 pieds.

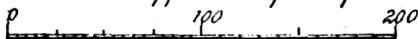
De là à la chute No 7, nul obstacle à la navigation. La rivière coule paisiblement sans courant perceptible sur une distance de 4 milles. Les profondeurs augmentent notablement, soit de 12 à 20 pieds, et la largeur diminue à n'être plus que de 150 à 200 pieds par endroits.

Les deux rives ne sont pas élevées mais boisées jusqu'à l'eau, c'est une section pittoresque par suite de son aspect sauvage. Dans le mille qui suit la chute No 8 on passe de hautes falaises de sable sur la rive droite qui peuvent atteindre 75 pieds environ. Mais la gauche n'a que 6 à 8 pieds.

D'après des renseignements obtenus des résidents dans le voisinage de cette chute No 8, le niveau des crues augmente dans ces parages de 8 à 10 pieds, chiffre qui est confirmé par les niveaux enregistrés à l'échelle d'étiage de Notre-Dame-des-Anges.

GROQUIS
 montrant les détails topographiques
 de la
CHUTE N°7
 DE LA
RIVIÈRE BATISCAN

Echelle: approx: 100 pds. = 1 pouce.



Annexé au rapport du soussigné, en date du
 25 août, 1913.

Arthur Amos

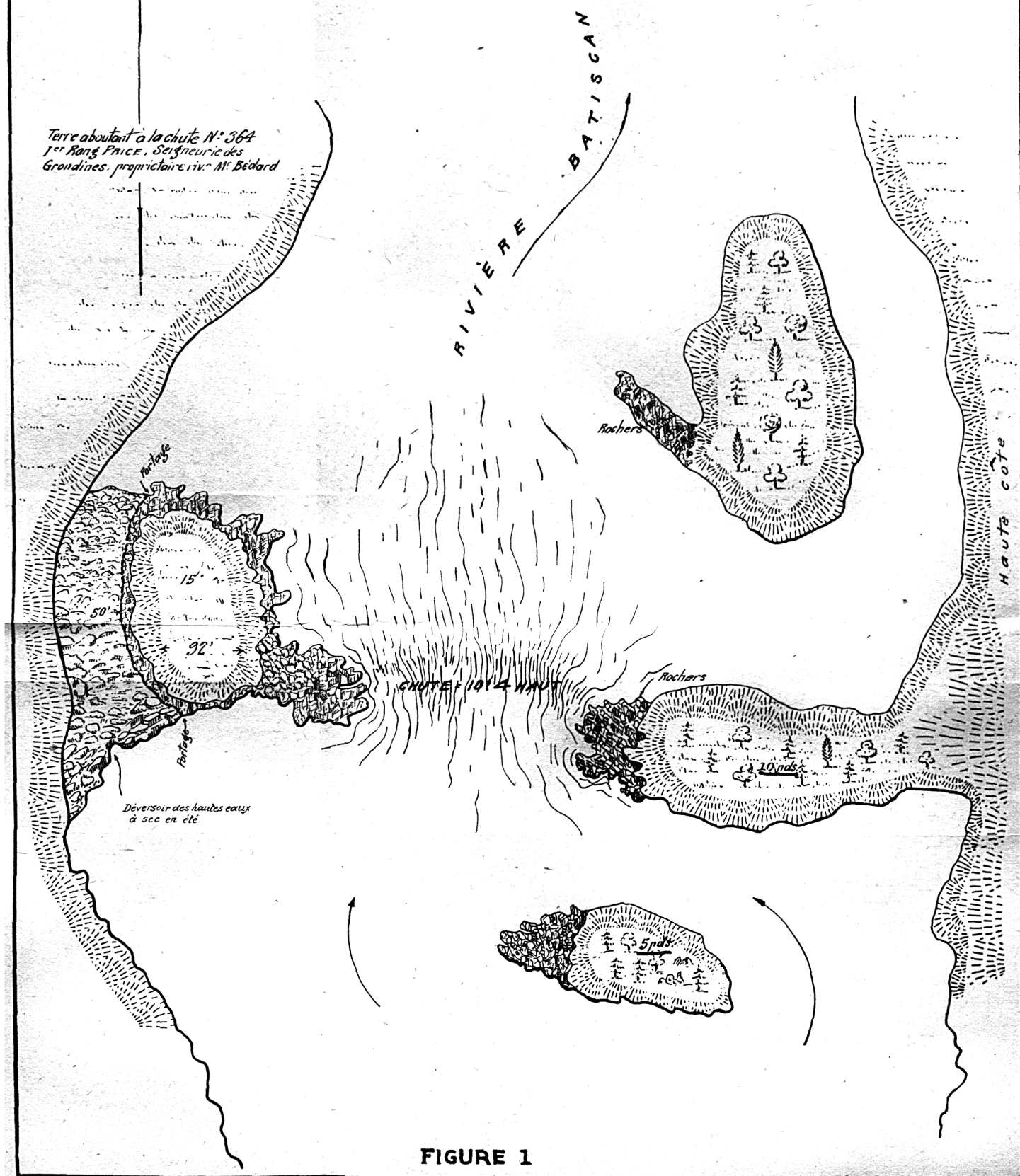


FIGURE 1

CHUTE NO 7

A la cote de 40 $\frac{3}{4}$ milles on atteint la seigneurie de Grondines puis quelques milles plus bas, c'est-à-dire au 38.7 mille, la chute No. 7. La distance entre les Nos. 8 et 7 est donc de 4 milles. La rivière fait ici un saut de 10.4 pieds. Nous donnons (fig. 1) un croquis de cet endroit où l'on peut voir comme la situation est avantageuse pour l'utilisation de la puissance hydraulique. Les rochers de chaque côté et sous la chute présenteraient en effet d'excellents points d'appui pour une chaussée, et le petit canal, rive gauche, entre l'îlet et la rive serait tout indiqué comme canal d'amenée; il est à sec aux eaux ordinaires. La terre aboutant à la chute est la propriété d'un certain Bédard, et porte le No. 364, 1er rang Price de la seigneurie de Grondines.

Toutefois, tous les numéros de lots que nous citerons pour localiser les chutes sont donnés sous réserve, à cause des erreurs souvent constatées entre les plans du cadastre et la topographie des lieux. Ainsi, dans ce cas, à en juger par le plan, la chute serait bientôt sur le lot No. 366. Mais le croquis susmentionné donne bien exactement la position de la chute par rapport aux îlets.

La force brute de cette chute peut être estimée pour les eaux basses à 700 H. P.

En quittant la chute No. 7 la profondeur tombe entre 4 et 6 pieds, puis redevient bientôt de 10 à 15 pieds en moyenne jusqu'à la chute No. 6, à une distance de 2 $\frac{1}{4}$ milles plus bas.

Dans cette intervalle les talus sont de 5 jusqu'à 30 et 40 pieds (voir plan), mais comme ils sont boisés, il est difficile de dire à quelle distance du bord ils s'élèvent davantage. La largeur oscille entre 125 à 200 pieds. A peu de distance de la chute No. 7, en descendant, on passe à la hauteur du lot No. 368, un pont-route en bois à un pilier central. Le niveau de la rivière était le 13 août 1913 de 16.5 pieds sous le pont (ou de 19 pieds sous le tablier). Probablement par suite du rétrécissement de la rivière, les billots passant en flotte, paraissent avoir causé certains dommages au pont, ce qui impliquerait que les crues sont ici plus considérables que dans le voisinage de Notre-Dame-des-Alges.

Au 37e mille, la rivière Propre, émissaire du lac Au Sable, et flottable, prend son embouchure sur la rive droite; puis à $\frac{1}{4}$ de mille plus bas on rencontre la chute No. 6.

CHUTE NO 6

La rivière rachète ici un dénivellement de 15.4 pieds, et l'endroit est encore propice à la construction d'un barrage (voir croquis fig. 2). La rive droite est élevée d'au delà de 30 pieds, mais la gauche un peu moins. Le roc s'aperçoit de chaque côté et il y a un petit canal naturel, rive droite, qui ne sert qu'aux eaux hautes. La longueur de la chute ne dépasse pas 200 pieds. On peut estimer la puissance brute de cette chute à 1025 chevaux, en chiffre rond et pour les eaux basses. Au pied de la chute, la rivière s'élargit à plusieurs centaines de pieds en forme d'anse, puis revient à 225 pieds de largeur environ. Elle se maintient ensuite peu large et d'une profondeur d'une dizaine de pieds, et à une courte distance qui est en eau morte, elle change encore de niveau et nous sommes à la chute No 5.

CHUTE NO 5

Elle se trouve à la hauteur du 36¹/₂ mille et à moins d'un demi mille du No 6. Ce site (fig. 3) a les mêmes caractéristiques que les numéros 6, 7 et 8 ; rochers saillants de part et d'autres, rétrécissement de section, courte longueur de la déclivité.

Dans le cas présent le portage n'a guère que trois cents pieds. A la tête de la chute, un îlet en roc sépare le cours d'eau en deux canaux, celui de la rive gauche ou Est, est le principal. Les deux côtés sont hauts et boisés, mais celui de l'ouest, rive droite, est le plus élevé.

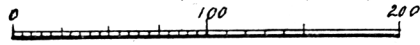
A quelque distance du remous et de la pointe de rochers montrée sur le croquis (en p) nous avons trouvé une profondeur de 27 pieds, le plus grand de tous les sondages faits en cours de route.

La hauteur de cette chute est de 10.30 pieds. En supposant le débit le même que précédemment, quoiqu'il doive être un peu plus considérable par suite de l'accroissement du pays drainé, la puissance brute de la chute serait de 700 chevaux, c'est-à-dire qu'elle serait équivalente à la chute No 7.

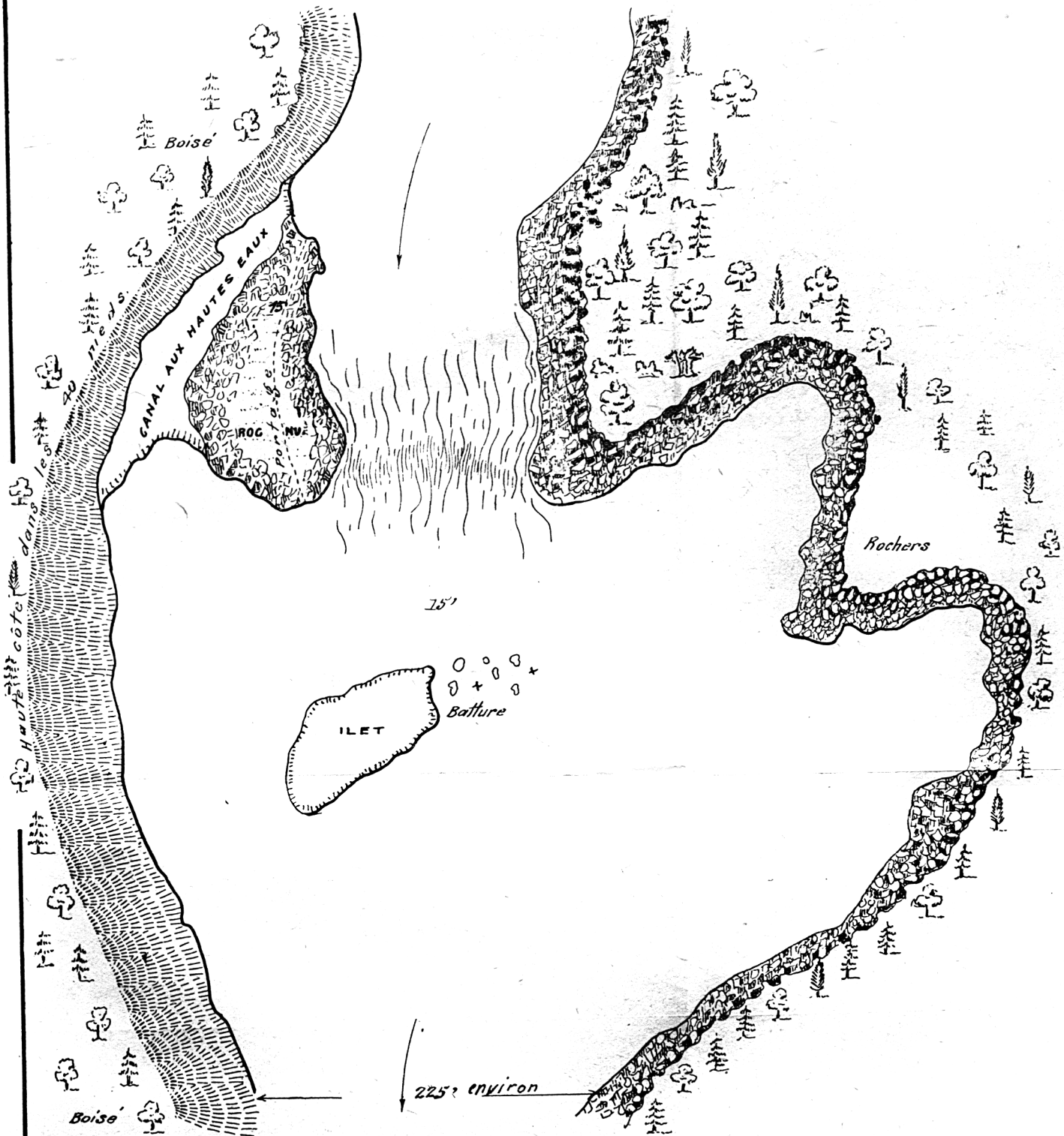
En continuant ensuite le voyage, du point que nous venons de décrire à la chute No 4, on constate que la profondeur est d'abord d'une vingtaine de pieds, diminue ensuite progressivement à 15, à 10, puis n'est plus que de 3 ou 4 pieds en approchant du No 4. La largeur est de 125 à 200 pieds. Les rives n'ont pas plus de 5 à 10 pieds de hauteur, de chaque côté et sont boisés. A quelque distance en amont du confluent de la rivière Tawachiche, petit affluent qui se trouve à la cote de 34¹/₂ mille, on remarque une falaise d'une

CROQUIS
 montrant les détails topographiques
 de la
CHUTE N°6
 DE LA
RIVIÈRE BATISCAN

Echelle: approx: 100 pds-1pouce.



Hauteur de chute 15.4



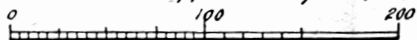
Annexé au rapport du sous-signé, en date
 du 25 août 1913.

Arthur Am

FIGURE 2

CROQUIS
montrant les détails topographiques
de la
CHUTE N°5
DE LA
RIVIÈRE BATISCAN

Echelle: approx. 100 pds. 1 pouce



Hauteur de Chute - 10'3

Annexé au rapport du soussigné en date
du 25 août 1913

Arthur Amos

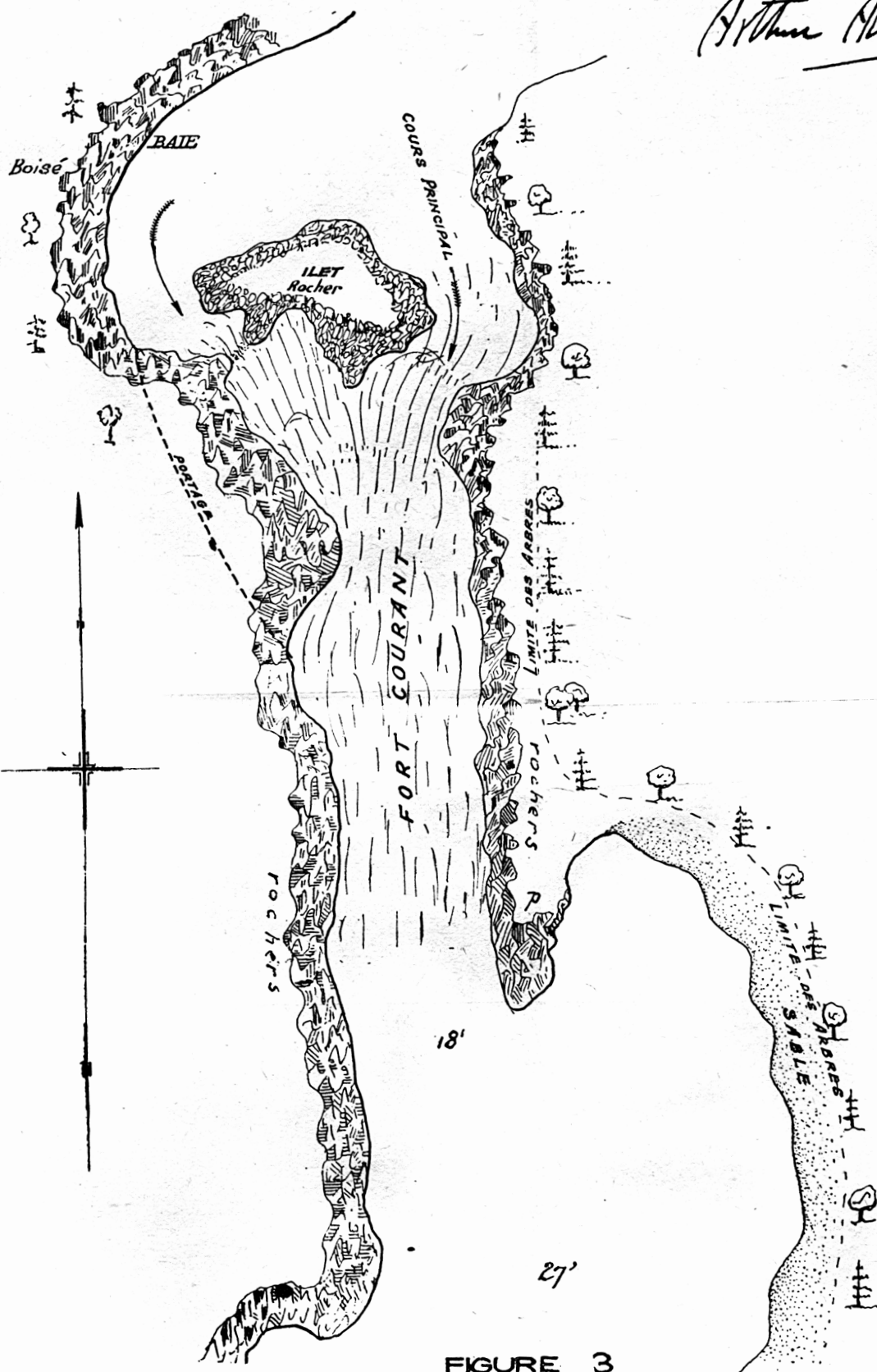



FIGURE 3

CROQUIS
montrant les détails topographiques
de la

CHUTE N° 4

RIVIÈRE BATISCAN

Hauteur de chute = 3'02"  Echelle approx. 100 pds = 1"
Annexe au rapport du soussigné en date du 25 août 1913

Arthur Amé

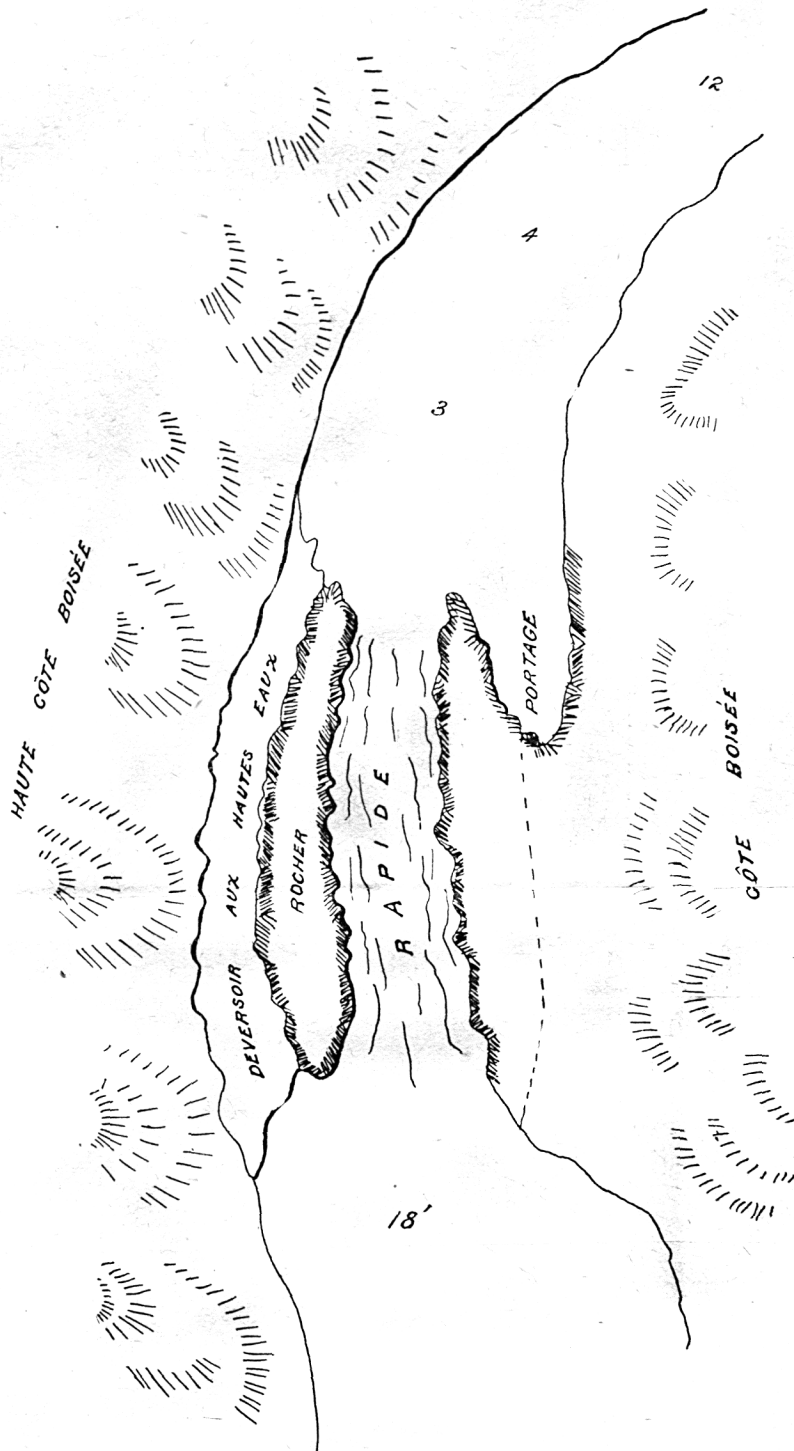
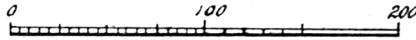


FIGURE 4

CROQUIS
 montrant les détails topographiques
 de la
CHUTE N°3
 DE LA
RIVIÈRE BATISCAN

Echelle: approx. 100 pds. 1 pouce.



Hauteur de chute 8.95
 du rapide 2.77
 Hauteur Totale 11.72

Annexé au rapport du soussigné, en date
 du 25 août 1913.

Arthur Amy

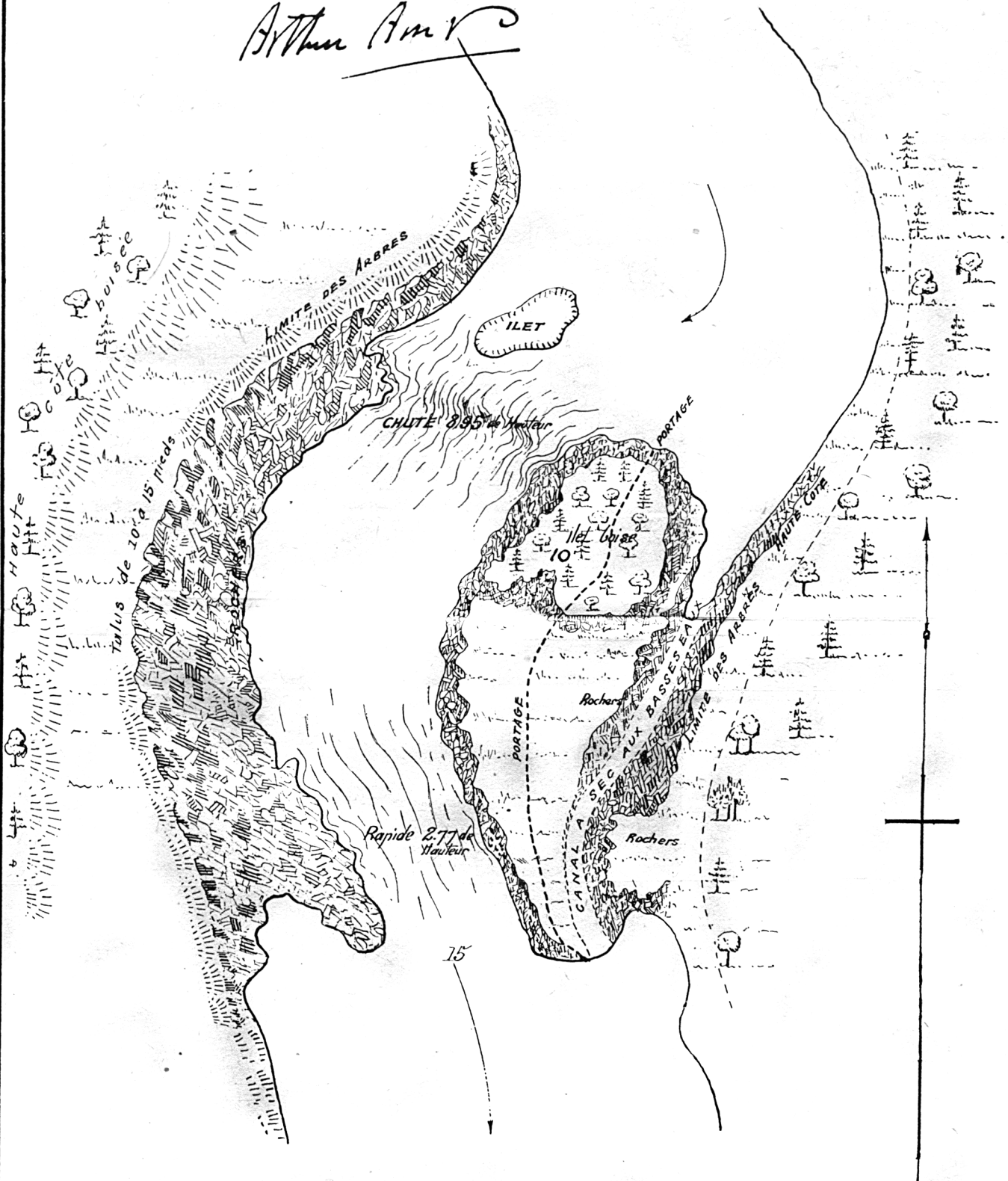


FIGURE 5

cinquantaine de pieds de haut, où un éboulis s'est produit. Entre ces deux chutes 4 et 5 la distance est de 2.4 milles et la rivière n'a aucun courant, c'est-à-dire qu'elle se comporte comme dans les biefs précédents.

En approchant de la chute suivante (No 4) ou, plus exactement, à la cote de 33½, on sort de la seigneurie de Grondines et du comté de Portneuf pour entrer dans celui de Champlain; (cote 34.4).

CHUTE NO 4

Le saut No 4 (fig. 4) se trouve au 3:¾ mille et n'est qu'un rapide dont le dénivèlement est de 3.02 pieds. L'endroit cependant à la même apparence que les chutes précédentes; rochers de chaque côté, et hautes côtes boisées. Il y a aussi un petit canal sur la rive droite, ou Est, qui sert de déversoir aux hautes eaux. La largeur entre les rochers n'est guère que d'une soixantaine de pieds et le rapide entier est compris dans environ 250 pieds. Quoique ce rapide ne soit pas important au point de vue de la puissance, il est cependant dangereux à sauter en canot; aussi fait-on le portage des quelques cents pieds qu'il comprend, en passant sur la rive gauche. De ce rapide à la chute No 3, il y a à peine ¾ de mille.

CHUTE NO 3

Ce No 3 comprend une chute de 9 pieds de hauteur, suivie d'un rapide de 2 pieds 9 pouces donnant un dénivèlement total de 11½ pieds dans 100 pieds de distance. Ainsi que la figure 5 l'indique l'endroit est avantageusement disposé pour un barrage, la rivière se rétrécit au point de la chute, à n'être plus que de 100 à 125 pieds de large, et un canal, rive gauche, entre l'îlet et le talus du rivage offre un chenal naturel pour une canalisation. Le roc affleure partout sur les deux rives. De là, à la chute No 2, distante de 1½ mille, la rivière est peu large, 100 à 125 pieds par endroits. Sa profondeur est quelquefois de 10 à 15 pieds, ce qui est comparativement profond. Les rives sont peu élevées mais s'élèvent graduellement de part et d'autre jusqu'à 30 et 40 pieds.

La chute No 2 est constituée par deux petits sauts de 2.2 et 2.8 pieds, qui ne sont pas intéressants au point de vue de l'utilisation directe, mais leur dénivèlement pourrait servir à augmenter la charge d'un barrage au No 1. On évite de les sauter en canot par un portage court et facile, puis en repartant la rivière s'élargit quelque peu, le milieu étant occupé par des îles peu élevées à la gauche desquelles nous passons. De là au village de St. Adelphe à l'embouchure de la rivière Pierre-Paul, à 4 milles de la chute No 2, il n'y a plus de saut important, mais on passe deux petits rapides négligeables, à

l'amont d'un groupe d'îlets. Vers le milieu de l'intervalle la profondeur est de 7 à 10 pieds, sauf quelques battures près des îlets où la profondeur tombe à 3. Les rives sont en général de 10 à 20 pieds, et s'élèvent en coteaux à quelque distance. Le pont du Transcontinental passe ici sur le lot No. ? à une hauteur considérable. La rivière Pierre-Paul était complètement à sec la date de l'inspection.

3. De St. Adelphe à St. Stanislas :

De St. Adelphe à St. Stanislas la distance est de $9\frac{1}{2}$ milles et à la chute No 1 de $3\frac{1}{2}$ milles. Dans ces parages la rivière a beaucoup de battures de sable et la profondeur moyenne en est diminuée, mais on peut trouver un chenal de 3 à 5 pieds de profondeur. Cette région depuis les environs du pont du Transcontinental au Grand Manitou (Nom du No 1), est habitée sur les deux rives, et on y constate des fermes prospères sur les coteaux des environs, mais les talus ordinaires de la rivière ne sont élevés que de 5 à 6 pieds en général.

CHUTE NO 1 OU GRAND MANITOU

Le Grand Manitou (Fig. 6) à la côte 24e mille est formé d'une chute pittoresque de 6.7 pieds, suivie à 7.0 ou 800 pieds d'un rapide de $2\frac{1}{2}$ pieds de hauteur. La rive gauche est formée de rochers verticaux de 25 à 35 pieds, et la rive droite de rochers moutonnés un peu moins élevés. Le portage s'effectue sur la rive droite et est d'environ 1000 à 1200 pieds.

En estimant le débit de la rivière en ce point par la superficie du bassin qui s'y draine, d'après le facteur cité plus haut, c'est-à-dire $\frac{1}{2}$ pied cube par mille, on trouve que ce bassin est de 1500 milles carrés, et que la puissance brute du Manitou pour 7 pieds de chute est de 580 chevaux. Toutefois cette hauteur pourrait être augmentée de quelques pieds.

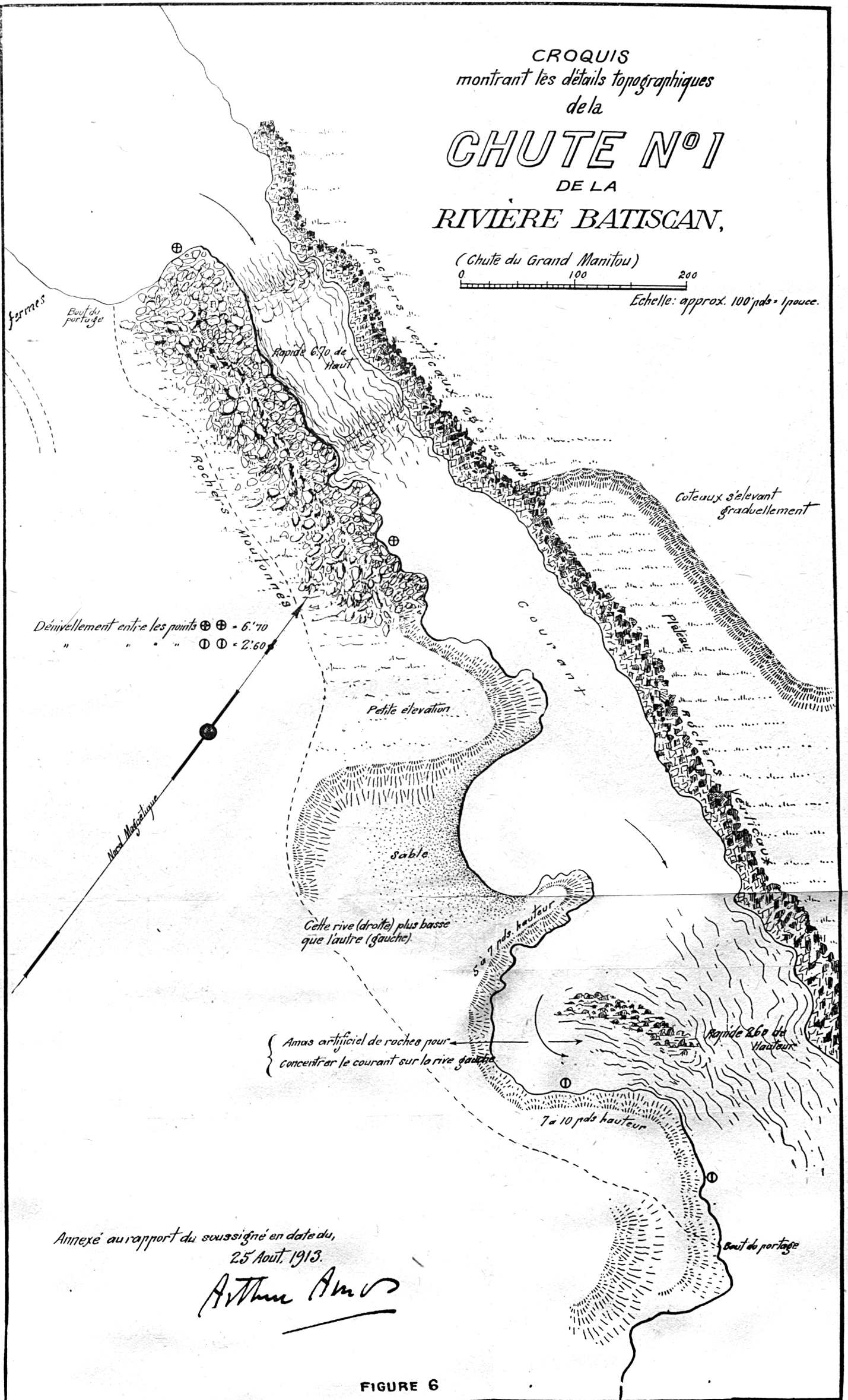
Du pied du Grand Manitou, la rivière s'écoule en eau paisible sur une distance de $7\frac{3}{4}$ milles, c'est-à-dire, en comptant toujours par la numération des milles de l'embouchure, de la côte 23.5e mille à la côte de 15.7e mille. La largeur se maintient entre 200 à 300 pieds, et la profondeur n'est pas très grande, en général de 3 à 6 pieds, avec quelques battures, ici et là, de moindre profondeur. On voit comme précédemment de jolis coteaux en culture, à droite et à gauche. Les berges de la rivière sont en moyenne de 10 à 20 pieds de hauteur avec quelques points de plus ou moins élevés que ces chiffres. A la côte de 19.75 on passe le pont du Canadien Nord sur le lot No 652 ; il est formé de 4 piliers et de deux culées sur la terre No 652 rive gauche, et 448 rive droite ; la voie est à environ une trentaine de pieds au-dessus de l'eau.

CROQUIS
montrant les détails topographiques
de la
CHUTE N°1
DE LA
RIVIÈRE BATISCAN,

(Chute du Grand Manitou)

0 100 200

Echelle: approx. 100 pds = 1 pouce.



Annexé au rapport du soussigné en date du,
25 Aout. 1913.

Arthur Amos

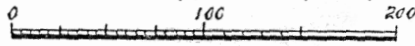
FIGURE 6

CROQUIS
montrant les détails topographiques
de la

CHUTE ST STANISLAS

DE LA
RIVIERE BATISCAN

Echelle: approx.: 100 pds. 1 pouce.



Annexé au rapport du Soussigné en date
du 25 août 1913

Arthur Amos

Hauteur de chute 13.5
du Rapide 4.2
Hauteur Totale 17.7

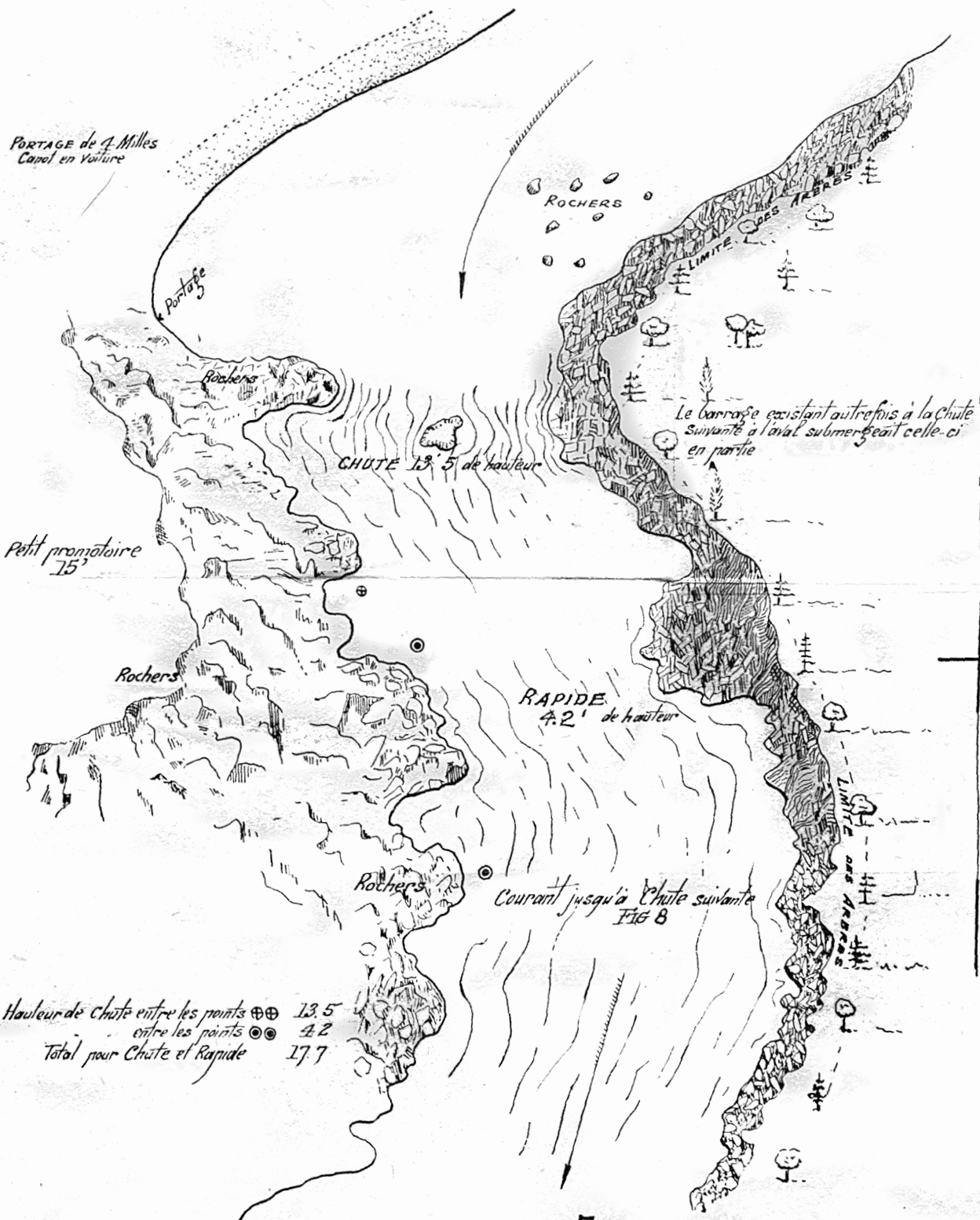


FIGURE 7

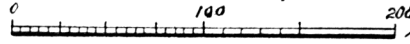
CROQUIS
montrant les détails topographiques
de la

CHUTE PRICE

ou 'MURPHY' de la

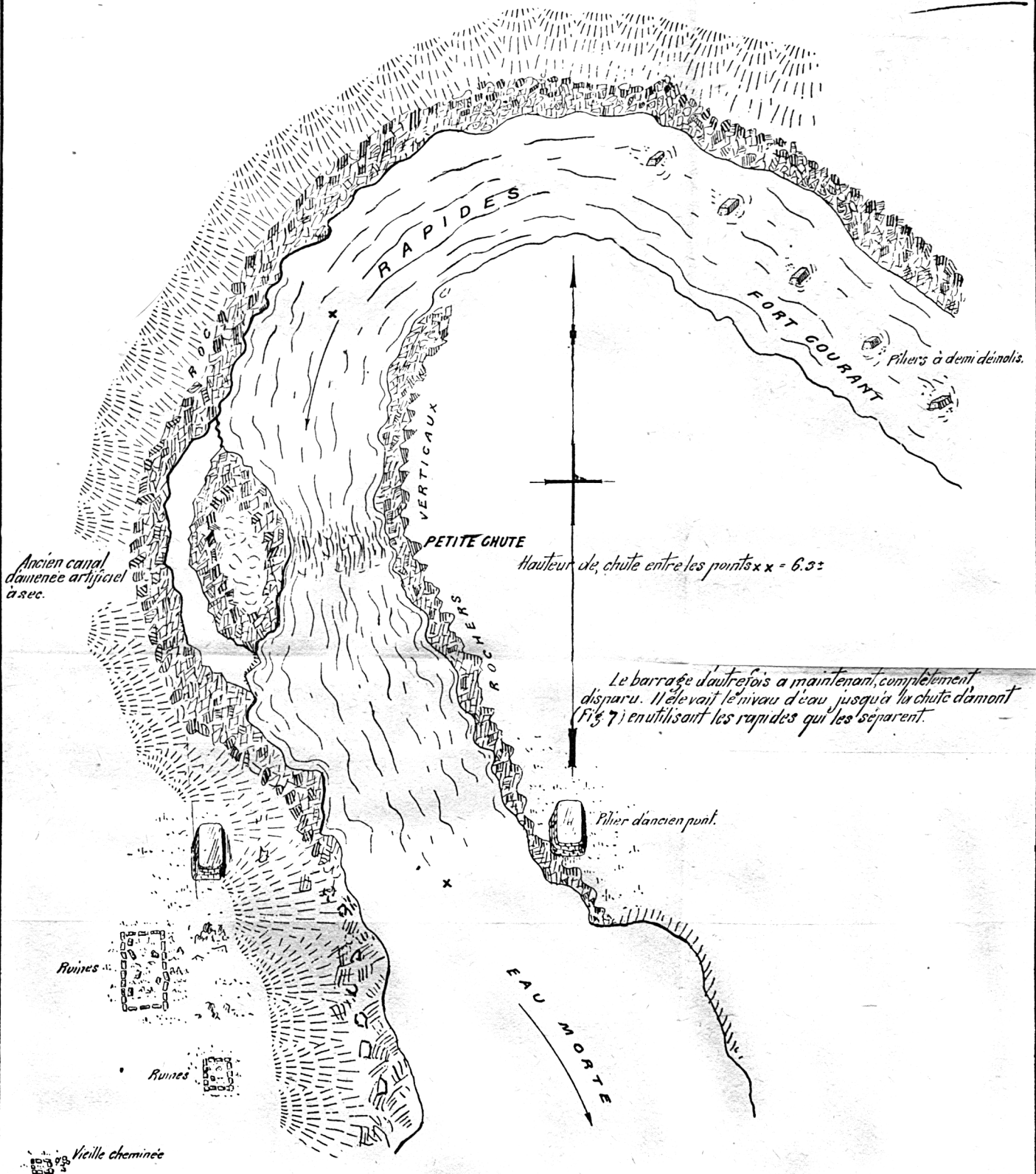
RIVIÈRE BATISCAN

Echelle approx: 100 pds = 1"



Annexe au rapport du sous-séjour en date du
25 août 1913

Arthur Arvo



Le barrage d'autrefois a maintenant, complètement
disparu. Il élevait le niveau d'eau jusqu'à la chute d'amont
(Fig 7) en utilisant les rapides qui les séparent.

Site des anciennes scieries
de la Compagnie PRICE.

FIGURE 8

Un peu plus bas au 18e mille le confluent de la rivière des Envies et l'important village de St. Stanislas. Un pont qui n'est pas en très bon état et qui a besoin de réparation. Ici la rivière est moins profonde, à peine 2 ou 3 pieds, à cause, tout probablement, des sables et graviers apportés par la rivière des Envies. La rivière s'élargit un peu atteignant jusqu'à 400 ou 500 pieds, puis se rétrécit subitement, à un coude vers le lot 557, où elle forme une nouvelle chute (fig. 7).

Avant de passer outre, mentionnons la rencontre, dans cette dernière étape, d'un train de bois de 43 pieds sur 12, conduit par un particulier du nom de Théotime Marchand. Nous l'accostâmes près de la grève, et il nous informa que son radeau venait des environs du pont du chemin de fer Transcontinental, c'est-à-dire qu'il avait sauté le Grand Manitou et un petit rapide plus haut.

La chute Saint-Stanislas se trouve sur le lot No. 557 rive droite, et au 16e mille. Ici le caractère du cours d'eau change. Il forme, de ce point à l'endroit connu sous le nom de remous d'Hébert, au 12e mille, une pente presque ininterrompue de chutes alternant avec des rapides, ou de forts courants qu'il faut porter sur toute la distance de 4 milles. Cette chute était autrefois un peu réduite par suite du barrage qui existait à la chute suivante, à l'aval. Elle est constituée par un saut de $13\frac{1}{2}$ pieds suivie, à quelques centaines de pieds plus bas, d'un petit rapide de 4.2 pieds. Ainsi qu'on le voit sur le croquis, le roc apparaît de part et d'autre.

La rivière est en fort courant jusqu'à l'autre chute, à quelques arpents plus bas.

CHUTE PRICE (fig 8)

Cette dernière aussi nommée chute à Murphy offre de bonnes conditions pour l'utilisation des forces hydrauliques. Du reste comme nous venons de le dire à l'instant, elle était autrefois utilisée par la Cie Price qui avait ici les scieries qui sont maintenant installées à l'embouchure de la rivière. Il n'y a plus que quelques ruines des anciens édifices et les deux piliers d'un pont de route qui a entièrement disparu. La hauteur de la chute est cependant faible, 6.3 pieds entre les deux points marqués XX sur le croquis. Mais il n'y a pas de doute que le barrage devait donner une charge plus considérable en refoulant l'eau jusqu'au saut précédent comme nous l'avons dit plus haut, et atteindre 15 à 20 pieds. Pour 15 pieds, la puissance brute serait de 1200 HP.

CHUTES DES AILES, DES ISLETS

Nous continuons le sentier qui longe la rive droite et à peu de distance, atteignons la chute des Ailes, suivie immédiatement par celle des Ilets, puis

un peu plus loin par la chute Plate. La chute des Ailes, ainsi nommée à cause des digues construites sur la rive gauche pour concentrer le cours en un chenal principal et empêcher les billots de s'enchevêtrer dans les rochers et celle des Ilots, ont un aspect dechiqueté, hérissé de rocs et d'obstacles et forment une série de cascades avec intervalles de rapides. La rivière s'élargit aussi considérablement, et se répand à travers ces obstructions.

Toute cette série serait d'une utilisation problématique, et serait certainement une entreprise fort difficile et fort dispendieuse pour ne pas dire impossible. La rive droite est élevée, mais la gauche nous a paru basse sur le bord en s'élevant graduellement dans le lointain, en autant que l'éloignement et les arbres touffus nous permettaient de le constater.

Les premières cascades, c'est-à-dire celles des Ailes, ont une hauteur de $12\frac{1}{2}$ pieds, suivies de rapides de 2 à 3 pieds, puis de deux autres 'cascatelles d'une hauteur de 12.6 pieds formant un dénivèlement total de 28 pieds. Puis tout de suite le rapide reprend et se continue, pour ainsi dire sans interruption, jusqu'au pied de la chute Plate, dans la courbe de la rivière entre les Nos. 209 et 212, rive gauche.

CHUTE PLATE

Celle-ci a bien 5 à 6 arpents de longueur, et se compose de petites cascades suivies d'une plus forte, puis d'un bief et de nouvelles cascades qui forment un dénivèlement total de 27 pieds à peu de chose près. Elle est louée avec la suivante à la "North Shore Power Co". De là à la Grande Chute il y a un court intervalle d'eau calme. La rive gauche est haute mais la droite est formée d'une grève plate qui a bien 200 pieds de largeur à un endroit, puis d'un haut talus.

GRANDE CHUTE

La Grande Chute qui se rencontre ensuite vers le lot No. 606, rive droite, forme une puissance hydraulique importante, partiellement utilisée par la "North Shore Power Co", à qui, comme nous venons de le dire, le Département l'a louée pour 75 ans, avec la précédente, y compris le lit et les berges de la rivière dans l'intervalle. Sa hauteur est d'environ cinquante pieds (voir rapports antérieurs pour détails supplémentaires).

Au pied de la grande chute, la rivière est divisée en deux chenaux par une grande île, celui de droite est utilisé comme canal de fuite de l'usine, et celui de gauche forme l'émissaire de la moitié de la rivière qui n'est pas captée par l'usine.

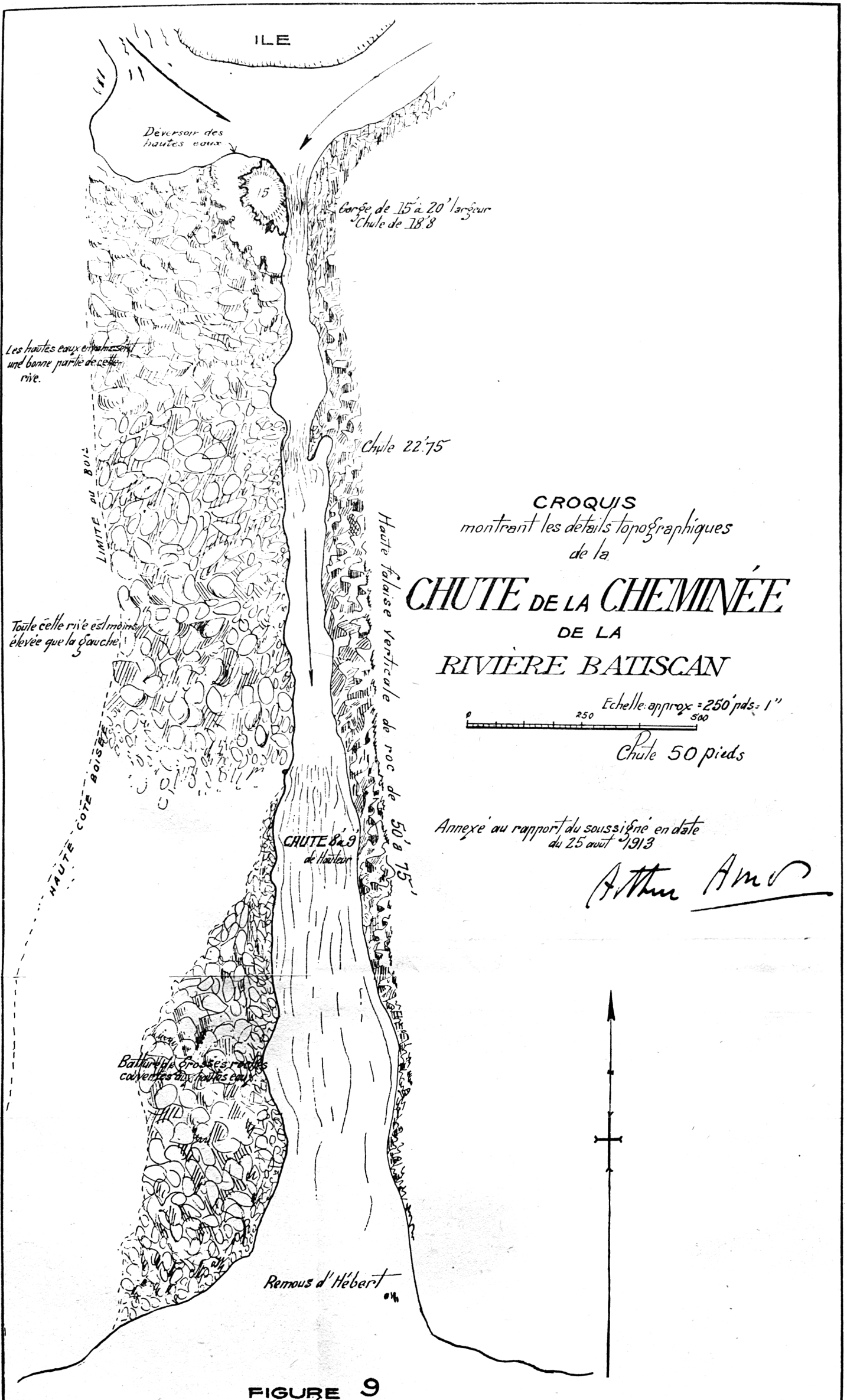


FIGURE 9

CHUTES DE LA CHEMINÉE

Les deux chenaux se réunissent au pied de l'île et forment de nouveau une série de chutes qui sont peut-être les plus remarquables de toutes celles que nous venons de décrire. On les appelle les Chutes de la Cheminée ou de Mathou. La rive gauche est formée d'un rocher qui s'élève verticalement sur une hauteur d'au moins 50 pieds, la droite n'est élevée que de 15 à 20 pieds et formée d'un amoncellement de gros blocs de rochers. Tout le volume d'eau se précipite dans une crevasse d'à peine 15 pieds de largeur en faisant un saut de 18.8 pieds (fig. 9) suivi à quelques centaines de pieds plus bas d'un nouveau saut de 22.75 pieds dont l'aspect n'est pas moins saisissant que le premier. Ainsi qu'on pourrait le prévoir la largeur de ce gouffre n'est pas suffisante pour permettre l'écoulement des crues du printemps. La rivière déborde alors de son lit sur la rive droite, au milieu des blocs de roc dont nous venons de parler, et on y remarque l'effet des tourbillonnements par des cavités cylindriques de 1 à 2 pieds de diamètre forcées à travers les rochers par des pierres plus petites et plus dures.

A quelques centaines de pieds plus bas encore la rivière fait son troisième saut et se prolonge en un rapide d'environ 1000 pieds de long, pour atteindre le bassin d'eau morte désigné sous le nom de remous d'Hébert. La hauteur de ce 3ème rapide n'est toutefois que 8 à 9 pieds. A cette distance du sommet la rive droite s'est élargie considérablement en même temps qu'elle s'abaissait, et c'est ici probablement qu'on trouverait le meilleur endroit pour la construction d'un barrage. En additionnant les hauteurs que nous venons de donner depuis le haut de l'entonnoir (fig 8) on aurait une hauteur d'à peu près 50 pieds, et la largeur du déversoir serait suffisante pour permettre sans crainte l'écoulement des fortes crues. Le lit est formé de gros cailloux roulés dont il y aurait cependant à examiner le sous-sol.

Ces chutes de la Cheminée terminent la série que nous avons examinée. Toutefois, de là à son embouchure la rivière n'est pas encore en eau morte, Elle présente une certaine déclivité à partir de l'issue du remous d'Hébert, qui atteint de temps à autre la force d'un rapide jusqu'en bas d'un groupe d'îles, endroit qu'on désigne sous le nom de "Vieilles Forges" quoique nous n'ayons aperçu aucune trace d'industrie de cette sorte. C'est entre ces îles et un peu plus bas que tout le bois flotté vient s'accumuler. Il est retenu dans les environs du lot No 184, rive gauche, par un seuil de piliers et d'estacades, étendue qu'il faut éviter par un portage.

En bas de ces estacades, nous repartons en canot et le voyage se poursuit sans interruption jusqu'à l'embouchure soit une distance de 9 milles. Au

tournant de la courbe, au départ, vers le No 170, rive gauche, nous passons un ancien quai, d'où la Cie Price chargeait autrefois le bois amené en voiture de l'usine que nous avons mentionnée ci-dessus. De là au St-Laurent la profondeur est variable entre 5 à 20 pieds.

Du quai des Vieilles Forges à l'embouchure, la hauteur des côtes est graduée de 6 à 20 pieds, atteignant par endroits 35 à 40 pieds, et la largeur, de la rivière augmente progressivement de 200 pieds environ à 600 ou 700 pieds. Tout ce district est habité de chaque côté.

Il y a des amers dans cette section pour indiquer le chenal aux bateaux qui y font le service. Remarqué au passage une grande barge au quai de Ste-Geneviève et un chaland remorqué par une chaloupe à gazoline se rendant au quai des Vieilles Forges. Le pont du chemin de fer du Pacifique a une travée tournante pour permettre aux bâtiments de haute mâture de passer. Une longue série de piliers (de 30 à 40) ont été construits à l'amont des usines, scieries, etc, près de l'embouchure pour la retenue et le triage des billes. (1).

Enfin, un bac fait ici la traversée des voitures et des piétons, et nous terminons à son quai notre expédition.

RÉSUMÉ

Résumons maintenant brièvement l'impression qui nous reste à l'esprit des observations de la route et des notes que nous venons de donner.

Les 52 milles parcourus peuvent se diviser en trois sections : 1. De Rousseau à la chute St-Stanislas ; 2. De la chute St-Stanislas aux Vieilles Forges ; 3. Des Vieilles Forges au St-Laurent.

La première section couvre une étendue de 36 milles et comprend les chutes No 1 à 9 inclusivement, ou si l'on préfère du sommet de la 6ème au pied de la 16ème à partir de l'embouchure. Dans cet intervalle, le cours d'eau forme une série de biefs, où, d'une manière générale (comme dans le cas des canaux de navigation) il n'y a pratiquement de courant que dans le voisinage immédiat des chutes. On pourrait très bien comparer ces biefs à une série de vases débordant tranquillement l'un dans l'autre, ou encore à des sas d'écluses.

(1) Un bon nombre de ces piliers sont construits sur une partie du lit de la rivière qui a été concédée à la Cie Price Bros. par lettres-patentes en 1905, ce sont :

1. Un lot en front des Nos 17 et 18 de la paroisse de Ste-Geneviève ;
2. Un autre lot en front des lots 472 et 473, paroisse Ste-Geneviève, et des Nos 98, 99, 102, 103, 106 107, paroisse de St-François-Xavier.

Dans la partie supérieure de cette première section, c'est-à-dire de Rousseau à St-Adelphe, la rivière coule dans une région comparativement peu déboisée et peu habitée, si on excepte les quelques fermes aux environs de Notre-Dame-des Anges. Dans la partie inférieure, au contraire, de St-Adelphe à St-Stanislas, les rives sont déboisées et habitées.

Elle est partout d'un aspect riant et paisible, et en dehors des courts portages pour éviter les chutes, aucun obstacle à la navigation. Les bateaux de meneurs d'eau sont de 25 à 40 pieds de long et larges en proportion. Les profondeurs sont plus grandes dans les parties supérieures, où l'on trouve de 10 à 15 pieds que depuis St-Adelphe à la fin de la section, où l'on ne trouve que 3 à 6 pieds.

La deuxième section couvre une étendue de six milles et comprend les chutes qui ne sont pas numérotées depuis St-Stanislas au niveau du St-Laurent.

Cette section est d'un aspect sauvage et torrentiel par suite des cascades et rapides presque continuels, et les rives sont aussi plus accidentées. Ici, de hautes falaises de glaise ou de roc, des déboulis, des rochers qui obstruent la rivière ; là des tourbillonnements, des coudes brusques, des amas de billots.

Il est à peu près impossible de faire une navigation pratique dans les premiers quatre milles de cette 2e section. Du remous d'Hébert aux Forges, la navigation est possible dans un sens, pour faibles tirants d'eau, mais est accidentée de forts rapides.

Enfin dans la troisième et dernière section (10 milles) des Forges à Batiscaan, elle ressemble aux bords du St-Laurent par les villages riverains et la navigation qu'on y constate.

Sur le plan et les 8 croquis qui accompagnent ce rapport, les chiffres marqués sur les rives indiquent les élévations estimées au passage, des talus riverains au-dessus de l'eau.

Ces mêmes chiffres dans la rivière indiquent, au contraire, la profondeur.

Comme leur nom l'indique, les croquis, dessinés rapidement, durant chaque portage, ne donnent les distances qu'approximativement. Mais la topographie relative y est clairement montrée.

Le tout respectueusement soumis,

ARTHUR AMOS,
Chef du service hydraulique.

APPENDICE No 48

RAPPORT SUR LE RAPIDE DE L'ILE DU LARGE

QUÉBEC, 10 juin 1913.

Monsieur le Ministre,

Le petit rapide dont il est question ici avait été examiné déjà par Mr. Gauvin en 1903, pour l'information du Gouvernement Provincial, et c'est le projet exposé dans ce rapport qui est de nouveau remis sur le tapis.

Plus récemment en 1912, M. L. G. Papineau pour le compte du Gouvernement Fédéral a aussi examiné la question, et son rapport est annexé au dossier.

Par suite des circonstances, le premier (M. Gauvin) n'avait pu faire un jaugeage régulier au moulinet, et le rapport du second, basé partiellement sur celui de M. Gauvin, concut en déclarant qu'au point de vue de la navigation, il n'y aurait pas d'objection à la dérivation d'un volume d'eau ne dépassant pas 9000 pieds cubes par seconde, pourvu que ce volume soit retourné au St-Laurent au pied de l'île du Large, ou dans un rayon de un mille de cette île. M. Papineau signale aussi qu'advenant le cas où des travaux de compensation deviendraient nécessaires pour maintenir le lac St-François à un haut niveau par suite du développement de la navigation, il serait juste que les concessionnaires du rapide de l'île du Large contribuent à la dépense générale que tels travaux entraîneraient, dans la proportion du volume d'eau qui serait utilisé.

Pour contrôler les chiffres qui ont servi de base aux évaluations données dans les rapports ci-dessus, nous nous sommes rendus à Valleyfield le 19 mars dernier et avons procédé à un nouveau jaugeage à la hauteur du pont qui relie aujourd'hui l'île du Large à la Grande Île.

A cette date, la débâcle commençait, et l'extrémité aval du chenal paraissait être un peu congestionnée de glace. Les indications obtenues subséquemment nous ont conduits à conclure que ces glaces causaient une diminution du débit normal ; elles nous ont aussi indiqué incidemment la nécessité de réduire considérablement le courant actuel pour l'utilisation du cours d'eau par usine.

Nous donnons maintenant les éléments du jaugeage :

Distance du niveau d'eau à la poutre inférieure du pont.	4.75 pieds
Superficie de la section d'écoulement entre les deux culées du pont.....	734 pieds carrés
Vitesse maximum du courant au milieu.....	5.6 pieds par seconde
Vitesse moyenne pour section entière.....	4.08
Débit en pieds-cubes par seconde.....	2,900 soit 3,000

Les difficultés du jaugeage causées par les glaces flottantes, nécessitèrent une seconde visite de l'endroit après la fonte des neiges au mois de mai. A cette date, le niveau du chenal avait diminué de 9 pouces, mais au contraire de ce que l'on pouvait croire au premier abord, le courant avait considérablement augmenté, il fut même impossible de se servir du mûlinet hydraulique qui était d'un poids trop faible, et la vitesse fut pas suite évaluée au moyen de flotteurs de surface le long d'une base de 400 pieds.

Cette vitesse atteignait, au milieu, un maximum de 8.3 pieds. D'après ce chiffre, nous pouvons quoique moins exactement que dans le premier cas, évaluer le débit à 4,200 pieds cubes par seconde environ, débit qui s'approche remarquablement de celui trouvé au mois d'octobre 1903 par M. Gauvin, qui était de 4,000 pieds cubes.

D'autre part, un nivellement du petit rapide qui s'étend depuis la tête du canal jusqu'au pied de l'île, entre les points A et B sur le plan, nous a donné comme hauteur de chute 8.8 pieds soit 9 pieds en chiffre rond.

Or, c'est ce rapide exclusivement qui constitue à proprement parler le pouvoir hydraulique de l'île du Large, et d'après nous c'est sur cette hauteur de 9 pieds que l'évaluation doit être basée pour la mise à prix.

En effet, l'autre projet par lequel on obtiendrait 13 et peut-être 15 pieds de charge, ne serait réalisé que par des travaux très dispendieux par rapport à l'amélioration dans la hauteur qu'ils donneraient ; aussi ne devraient-ils être entrepris qu'après une étude détaillée sur leur coût et celui des dragages qu'ils nécessiteraient, car il ne faut pas oublier que l'exécution de ces ouvrages une fois décidée, il faudra pour utiliser les 9,000 pieds cubes que l'ingénieur du gouvernement fédéral recommande dans son rapport à son département comme maximum compatible avec la navigation, agrandir profondément la section d'écoulement actuel et pour ce volume, et pour réduire la vitesse (au moins la sextupler).

Rappelons enfin que la digue le long de la Grande Ile dont la longueur atteindra 9,000 à 10,000 pieds, empêcherait le drainage des terres adjacentes

dans le cours d'eau latéral et que cela nécessiterait des fossés de cette même étendue pour égoutter les eaux à l'aval des barrages.

Revenons maintenant à l'évaluation :

D'après les données que nous avons trouvées, c'est-à-dire pour 9 pieds de chute, la force hydraulique brute du rapide ne représente que 3,000 à 4,000 chevaux dans la limite des observations dont nous disposons, c'est-à-dire les nôtres du mois de mars et celles de M. Gauvin du mois d'octobre. Pour utiliser cette puissance aucune digue entre les îlets ne serait de rigueur, les conditions actuelles de la navigation ne seraient nullement affectées, enfin les requérants ne seraient pas exposés aux surcharges mentionnées au rapport de M. Papineau, relativement aux ouvrages de compensation à l'embouchure du lac Saint-François. Toutefois, l'approfondissement du petit chenal en question restera nécessaire, et ce projet simplifié nécessiterait quand même les travaux déjà signalés pour empêcher la submersion des bords de l'Île du Large à son extrémité d'aval.

Ainsi, l'on voit d'après ce qui précède que le développement se présente sous deux formes possibles :

Premier cas :

L'utilisation la plus complète du dénivèlement total depuis le lac au rapide, avec un volume d'eau maximum de 9000 pieds-cubes seconde.

Ce projet nécessite d'abord la construction de digues de part et d'autre, d'une longueur totale de 15,000 pieds ; puis l'élargissement et l'approfondissement du chenal de l'Île du Large, pour le transformer en canal d'amenée à l'usine.

Ce projet soulève aussi des problèmes qui n'ont pas été encore suffisamment étudiés, et il est fort douteux qu'il puisse être exécuté avec profit. Voici pourquoi :—Les digues qui joindraient l'Île du Large à l'Île d'Olny intercepteraient le cours d'eau qui y passe actuellement. Or, ce volume d'eau est d'après les études faites il y a quelques années par une compagnie américaine d'environ 40% du débit total du St-Laurent. Cette fraction représente environ 72,000 pieds-cubes-seconde ; (1) et, comme nous l'avons dit plus haut, l'ingénieur fédéral qui a charge des problèmes relatifs aux forces hydrauliques, ne semble vouloir autoriser qu'une dérivation qui ne dépasserait pas 9,000 pieds-cubes-seconde. Sans aller plus loin, on voit tout de suite le changement radical que peut produire au régime normal actuel le

1. Et même 100,000 d'après la commission de la Baie Georgienne.

détournement d'un pareil volume d'eau, c'est-à-dire la différence entre 72,000 et 9,000, qui devrait trouver son chemin par des issues à angle droit sur sa direction ordinaire, c'est-à-dire par les chenaux situés entre l'île d'Oligny et l'île aux Erables (No. 523); et entre cette dernière et l'île Giroux (No. 525). Dans de telles circonstances on peut prévoir que les courants du chenal navigable seraient considérablement augmentés et le chenal lui-même peut-être même affecté par des affouillements dans d'autres directions. Ajoutons qu'en dehors de cette question de changements inconnus et possibles au régime du fleuve, il semble peu pratique, pour gagner seulement trois ou quatre pieds de chute, de refouler hors de sa voie naturelle, un volume d'eau de 63,000 à 100,000 pieds-cubes par seconde, pour n'en utiliser que 9,000.

.....

Deuxième cas. La seconde manière d'utiliser ce pouvoir hydraulique consiste à s'en tenir à la hauteur de chute du rapide proprement dit, ainsi que nous l'avons exposé ci-dessus. Au besoin, on pourrait accroître le volume d'eau jusqu'à concurrence du chiffre stipulé de 9,000 pieds et obtenir 10 à 11 pieds de hauteur par une jetée partant de l'île du Large qui s'avancerait vers l'île Maricourt, sans nécessairement l'atteindre. Cette solution permettrait l'écoulement facile du grand surplus d'eau par l'intervalle resté libre entre l'île d'Oligny et l'extrémité de la jetée, et n'affecterait pas le chenal navigable entre l'île du Large et l'île Arthur. Elle n'exposerait pas non plus, croyons-nous, le concessionnaire à avoir à payer tôt ou tard une proportion des frais des travaux de compensation que signale M. Papineau, pour équilibrer les eaux du chenal.

Dans ce deuxième cas, la superficie du lit de la rivière à louer serait de 50 acres, telle que montrée sur le plan par des hachures rouges.

.....

Respectueusement soumis,

ARTHUR AMOS,
Chef du Service Hydraulique.

APPENDICE N^o 49

RAPPORT SUR LE RAPIDE D'ULVERTON

31 octobre 1912.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre comme suit les informations que j'ai obtenues concernant le rapide d'Ulverton lors de mon inspection du 31 juillet, et plus récemment dans mon exploration de la rivière, en canot, au mois de septembre.

Ce rapide est situé en front des lots Nos. 7b, 8 et partie de 9a du II^e rang Kingsey, et 93 et partie de 97 du III^e rang de Durham. Il se trouve à une distance de 7½ milles de la ville de Richmond, où passe le chemin de fer Grand Tronc; 1 mille du village d'Ulverton, et 5½ milles de l'Avenir.

Le dénivèlement du rapide proprement dit est de 12 pieds. La rivière à cet endroit est encaissée entre de hautes berges rocheuses d'une quarantaine de pieds de hauteur, et le lit de la rivière est de même nature. La largeur de la rivière, au pied du rapide à un endroit favorable à la construction d'un barrage, est de 625 pieds environ.

Une hauteur de chute d'une douzaine de pieds ne constitue pas un pouvoir hydraulique bien avantageux, et pour l'améliorer il faudrait construire un barrage qui augmentât suffisamment ce dénivèlement; on pourrait y arriver en submergeant en tout ou en partie un petit rapide situé à 1½ mille plus haut.

Toutefois, les rives jusqu'à ce point sont inégalement hautes, et quelques endroits seraient submergés dans les premiers deux milles. La hauteur totale utilisable dépendrait donc de l'établissement projeté.

Le bassin de la rivière à l'amont du point considéré est de 3060 milles carrés environ, ce qui nous permet d'estimer le débit minimum à environ 765

TABLEAU indiquant le nombre de ventes de lots opérées dans

BRANCHE

AGENCES.	Juillet.			Août.			Septembre.			Octobre.			Novembre.		
	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.
Coulonge, Ouest, J. O. Tremblay, agt	2	3	5	2	8	2	1	6	1	4	3	11	7	1
Coulonge, Est, Wm. Clark, agt	2	1	1	1	1
Gatineau, Sud, L. A. Gendron, agt.	1	1	1	1	1	1
Gatineau, Nord, B. M. GenJron, agt	2	2	1
Gatineau, Centre, Alex. Synek, agt	3	1	1	1	2
Petite-Nation, C., U. L. Joubert, agt	1	3	1	2 4
Petite-Nation, Est, S. A. Filion, agt	3	4	1	2	1	2	1	2	3
Petite-Nation, Nord, Nap. Pagé, agt	1	2	2	4	1	3	11	2	3	1
Assomption, O., E. J. Marchand, agt	2	4	6	3	1	1	1	1	2
Assomption, Est, J. A. Martin, agt	3	1	2	1	1	3	1	1
Lac Mégantic, J. A. Lambert, agt.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
St-François, Millier et Biron, agt.	1	1	1	1	1	1	2	1
Arthabaska, F. X. Lemieux, agt.	1
Abittibi, H. Authier, agt	39	30	9	55	31	3	22	16	4	10	15	1	9	17	2
Total de chaque classe	50	48	16	77	48	8	37	29	5	27	32	5	31	36	9
Total des trois classes	114	133	71	64	76

Grand total des ventes de chaque classe :

449 ventes de moins de 100 acres.

440 " de 100 à 125 "

109 " plus de 125 "

998 ventes, comprenant une superficie de 69,166 acres.

CHS. O. LAVOIE,
Surintendant, branche des ventes.

No 50

chaque agence de la province, durant l'exercice 1912-1913.

OUEST.

Décembre.			Janvier.			Février.			Mars.			Avril.			Mai.			Juin.		
Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.	Moins de 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus de 125 acres.
1	2		6	3		2	3	1	1	5	9	1	2	7	1	7	2			
1					1	1				1	1			1		2				
									1	1										
			1			1	1			1	3	1	1	1	1	5	2	1		
	5								1		2		6		1	4				
					2					4	1	1		1		2				1
			2		1	1		3	2	3	4		1							
3	2	1		1	1	2	2	2	8	4	4	7	2	4	6	2	3			1
	7			1	4	3	1	1	5	1	2		1	1		4				
	1		2	4						3				2						
			1	1				2		4	4	1	2	1				1		
					1	1		5		6	9	1	2							
					1									1	1					
8	2		5	5	1	4	2		7	11	2	25	40	16	29	12	3	41	33	18
13	19	1	16	16	1	15	14	5	16	36	9	56	83	23	49	32	6	62	47	21
	33		33			34			61			162			87			130		

Sur ce total, 99 ventes ont été faites pour les fins suivantes :

12	“	pour fins industrielles.....	1268	acres.
18	“	d'Iles	116	“
64	“	de lots de village.....	71	“
1	“	de terre pour fins du culte....	25	“
4	“	“ “ résidences d'été...	41	“

99

1521

APPENDICE

TABLEAU indiquant le nombre de ventes de lots opérées dans chaque

BRANCHE

AGENCES.	Juillet.			Août.			Septembre.			Octobre.			Novembre.		
	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.
Chaudière, W. B. C. DeLéry, agt	1	1	1	2	1	1				1	5				
“ Est, J. A. Ouellet, agt.		1		1	2			4	2	3				1	1
Montmagny, A. E. Michon.		13		3	2			6	1	4	1			2	
Montmagny, sous-agence, G. La flamme, agt		4			1	1	1	9	1				1	5	
Grandville, J. J. B. Lavoie, agt.				4	1	2		4	2	6			4		
Rimouski-Est, Alex. Fraser, agt	1			3	1						1			1	
“ Ouest, J. B. D'Anjou, agt	1	3			7	1	1	6		4				5	
Bonaventure-Est, J. F. Marcotte, agt	3	1		3	2		8	1	1	5			9	1	
Bonaventure-Centre, W. H. Clap- perton, agt								3	2	1				1	
Témiscouata, C. F. Beaulieu, agt	8	12	7	10	10	1	4	3	2		1		1	2	1
Gaspé-Ouest, Louis Côté, agt.	1	1					1			1					
Gaspé-Centre, John Carter, agt	1			3						1				1	
Gaspé-Est, J. A. L'Espérance, agt.	4			1			4			1			50	14	
Saguenay, Eug. Caron, agt.	2	1	1	7	10	2	1			1			1		
Lac St-Jean-Est, J. A. Claveau, agt.			1	1			3			1	1	1	1	1	
Lac St-Jean-Centre, Ed. Duma, agt.		1					1	2					1		
Lac St-Jean-Ouest, Geo. Audet, agt.	1	6	1	1	3		1	4		1	1			1	
Lac St-Jean-Nord-Ouest, Art. Poliquin, agt	2	2	1	1	5			2		1	3	2	2	1	
St-Charles, J. E. Boily, agt										1					
St-Maurice, L. A. Lord, agt	1	3	4	15	1	1	4	1		5		2	5	1	
St-Laurent-Matapédia, G. Gau- thier, agt		4		1	1		1								
Vallée de Matapédia, Saucier et Dionne, agt.	5	3		7	7	1	2	10		2	11	1	1	3	
Côte-Nord, A. E. Joncas, agt.							13			22			10		1
Total de chaque classe	31	56	16	64	53	10	48	54	3	48	42	8	87	40	3
Total des trois classes		103			127			105			98			130	

Total des ventes de chaque classe.

679 ventes moins que 100 acres.

619 “ de 100 à 125 “

112 “ plus que 125

Total 1410 ventes comprenant une superficie de 124,925 acres.

Département des Terres et Forêts, 30 juin 1913.

CHS.-O. LAVOIE.

No 50.—*Suite.*

agence de la Province du 1er juillet 1912 au 30 juin 1913.

Est

Décembre.			Janvier.			Février.			Mars.			Avril.			Mai.			Juin.		
Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.
3	5	3	4	3	5	1	1	1	3	8	3	3	23	1	1	1	2	1	1	2
5	4	2	2	2	2	4	4	11	7	25	1	8	1	1	2	2	3	1	1	3
1	5	1	1	4	2	1	3	4	10	9	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2
5	1	4	1	1	2	1	2	3	3	6	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1	1	1	1	1	2	1	2	7	3	7	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	17	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	5	2	2	2	3	10	6	27	12	27	7	4	7	1	1	1	1	1	1	1
1	1	1	1	1	1	6	4	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	6	2	5	2	5	2	5	2	5	2
3	1	1	1	1	1	1	1	1	3	6	2	5	5	2	5	2	5	2	5	2
4	1	1	1	1	1	1	1	1	3	6	2	5	5	2	5	2	5	2	5	2
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
3	1	1	1	1	1	1	1	1	3	17	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3
1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	1	2	2	1	2	2	1	2	2	1
7	3	4	5	2	1	1	2	2	1	6	2	2	4	1	1	1	1	1	1	1
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	5	1	7	1	5	14	5	4	10	17	2	4	2	1	6	5	6	5	6	5
4	1	1	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
54	32	10	47	22	7	46	48	10	68	56	12	127	162	21	32	29	7	27	25	5
96	96	96	96	96	96	96	96	96	96	96	96	96	96	96	96	96	96	96	96	96

Sur ce total de 1410 ventes 58 ont été faites pour les fins suivantes :

11	ventes pour fins industrielles	4337	acres.
2	“ d’île	2	“
37	“ lots de village ou à bâtir	1250	“
5	“ comme terres à bois de chauffage	525	“
3	“ lots de grève	200	“

58

Total.....6314 acres.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

APPENDICE

TABLEAU indiquant le nombre de ventes de lots opérées dans chaque agence moins que 100 acres, celles de 100 à 125

RÉ

	Juillet.			Août.			Septembre.			Octobre.			Novembre.			Decembre.		
	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.
Branche Est.	31	56	10	64	53	10	48	54	3	48	42	8	87	40	3	54	32	10
Branche Ouest.	50	48	16	77	48	8	37	29	5	27	32	5	31	36	9	13	19	1
Total de chaque classe	81	104	32	141	101	18	85	83	8	75	74	13	118	76	12	67	51	11
Total des trois classes	217			260			176			162			206			129		

Grand total des ventes de chaque classe.

1128 ventes moins que 100 acres.

1059 " de 100 à 125 acres.

221 " plus que 125 acres.

2408 ventes comprenant une superficie de 194,091 acres.

Département des Terres et Forêts,
30 juin 1913.

CHS.-O. LAVOIE,
Surintendant, branche des ventes.

No 50—*Suite.*

de la Province durant l'exercice 1912-1913, distinguant les ventes de acres et celles de plus que 125 acres.

SUMÉ.

Janvier.			Février.			Mars.			Avril.			Mai.			Juin.			
Moins que 100 acres. 100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.		Moins que 100 acres. 100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.		Moins que 100 acres. 100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.		Moins que 100 acres. 100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.		Moins que 100 acres. 100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.		Moins que 100 acres. 100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.		
47	22	7	46	48	10	68	56	12	127	162	21	32	29	7	27	25	5	Total... 1410 ventes.
16	16	1	15	14	5	16	36	9	56	83	23	49	32	6	62	47	21	Total... 998 ventes.
63	38	8	61	62	15	84	92	21	183	245	44	81	61	13	89	72	26	Total... 2408 ventes.
109			138			197			472			155			187			Total... 2408 ventes.

Sur ce total, 157 ventes ont été faites pour fins diverses :

23	ventes pour fins industrielles.....	5605	acres.
20	“ d'Iles.....	118	“
101	“ lots de villages.....	1321	“
4	“ pour résidence d'été.....	41	“
3	“ lots de grève.....	200	“
5	“ terres à bois de chauffage....	525	“
156		7,810	

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,
Sous-Ministre.